

RAPPORT
D'ACTIVITÉ 2023

2023

www.bci.nc



Groupe BRED

ENSEMBLE, VOIR PLUS LOIN

Sommaire

03

PROFIL DE LA BANQUE CALÉDONIENNE
D'INVESTISSEMENT

04

LA BCI, PREMIER RÉSEAU BANCAIRE
DE NOUVELLE-CALÉDONIE

05

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

07

ÉDITO DE THIERRY CORNAILLE,
PRÉSIDENT DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION

08

LE MOT DE FRÉDÉRIC REYNAUD,
DIRECTEUR GÉNÉRAL

10

JEAN-PAUL JULIA,
DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA BRED

12

INTRODUCING NEW CALEDONIA

16

LE CONTEXTE MONDIAL
ET CALÉDONIEN

22

LES FAITS ET CHIFFRES MARQUANTS

24

LES CHIFFRES CLÉS
AU 31 DÉCEMBRE 2023

28

LE BILAN ET L'ACTIVITÉ
DE L'EXERCICE 2023

32

LES RÉSULTATS DE L'ACTIVITÉ

36

INFORMATION AUX ACTIONNAIRES

38

NOS PARTENAIRES FINANCIERS

40

LE CONTRÔLE INTERNE
ET LA GESTION DES RISQUES

52

RAPPORT GÉNÉRAL
DES COMMISSAIRES
AUX COMPTES

54

LES COMPTES ANNUELS PUBLIABLES
AU 31 DÉCEMBRE 2023

58

LES ANNEXES

90

LES CONTACTS

Pour mémoire, la parité franc CFP / euro est fixe : 1000 FCFP = 8,38 euros.



Profil

Née en 1988 de la transformation d'une société anonyme d'économie mixte créée en 1956 pour accompagner le développement de la Nouvelle-Calédonie, la BCI est devenue en moins de 25 ans la première banque du territoire, par le total des crédits accordés, par le montant des dépôts de la clientèle et par l'étendue de son réseau d'agences.

Seul établissement bancaire maillant l'ensemble de la Grande Terre et présent aux îles Loyauté et à l'île des Pins, elle a la singularité d'être une société anonyme d'économie mixte dont le capital est détenu à hauteur de 50,0 % par la Nouvelle-Calédonie, de 49,9 % par le Groupe BRED Banque Populaire et de 0,1 % par l'Agence Française de Développement (co-actionnaire historique avec la Nouvelle-Calédonie). Cela lui donne la singularité d'être à la fois une banque commerciale agissant en milieu concurrentiel et un établissement financier au service du développement de son territoire.

La BCI emploie environ 450 personnes, et compte quelques 103 000 clients pour un territoire de 270 000 habitants.

Historique :

1956 : naissance du « Crédit de Nouvelle-Calédonie » de la volonté de l'État d'accompagner le développement de la Nouvelle-Calédonie. L'objet de cette société était double ; d'une part l'octroi de crédits d'équipement, de crédits à court terme, de prêts à la construction et à l'amélioration de l'habitat, et d'autre part, la construction de logements de type économique en vue de la location-vente.

1963 : la société devient la « Société Immobilière et de Crédit de la Nouvelle-Calédonie » et poursuit son activité de crédit et accompagne le boom du nickel en lançant de grands programmes de construction de logements requis par l'afflux de main d'œuvre.

1988 : contrainte par la loi bancaire de 1984, qui interdit à un établissement de crédit d'exercer de manière significative et concomitamment une autre activité, la SICNC se scinde et donne naissance à la Société Immobilière de Nouvelle-Calédonie (SIC) qui poursuivra l'activité immobilière et la Banque Calédonienne d'Investissement (BCI) qui sera agréée en tant qu'établissement de crédit, cette même année.

1992 : la BCI ouvre les premiers comptes de dépôts à sa clientèle, attribue des moyens de paiement et devient ainsi une banque de plein exercice.

Aujourd'hui, attachée à accompagner ses clients et le développement du Territoire, la BCI représente plus de 35 % de part de marché.

33 AGENCES ET BUREAUX

99 DISTRIBUTEURS DE BILLETS

- 28 agences
- 4 bureaux périodiques
- 1 bureau de change (Aéroport international de Nouméa - La Tontouta)
- 1 agence mobile
- 99 distributeurs automatiques de billets
- 27 automates de remises de chèques
- 24 automates de dépôts d'espèces (pièces et billets)



- Agences permanentes
- Bureaux périodiques
- Bureau de change



DÉNOMINATION SOCIALE

Banque Calédonienne d'Investissement

FORME JURIDIQUE

Société Anonyme d'Économie Mixte constituée dans le cadre de la Loi n° 46-860 du 30 avril 1946, agréée en qualité de banque par décision du Comité des Établissements de Crédit du 17 novembre 1988.

AGRÉMENTS

La BCI est agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution en tant qu'Établissement de Crédit, Banque et Prestataire de Service d'Investissement.

IMMATRICULATIONS

Registre du Commerce et des Sociétés :
RCS NOUMÉA 15479

Répertoire d'Identification des Entreprises
et des Établissements : RIDET 015479.001 - Code NAF : 6419 Z

Registre des agents financiers : 14527

Code banque (CIB) : 17499

BANK IDENTIFIER CODE BIC : BCADNCNN

Legal Entity Identifier (LEI) : 549300IHXQVKBQBT197

Registre des Intermédiaires d'Assurance : NC 170007

CAPITAL SOCIAL

Quinze milliards de francs CFP
(15 000 000 000 F CFP, soit 125 700 000 euros)

ACTIONNAIRES

| | |
|-----------------------------------|--------|
| Nouvelle-Calédonie | 50,0 % |
| Compagnie Financière de la BRED | 49,9 % |
| Agence Française de Développement | 0,1 % |

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nommés par la Nouvelle-Calédonie :

M. Thierry Cornaille président du conseil d'administration
M. Philippe Blaise
M. Yohann Lecourieux
M. Alain Pidjot

Nommés par la Compagnie Financière de la BRED :

COMPAGNIE FINANCIERE DE LA BRED (elle-même)
représentée par M. Jean-Paul Julia

BRED BANQUE POPULAIRE SA représentée par
M. Stéphane Mangiavacca

BRED GESTION SA représentée par
M. Darryl Constantin

Nommée par l'Agence Française de Développement :

Mme Julie Doiteaux

DIRIGEANTS EFFECTIFS

Directeur général : M. Frédéric Reynaud
Directeur général délégué : M. Éric Wiard

COORDONNÉES

Siège social :
54, avenue de la Victoire - BP K5
98849 Nouméa (Nouvelle-Calédonie)
Téléphone : (+687) 25 65 65
E-Mail : bci@bci.nc - Internet : <http://www.bci.nc>

FONDS DE GARANTIE DES DÉPÔTS ET DE RÉSOLUTION

La Banque est couverte par Le Fonds de Garantie des Dépôts
et de Résolution au titre :

- de la Garantie des Dépôts,
- de la Garantie des Titres,
- de la Garantie des Cautions.

PRÉSIDENTS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Jacques Iékawé (1989 - 1992)

Vacance du poste 1992 - 1996

Pierre Breitegnier (1996 - 1997)

François Burck (1997 - 1998)

Daniel Laborde (1999 - 2004)

Didier Leroux (2004 - 2014)

Thierry Cornaille (2014 -)

DIRECTEURS GÉNÉRAUX

Olivier Beugnot (1988 - 1989)

Jean Vernaudon (1989 - 1995)

Henri-Philippe De Clercq (1995 - 1998)

François Cappelle (1998 - 2000)

Alain Celeste (2000 - 2008)

Philippe Bauduin (2008 - 2009)

Jean-Pierre Gianotti (2009 - 2014)

Éric Wiard (2014 - 2014)

Thierry Charras-Gillot (2014 - 2018)

Frédéric Reynaud (2018 -)



BANQUE CALEDONIENNE D'INVESTISSEMENT



BCI
Groupe BRED

DEMAIN
VOUS
APPARTIEN

LA BANQUE CALÉDONIENNE,
TOURNÉE VERS L'AVENIR

BANQUE CALEDONIENNE D'INVESTISSEMENT



AGENCE VICTOIRE



Édito de Thierry Cornaille, Président du Conseil d'Administration

Dans une économie calédonienne déjà marquée par une crise persistante du secteur du nickel et des comptes publics, la BCI a, en 2023, tiré son épingle du jeu et obtenu des résultats très satisfaisants même si son chiffre d'affaires a significativement baissé du fait de la pression sur les marges et d'une production de crédits moins importante.

Comme c'est le cas depuis sa création, une très grande partie du résultat de la banque a été inscrite en réserves, permettant à la BCI de conforter sa structure financière.

Pour 2024 les perspectives économiques étaient déjà sujettes à des risques significatifs. Les émeutes du mois de mai ont entraîné des dégâts humains, psychologiques, matériels et financiers stratosphériques. Bien que le contexte soit très difficile, le personnel de la BCI s'est immédiatement mobilisé en télétravail puis en présentiel pour accompagner tous ses clients malgré les dégâts subis par notre établissement (4 agences et 18 DAB détruits).

À l'échelle de la Nouvelle-Calédonie, l'effet de ces événements va malheureusement se poursuivre bien au-delà des dégâts matériels



avec la fermeture définitive d'entreprises et la perte de milliers d'emplois, y compris dans les secteurs non touchés directement par les émeutes.

Grâce à son engagement sans faille depuis tant d'années, le personnel de la BCI, à tous les échelons, mettra tout en œuvre, avec le soutien de ses actionnaires, pour soutenir ses clients dans les limites réglementaires et financières. La bonne structure financière de la banque constitue un atout indéniable pour continuer d'accompagner tous nos clients et ainsi de restaurer cette confiance que beaucoup ont

perdue. Le CAP stratégique de la BCI engagé en 2022 avec au cœur de ses métiers une Responsabilité Sociale et Environnementale, prend tout son sens.

“ La bonne structure financière de la banque constitue un atout indéniable pour continuer d'accompagner tous nos clients et ainsi de restaurer cette confiance que beaucoup ont perdue. ”

Le mot de Frédéric Reynaud, Directeur général



Dans le contexte mondial difficile que l'on connaît, l'année 2023 a été marquée pour la BCI par une série de défis et par des réalisations significatives qui ont renforcé sa position de leader en Nouvelle-Calédonie.

Au cours de l'année, la BCI a renforcé sa stabilité financière tout en maintenant un niveau élevé de service à ses clients. Cela fait de la BCI une banque, et plus largement, une entreprise remarquable sur le Territoire, et un véritable employeur de choix.

Notre engagement envers l'innovation a été une pierre angulaire de notre succès, nous

permettant de répondre aux besoins sans cesse évolutifs de nos clients et de rester compétitifs sur le marché calédonien.

En 2023, nous avons également intensifié nos efforts pour accompagner un développement durable et favoriser l'inclusion financière, en Nouvelle-Calédonie et dans la région Pacifique. En étant partenaire de projets socialement responsables, en soutenant les initiatives locales et en développant nos échanges avec le Groupe BRED dans la région, nous avons démontré notre capacité d'accompagnement et notre engagement pour un avenir durable. Nous allons éditer cette année notre 3^{ème} rapport extra financier et la Fondation BCI pour l'égalité des chances accompagne sa 4^{ème} promotion d'étudiants (www.fondationbci.nc).

Ces résultats sont le fruit d'un engagement sans faille des équipes de la BCI qui ont su garder le CAP depuis plus de 35 ans.

À l'heure où nous publions ce rapport pour l'année 2023, la Nouvelle-Calédonie vit malheureusement des heures sombres entachées d'émeutes et accompagnées d'une destruction significative du tissu économique.

Le bilan est très lourd en pertes humaines et matérielles. La BCI a elle-même perdu quatre agences, détruites lors de ces événements. La banque fait face à cette situation et maintient ses services ouverts à la clientèle (en agence et à distance) et veille à rester proche de l'ensemble de ses clients dans ces moments difficiles.

Les fondamentaux financiers solides de la banque et le soutien indéfectible de ses actionnaires va assurément permettre à la BCI de garder le cap et de jouer un rôle fondamental dans la reconstruction du pays.

« La BCI veille à rester proche de l'ensemble de ses clients dans les moments difficiles, en maintenant ses services ouverts à la clientèle (en agence et à distance). »



Les membres du comité de direction (de gauche à droite)

Frédéric REYNAUD, directeur général - Emmanuelle RECY, directrice des engagements - Yann MARTY, directeur administratif et financier - Stéphane QUILICHINI, directeur des systèmes d'information - Régis MAINOT, directeur des opérations clientèle
 Virginie RAMBAUD, directrice des risques et de la conformité - Jean-René COULSON, directeur de l'exploitation commerciale
 Boris PETRON, directeur du réseau des particuliers et des professionnels - Claudine BOGAERT, directrice des ressources humaines
 - Benoît BASS, directeur général adjoint - Frédéric TERRAT, directeur des entreprises - Éric WIARD, directeur général délégué.

Jean-Paul Julia, *Directeur général de la Bred Banque populaire*

Notre nouveau plan stratégique réaffirme avec conviction notre engagement : être le partenaire de choix de tous ceux qui ont un projet et les accompagner dans la durée.



Performance

Notre modèle coopératif s'articule autour d'une vision à long terme qui conjugue performance et création de valeur durable pour nos clients, sociétaires et collaborateurs. Nous sommes convaincus que la satisfaction client est essentielle à la performance, c'est pourquoi nous avons placé le client au cœur de nos nouvelles ambitions stratégiques. Nous répondons ainsi à une demande croissante pour une finance éthique et responsable.

En 2024, la BRED entame une nouvelle étape avec notre plan stratégique « Aligner les énergies », qui orientera notre action jusqu'en 2027. Avec ce plan, nous entendons réaffirmer notre identité coopérative, en plaçant le client au cœur de nos actions et en capitalisant sur l'humain.

Proximité

Notre nouveau plan stratégique réaffirme avec conviction notre engagement : être le partenaire de choix de tous ceux qui ont un projet et les accompagner dans la durée. En tant qu'acteur majeur de l'économie locale, nous avons une connaissance fine des enjeux de nos régions, de tous nos clients et sociétaires, qu'ils soient particuliers, professionnels, entreprises, associations ou collectivités. Nous voulons établir une relation de confiance durable et personnalisée avec chacun d'entre eux pour mieux anticiper et répondre à leurs

besoins avec finesse et efficacité. La proximité relationnelle est au cœur de notre métier de banquier, renforcée par notre ancrage local qui assure une proximité territoriale : l'essentiel des décisions sont prises sur place. Cette proximité, nous la faisons aussi vivre en injectant dans l'économie locale l'épargne que nous avons collectée dans le territoire. Enfin, cette proximité se traduit par un accueil selon le mode de communication choisi par chacun de nos clients, à distance ou dans nos agences.

« Nous accueillons 1,3 million de clients dans notre réseau physique de 475 agences en France et à l'étranger, que nous considérons comme un atout et que nous conserverons avec fierté ! »

Confiance

Nous sommes les témoins de changements majeurs sur les plans économique, réglementaire, financier, technologique et environnemental. Face à ces transitions accélérées, nos clients ont besoin de partenaires de confiance, et la BRED en est un. Le succès de notre augmentation de capital en 2023 nous a permis de renforcer nos capitaux propres et de poursuivre notre développement au service de nos clients, mais il témoigne surtout de la confiance renouvelée que nos clients placent en notre modèle de banque coopérative.

Nous exerçons un métier au cœur de l'économie, qui implique de comprendre et d'accompagner les projets de nos clients et sociétaires pour être les partenaires de leur réussite. C'est un engagement fort que nous prenons et une grande responsabilité. Nous les assumons chaque jour en encourageant l'audace de ceux, particuliers comme entreprises, qui entreprennent et agissent pour changer le monde, guidés par l'intérêt collectif.

Introducing New Caledonia

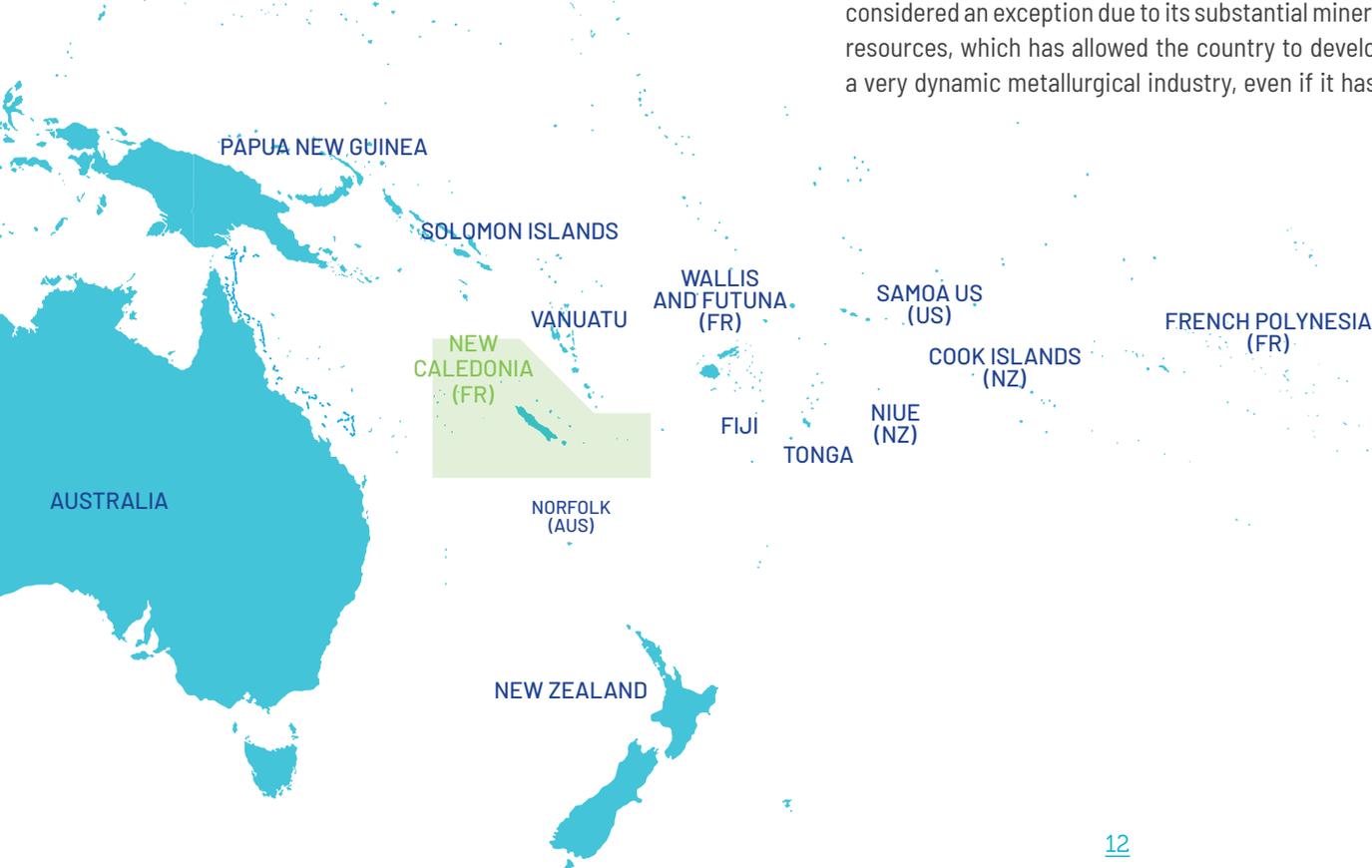
New Caledonia is a French overseas territory with its own Government and Parliament. Caledonians are French and European citizens. France is represented by a High Commissioner.

New Caledonia is divided into three provinces with the northern and southern provinces located on the mainland, whereas the Loyalty Islands province, which includes four islands, are situated on the east of the mainland.

New Caledonia has been a member of the South Pacific Community (SPC) since 1983 with Noumea as the organization's regional headquarters.

Located in the centre of the South Pacific Ocean, New Caledonia has a strategic position with strong links with its closest neighbours.

Australia and New Zealand are the local economic powerhouses compared with other archipelagos of the region. However, New Caledonia can be considered an exception due to its substantial mineral resources, which has allowed the country to develop a very dynamic metallurgical industry, even if it has



Main indicators

- Population (2022 estimates): **269 220**
- Area: **18 576 km²**
- Exclusive Economic Zone: **1.4 million km²**
- Currency: **Franc CFP (XPF) / Fixed Exchange Rate with Euro since 1946: 1000 XPF = 8.38 EUR**
- Gross Domestic Product (2022 estimates): **1 016 billion XPF (8.5 billion EUR)**
- Economic growth (2022 estimate): **+3,5% (post covid)**
- GDP per capita: **3.76 MM XPF (31 510 EUR)**
- Main and capital city: **Noumea**

now difficulties. In fact, New Caledonian soil is very rich in nickel ore making it one of the largest nickel producers. In fact in 2020, it was ranked number 5 in the world, assisting the economy to an international level and reinforcing its standing in the South Pacific.

In December 2021, New Caledonians voted for a third time in four years and chose once again to keep the territory as part of France. New Caledonia has now to further strengthen its foundation for the future with all stakeholders and institutions within the French Republic's framework.



Banque Calédonienne d'Investissement (BCI)

Banque Calédonienne d'Investissement (Caledonian Investment Bank) is deeply committed to its territory and its region, the South Pacific. These are its "raison d'être".

The Bank is the result of the transformation of a company, which started in 1956 to contribute to the development of New Caledonia. As a matter of fact, since its creation, the Bank carries a strong social and regional responsibility.

After obtaining the status of a "credit institution" in 1988, the Bank became a full scope commercial bank in 1992.

Initially small, compared to the competitors in the market already operating, it has become in less than 25 years, the first bank of New Caledonia, both by the size of its branch network, as well as its loans and deposit market share.

It now employs around 450 people and has over 94,000 clients for a population of 270,000.

The status of the Bank is quite atypical as it is a mix between the public and private sector. Indeed, its capital is 50.0 % owned by the territory of New Caledonia, 49.9 % by BRED Banque Populaire Group (COFIBRED) and 0.1 % by the Agence française de développement - AFD (the initial co-shareholder with New Caledonia when the Bank started and until 2005).

BRED Banque Populaire

BRED Banque Populaire is a cooperative bank, member of the BPCE Group (2nd largest group in France with 1531 billions EUR total assets). Both have A+/A1 long-term rating from 3 major rating agencies. BRED BP has 200,000 cooperative members, €6.2 billion of equity capital and 5,800 employees, 30 % of whom are located outside of France or in the French overseas territories. Its core business focuses on commercial banking activities in France. It also carries out its commercial banking business in Southeast Asia, in the South Pacific (Vanuatu, Fiji, Salomon, French Polynesia and New Caledonia) and in the Horn of Africa.

2023, a challenging year!

2023 has been the year of the continuation of the war in Ukraine, the return of strong tensions in the Middle East and the amplification of climate change threatening the food security of the planet and global world people's lives.

In economic and financial terms, inflation, which was thought to be temporary, has in practice become more sustainable, leading the major central banks to maintain strict monetary policies, restricting liquidity and continuing to raise rates. The banking sector, meanwhile, saw the bankruptcy of two US banks and

Credit Suisse, quickly controlled by the authorities of the countries concerned to avoid chain effects.

We will also notice the rise of artificial intelligence, the race to electrify vehicles, and the return of the conquest of the moon.

In New Caledonia, the expectation for the reform of the institutions of the territory, about the evolution of the electorate and the crisis of the nickel sector, are not without influence on the economic situation that does not recovered, post COVID.

The business climate is gloomy, the population is estimated to be declining and the trade deficit is growing. However, few indicators show some resistance from the local economy: inflation is

Overall, the New Caledonian economy faces many challenges such as the deficit in social accounts and the difficulties of the nickel industry faced with big challenges to become profitable

growing by only 1.5 % on average each year and the number of jobs in the private sector is growing. The indicators relating to the financial situation of the Territory are in slight improvement with an estimated indebtedness at the end of 2023 at 153 % after having reached 255 % in July 2022.

Overall, the New Caledonian economy faces many challenges such as the deficit in social accounts and the difficulties of the nickel industry faced with big challenges to become profitable. The combination of low yields, expensive energy and strong foreign competition weighs on the three metallurgical plants and aggravated their already deficit situations.

In this context, the Institut d'Émission d'Outre-Mer (IEOM) continued to support the economy, maintaining and increasing its participation in the coverage of the market's liquidity deficit.

In diplomatic matters, New Caledonia, located in the heart of the Indo-Pacific zone, has seen its home, summits, meetings, forums and military exercise with as main issues, strategic challenges and the high vulnerability of the South Pacific to environmental and climate challenges in a multipolar and complex geopolitical context.

| Thousand EUR | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | n/n-1 |
|--|---------------|---------------|---------------|----------------|---------------|-----------------|
| Net Interest Income | 56 040 | 56 119 | 59 700 | 66 671 | 57 069 | -14,4 % |
| Net Fees | 30 474 | 30 393 | 31 198 | 34 737 | 34 394 | -1,0 % |
| Others incomes | 6 988 | 4 782 | 4 890 | 49 040 | 5 159 | -89,5 % |
| Gross Income | 93 502 | 91 295 | 95 789 | 106 347 | 96 622 | -9,1 % |
| Operating Expenses | -45 672 | -46 591 | -47 874 | -41 804 | -54 034 | 29,3 % |
| Operating Result | 47 830 | 44 704 | 47 915 | 55 486 | 42 588 | -23,2 % |
| Cost of risk | 609 | -12 553 | -9 213 | -10 324 | -6 072 | -41,2 % |
| Operating Result after cost of Risk | 48 439 | 32 150 | 38 702 | 45 162 | 36 516 | -19,1 % |
| Profits and lost on fixed assets | 75 | -546 | -74 | -42 | -26 | -38,1 % |
| Extraordinary result | 678 | 326 | 348 | 557 | 80 | -85,6 % |
| Result before tax | 49 192 | 31 930 | 38 976 | 45 693 | 36 638 | -19,8 % |
| Net Result | 23 914 | 15 724 | 21 163 | 25 329 | 20 955 | -17,3 % |
| Cost to income ratio | 47,2 % | 49,5 % | 48,4 % | 46,2 % | 54,1 % | -2,2 pts |
| Solvency ratio | 15,0 % | 16,7 % | 18,2 % | 17,7 % | 18,7 % | +1 pts |

| Thousand EUR | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | n/n-1 |
|-------------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|---------------|
| Credit exposure | 2 423 529 | 2 586 005 | 2 777 201 | 2 942 180 | 2 938 187 | -0,1 % |
| including: | | | | | | |
| Total Long term Credits | 2 286 625 | 2 466 167 | 2 647 837 | 2 795 244 | 2 798 840 | 0,1 % |
| Total non amortissables | 129 818 | 113 415 | 117 851 | 138 321 | 130 858 | -5,4 % |

| Thousand EUR | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | n/n-1 |
|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|---------------|
| Deposits | 1 775 809 | 1 985 667 | 2 162 083 | 2 266 552 | 2 161 603 | -4,6 % |
| Current accounts | 949 149 | 1 138 643 | 1 310 385 | 1 292 951 | 1 134 366 | -12,3 % |
| Saving accounts | 227 077 | 231 762 | 236 857 | 248 866 | 219 006 | -12,0 % |
| Term Deposits | 599 584 | 615 262 | 614 840 | 724 736 | 808 231 | 11,5 % |

Le contexte mondial et calédonien

2023 a vu la poursuite de la guerre en Ukraine, le retour de fortes tensions au Moyen-Orient et l'amplification des changements climatiques menaçant la sécurité alimentaire de la planète et la vie des populations.

Sur le plan économique et financier, l'inflation que l'on pensait temporaire s'est en pratique installée de manière plus durable, conduisant les grandes banques centrales à maintenir des politiques monétaires strictes, en restreignant la liquidité et en poursuivant la hausse de leur taux. Le secteur bancaire a, quant à lui, vu les faillites de 2 banques américaines et du Crédit Suisse, rapidement jugulées par les autorités des pays concernés pour éviter les effets en chaîne.

On notera également sur le plan technologique l'essor de l'intelligence artificielle, la course à l'électrification des véhicules, et le retour de la course à la lune.

En Nouvelle-Calédonie, l'attente de la redéfinition des institutions du territoire, celle de l'évolution du corps électoral et la crise du secteur nickel, ne sont pas sans influence sur la situation économique qui ne parvient pas à se redresser, post COVID.

Le climat des affaires est morose, la population est estimée en baisse et le déficit commercial s'accroît. Quelques indicateurs montrent toutefois une certaine résistance de l'économie locale : l'inflation ne progresse que de 1,5 % en moyenne annuelle et le nombre d'emplois dans le secteur privé croît. Les indicateurs relatifs à la situation financière du Territoire sont quant à eux, en légère amélioration avec un taux d'endettement estimé fin 2023 à 153 % après avoir atteint 255 % en juillet 2022.

Globalement l'économie calédonienne doit faire face à de nombreux défis à l'image du déficit des comptes sociaux et des difficultés de l'industrie du nickel confrontée à de gros challenges pour devenir profitable. La combinaison de faibles rendements, d'une énergie coûteuse et d'une forte concurrence étrangère pèse sur les trois usines métallurgiques et a aggravé leur situation déjà déficitaire.

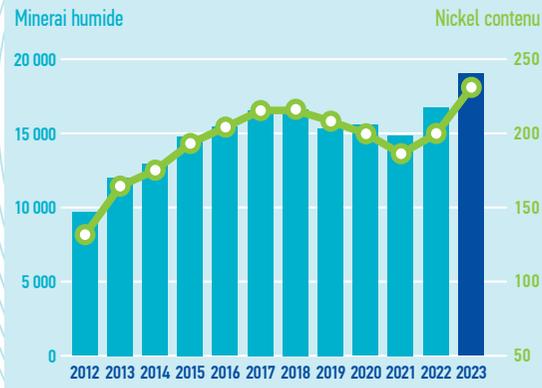
Dans ce contexte, l'Institut d'Émission d'Outre-Mer (IEOM) a poursuivi son soutien à l'économie, en maintenant et augmentant sa participation à la couverture du déficit de liquidité de la place.

En matière diplomatique, la Nouvelle-Calédonie, située au cœur de la zone indopacifique, a vu se dérouler chez elle, sommets, rencontres, forums et exercice militaire avec pour enjeux principaux, des défis stratégiques et la forte vulnérabilité du Pacifique Sud face aux défis environnementaux et climatiques dans un contexte géopolitique multipolaire et complexe.

Dans le détail, sur le plan économique, les principaux indicateurs et notamment ceux du Nickel ont évolué comme suit :

L'extraction minière a continué de croître depuis la sortie de la crise Covid et atteint son plus haut niveau en 2023. Les extractions de minerai humide progressent de 13,9 % par rapport à 2022 (19 millions de tonnes en 2023) et le tonnage de nickel contenu

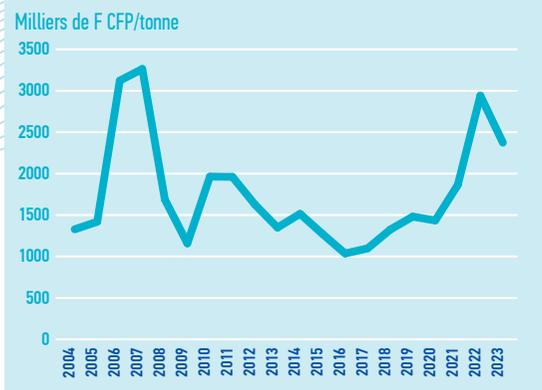
L'extraction minière en milliers de tonnes



progressive pour sa part de 15,5 % pour atteindre 231 028 tonnes en 2023. Le taux de nickel présent par tonne de minerai extrait s'élève ainsi à 1,2 %, stable par rapport à 2022 (1,2 %).

Le décrochage des **cours du nickel** en 2023, conséquence de l'accroissement de l'offre indo-

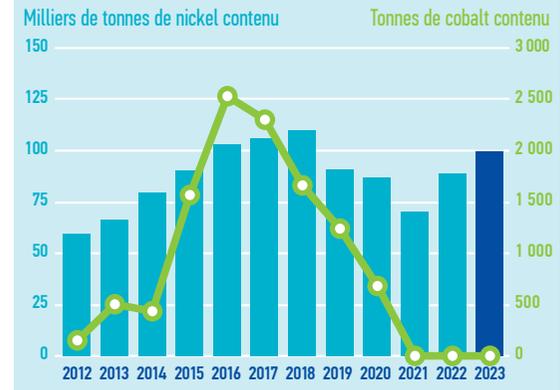
Évaluation du prix du nickel en moyenne annuelle



nésienne alors que la consommation reste atone, a mis à mal la viabilité des mines australiennes et l'industrie néo-calédonienne.

Le cours du nickel a baissé de 19,3 % en moyenne sur l'année 2023 par rapport à 2022. En moyenne annuelle, le prix de la tonne de nickel s'élève à 2,4 millions/tonne en 2023 contre 2,9 millions/tonne en 2022.

La production métallurgique



La production métallurgique de nickel s'élève à 103,6 milliers de tonnes de nickel contenu. En progression depuis 2021, la production reste encore éloignée du niveau de production de l'année 2018 (114,6 milliers de tonnes) et des niveaux nominaux voulus par les industriels.

Notons que la production de cobalt qui constituait une production à forte valeur ajoutée est arrêtée

depuis 2020 suite à une réorientation des objectifs de l'usine qui en produisait.

Les exportations minières en milliers de tonnes

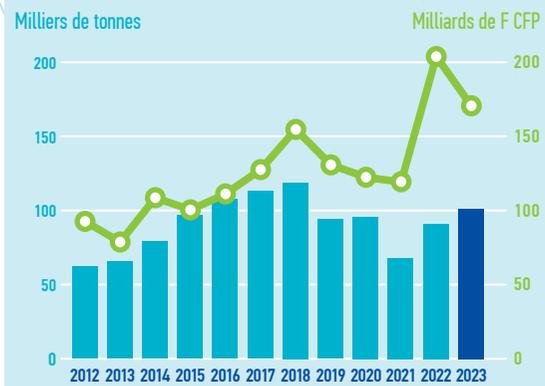


Les exportations minières atteignent 7,8 millions de tonnes en 2023 et sont en augmentation de 478 milliers de tonnes (+6,5 %) par rapport à 2022. Cette progression ne se traduit toutefois pas en valeur du fait de la baisse des cours. Les ventes de 2023 se sont élevées à 53,8 milliards F CFP contre 75,7 milliards F CFP en 2022, le prix de la tonne passant de 10 359 F CFP à 6 914 F CFP (-33 %).

Les exportations sont à destination de la Corée du sud, de la Chine et dans une moindre mesure du Japon.

Les exportations métallurgiques poursuivent leur progression en volume, après avoir connu en 2021 leur plus-bas niveau depuis que les 3 usines

Les exportations métallurgiques



sont en production. Les exportations atteignent 101,2 milliers de tonnes de Nickel contenu en 2023. Elles sont en progression de 11,1 % sur un an mais restent néanmoins inférieures de 14 % au niveau le plus haut atteint en 2018. En dépit de la croissance des volumes, leur valeur globale diminue de 16 % du fait de la baisse des cours. Ces exportations se font à 90 % à destination de l'Asie.

Fortement dépendante de l'activité minière et métallurgique, **la balance commerciale** de la Nouvelle-Calédonie s'est détériorée après avoir connu une nette amélioration en 2022. Les exportations se rétractent plus rapidement que les importations occasionnant une aggravation de 20,1 milliards F CFP du déficit commercial, qui atteint 116,6 milliards F CFP.

En détail, les exportations atteignent 236 milliards F CFP en 2023 contre 290 milliards F CFP en 2022 et

les importations augmentent de 34 milliards F CFP pour atteindre 353 milliards F CFP.

La baisse de la valeur des produits de l'activité du Nickel qui constituent 94 % des exportations est la source de la diminution de celles-ci. S'agissant des importations, leur baisse en valeur résulte principalement de la diminution des achats de produits minéraux dont les importations ont régressé de 29 milliards F CFP en 2023 (-22 %).

Le taux de couverture des importations par les exportations retrouve le niveau de 2020 et 2021 pour s'établir à 66,9 % après avoir atteint de 75,0 % en 2022.

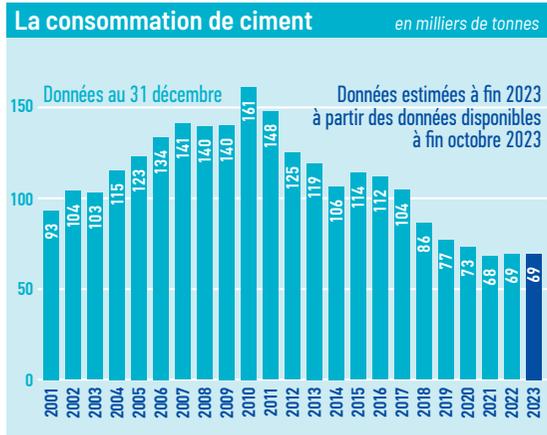
Le taux d'endettement de la Nouvelle-Calédonie, qui était resté stable de 2017 à 2019 autour du seuil prudentiel de 90 % défini par l'Agence Française de

Développement (AFD), atteindrait 153 % à fin décembre 2023, après avoir atteint 255 % en juillet 2022 consécutivement aux mesures mises en place pour atténuer les effets du Covid sur les personnes et sur l'économie. Le Territoire demeure soumis à de fortes contraintes budgétaires et il en est de même des organismes et sociétés publiques placés dans son giron.

Le secteur du BTP est actuellement confronté à une série de défis majeurs. Dans un contexte de stabilité voire de légère régression de la population, dans l'attente d'une visibilité sur l'évolution des institutions du Territoire et depuis cette année dans un contexte de taux de crédit élevés, l'activité du secteur demeure au plus bas, en témoigne la consommation de ciment qui, à fin octobre, se place dans la continuité de celle observée en 2022, laissant augurer l'absence de redressement pour 2023.

La balance commerciale





L'activité touristique poursuit sa remontée. 125 895 visiteurs sont entrés en Nouvelle-Calédonie en 2023, +58 % par rapport à 2022, année post-Covid. La fréquentation touristique a quasiment retrouvé son niveau de 2019, année record. Le niveau de fréquentation s'est redressé grâce à la fidélité des touristes métropolitains, australiens et néo-zélandais. Ce retour à la normale s'observe avec une clientèle japonaise qui ne revient que progressivement.

Le trafic de passagers à l'aéroport de la Tontouta poursuit sa reprise amorcée en 2022 pour atteindre un niveau de fréquentation équivalent à 87 % du trafic de l'année 2019 (avant crise COVID). La compagnie aérienne Air Calédonie International en partenariat avec Air France, représente 79 % du flux de passagers sur l'année 2023.

L'inflation a été contenue en 2023. Les prix hors

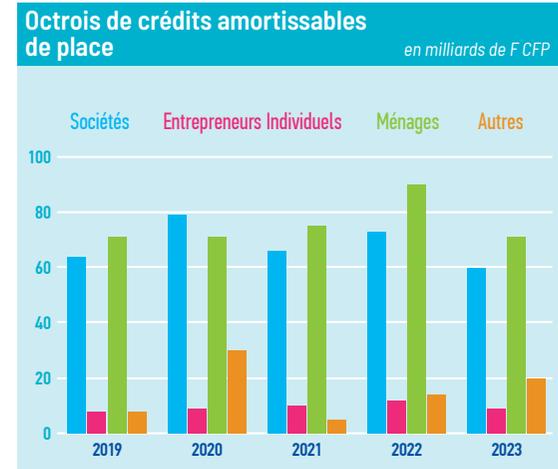
tabac en moyenne mensuelle ont augmenté de 1,5 % sur un an. La hausse est de 4,8 % sur l'alimentation et de 1,8 % sur les services tandis que les prix des produits manufacturés ont baissé de 1,0 % et ceux de l'énergie de 1,3 %. S'agissant des ménages modestes, la hausse de l'indice spécifique est plus marquée puisqu'elle est de 2,4 %.

Simultanément, l'inflation en France métropolitaine a légèrement ralenti et s'élève hors tabac à 4,8 %, contre 5,3 % en moyenne en 2022. La baisse de l'inflation est tirée par le fort ralentissement des prix de l'énergie (-5,6 %). À l'inverse, les prix s'accroissent nettement dans l'alimentation (+11,8 %).

L'emploi salarié atteint son plus haut niveau au 3^e trimestre 2023 (dernières données disponibles). Tous secteurs confondus, 68 788 salariés sont déclarés par les employeurs du secteur privé auprès de la CAFAT soit une hausse de 0,9 % par rapport au 3^e trimestre 2022 (68 159).

Enfin l'IEOM signale un rebond des **défaillances d'entreprises** en 2023 après un niveau anormalement bas en 2022.

Dans le domaine bancaire, **la demande de crédits amortissables** s'est élevée à 159,6 milliards F CFP, en repli de 15,3 % après une année 2022 (188,5 milliards F CFP) comparable à celle de 2020 (189,1 milliards F CFP) mais celle-ci comprenait alors 22,0 milliards F CFP de PGE.



Rappelons que ces chiffres d'octrois constituent les montants des « engagements donnés » par les établissements bancaires de la place. Ils ne présagent pas des débloquages qui en découleront, chaque client qui a parfois sollicité plusieurs établissements, ayant la liberté d'accepter ou non l'offre de crédit qui lui a été proposée, et la réalisation de son projet étant elle-même parfois soumise à conditions.

Rappelons également que ces chiffres n'incluent pas les crédits qui pourraient être octroyés par la CASDEN, l'Agence Française de Développement, la Caisse des Dépôts, ou tout établissement situé hors de Nouvelle-Calédonie.

Dans le détail, la demande de crédits des ménages a diminué de 26,7 %, passant de 90,2 milliards F CFP en 2022 à 71,2 milliards F CFP en 2023. Celle des sociétés

non financières diminue de 13 milliards F CFP (-17,8 %) pour atteindre 60,2 milliards F CFP. Elle retrouve un niveau équivalent à l'année 2015 (60,8 milliards F CFP). Dans le même temps, la demande de crédits des entreprises individuelles diminue de 26,5 % pour s'élever à 8,5 milliards F CFP. Enfin la demande des autres acteurs économiques comprenant notamment les administrations publiques s'élève à 19,7 milliards F CFP en 2023 contre 13,5 milliards F CFP en 2022.

Les encours de crédits à la clientèle non financière de la place atteignent 952,4 milliards F CFP au 31 décembre 2023. Ils progressent de 1,5 % par rapport à 2022.

Les créances douteuses de la place s'élèvent quant à elles à 41,3 milliards F CFP au 31 décembre 2023 contre 44,7 milliards F CFP fin 2022. Elles

Évolution des emplois de la clientèle non financière de place en milliards de F CFP



représentent 4,34 % des encours de crédits de la place contre 4,77 % en 2022.

Les dépôts de la clientèle non financière des établissements de la place (hors CASDEN, mais OPT inclus) ont diminué de 32,3 milliards F CFP (-4,5 %) en 2023 et s'élèvent à 680,1 milliards F CFP. L'origine de cette baisse provient d'un recul important du niveau des dépôts des entreprises et notamment d'un gros acteur de la place ayant consommé sa trésorerie. Au 31 décembre 2023, les comptes créditeurs des entreprises s'élèvent à 269 milliards F CFP contre 326 milliards F CFP à fin 2022 (-17,5 %). À l'inverse, les particuliers ont vu progresser leurs dépôts à hauteur de 3,7 % en 2023 pour atteindre 301 milliards F CFP.

Le déficit local emplois-ressources qui a progressé de manière contenue de 2019 à 2022, en moyenne de 5 milliards F CFP par an, s'est creusé de 46 milliards F CFP en 2023 pour atteindre 272 milliards F CFP, du fait de la forte divergence entre la dynamique des encours de crédits et celles des dépôts, évoquée ci-dessus.

À noter que la collecte réalisée par l'OPT incluse dans les dépôts de la place ne participe pas au refinancement de l'économie, et qu'il en est de même d'une partie de la collecte du Livret=A centralisée à la Caisse des Dépôts et Consignations, ou encore des dépôts des clients affiliés à la CASDEN qui sont centralisés auprès de cette dernière.

Dans ce contexte, et malgré le 204 milliards F CFP injectés par l'IEOM pour le refinancement de l'ensemble des collectivités territoriales françaises du Pacifique contre 175 milliards F CFP à fin 2022, les établissements doivent réaliser d'importants efforts pour trouver des ressources hors territoire afin de poursuivre le financement de l'économie locale. La BCI contribue activement à cette démarche en recherchant de nouveaux dépôts auprès de non-résidents.

« Les encours de crédits à la clientèle non financière de la place atteignent 952,4 milliards F CFP au 31 décembre 2023. Ils progressent de 1,5 % par rapport à 2022. »



Les faits et chiffres marquants de la BCI

Depuis plus de deux décennies, la BCI conforte sa place de leader des banques de Nouvelle-Calédonie par les concours à l'économie qu'elle consent, le niveau des dépôts de sa clientèle, le poids de son bilan, ou encore l'étendue de son réseau d'agences.

La Banque est un des piliers majeurs de l'économie calédonienne. Servir les ménages et entreprises du territoire constitue sa raison d'être.

Attachée à être proche de sa clientèle, la BCI dispose d'un réseau de 33 agences et bureaux implantés sur l'ensemble du Territoire y compris les Îles Loyauté et l'Île des Pins, où elle est seule présente. Ce réseau est complété d'un parc de 27 automates de remises de chèques, 24 automates de dépôts d'espèces et 102 Guichets Automatiques de Banque dont 37 se trouvent hors agences pour compléter le maillage de ces dernières.

La Banque est un
des piliers majeurs
de l'économie
calédonienne.

La proximité voulue par la Banque se traduit également par le maintien de la présence de conseillers d'accueil à ses guichets, par le nombre de ses conseillers de clientèle et par un centre de relation clientèle accessible par téléphone.

Omniprésente dans l'écosystème calédonien en participant aux grands événements locaux, foires et salons, elle apporte assistance aux organisateurs en déployant son agence mobile, en permettant aux organisateurs et aux exposants de bénéficier d'un service de caisse et aux visiteurs de disposer d'un distributeur automatique de billets.

L'année 2023 marque le déploiement de son plan stratégique CAP 25, axé sur l'Humain, la performance opérationnelle et la responsabilité sociétale et environnementale. Ce plan a pour aspiration de conforter la position d'employeur de choix que représente la BCI pour pérenniser la performance de son modèle bancaire responsable. Dans le cadre de ce plan, la BCI est en quête perpétuelle d'innovations pour accompagner ses clients sur des services à valeur ajoutée, en leur permettant un accès simplifié et adapté à leur besoin. Elle a ainsi au cours de l'exercice développé de nouvelles fonctionnalités pour sa banque à distance et mis en place un processus de signature électronique des contrats.

Elle poursuit son effort de formation de son personnel, continue à œuvrer pour être encore plus

proche de sa clientèle en procédant à la rénovation et au réaménagement de ses agences et de son siège social.

Sur le plan régional, elle a acquis en 2021, en lien avec la BRED Banque Populaire, 10 % du capital de BRED BANK FIJI, s'ouvrant ainsi sur le Pacifique et pour la première fois hors du territoire calédonien, renforçant ses liens avec les filiales du Groupe BRED dans la région.

Consciente de sa place dans le système économique calédonien, la BCI veille à s'engager dans un modèle de croissance le moins impactant possible pour l'environnement.



Les chiffres clés au 31 décembre 2023

Le Produit Net Bancaire en millions de F CFP



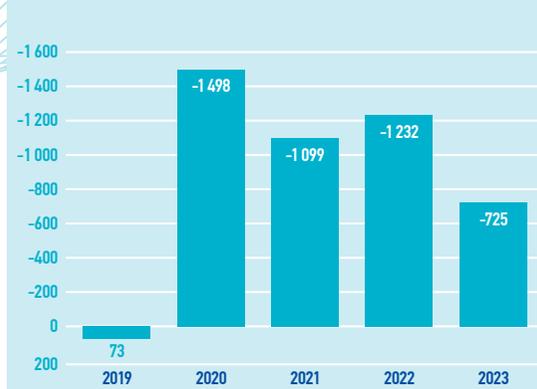
Le résultat net en millions de F CFP



Les résultats en millions de F CFP

| | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | n/n-1 |
|---------------------------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|----------------|
| Marge Nette d'Intérêts | 6 687 | 6 697 | 7 124 | 7 956 | 6 810 | -14,4 % |
| Commissions nettes | 3 637 | 3 627 | 3 723 | 4 145 | 4 104 | -1,0 % |
| Autres éléments du PNB | 834 | 571 | 584 | 589 | 616 | +4,4 % |
| PNB | 11 158 | 10 894 | 11 431 | 12 691 | 11 530 | -9,1 % |
| Charges de fonctionnement | -5 450 | -5 560 | -5 713 | -6 069 | -6 448 | +6,2 % |
| Résultat Brut d'Exploitation | 5 708 | 5 335 | 5 718 | 6 621 | 5 082 | -23,2 % |
| Coût du Risque | 73 | -1 498 | -1 099 | -1 232 | -725 | -41,2 % |
| Résultat d'Exploitation | 5 780 | 3 837 | 4 618 | 5 389 | 4 358 | -19,1 % |
| Gains et pertes sur immo. | 9 | -65 | -9 | -3 | 5 | -258,4 % |
| Résultat exceptionnel | 81 | 39 | 42 | 67 | 10 | -85,6 % |
| Résultat courant avant impôts et FRBG | 5 870 | 3 810 | 4 651 | 5 453 | 4 372 | -19,8 % |
| Résultat Net | 2 854 | 1 876 | 2 525 | 3 023 | 2 501 | -17,3 % |
| Coefficient d'exploitation | 47,2 % | 49,5 % | 48,4 % | 46,2 % | 54,1 % | +7,9 pt |

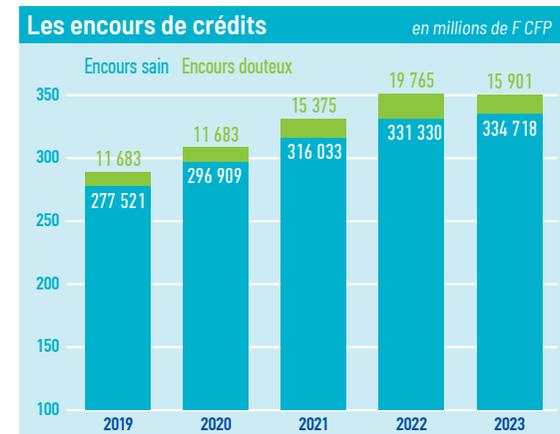
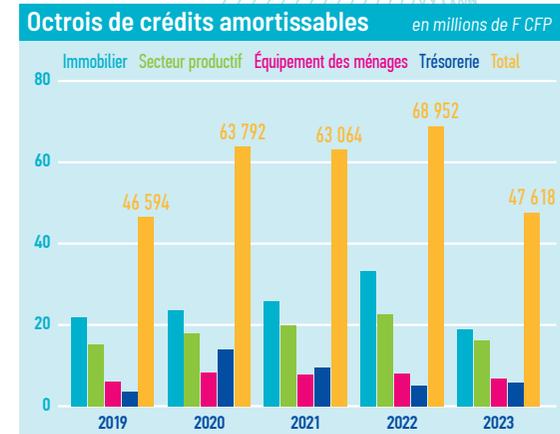
Le coût du risque en millions de F CFP



Le coefficient d'exploitation en %



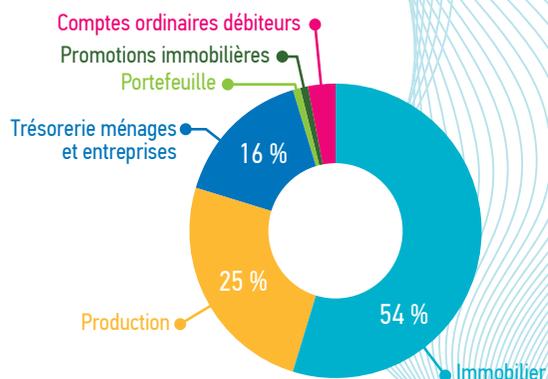
| L'activité en millions de F CFP | | | | | | |
|--|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| OCTROIS DE CRÉDITS | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | n/n-1 |
| Immobilier | 21 812 | 23 726 | 25 740 | 33 237 | 18 817 | -43,4 % |
| Secteur productif | 15 146 | 17 911 | 19 888 | 22 714 | 16 302 | -28,2 % |
| Équipement des ménages | 6 008 | 8 253 | 7 812 | 7 933 | 6 697 | -15,6 % |
| Trésorerie | 3 629 | 13 902 | 9 624 | 5 069 | 5 802 | +14,5 % |
| Collectivités publiques | - | - | - | - | - | - |
| Total crédits amortissables | 46 594 | 63 792 | 63 064 | 68 952 | 47 618 | -30,9 % |
| Escompte | 2 189 | 2 197 | 1 646 | 1 985 | 2 894 | +45,8 % |
| Dailly/OC/DPDA | 7 954 | 7 194 | 6 382 | 7 052 | 7 829 | +11,0 % |
| Promoteurs | 1 583 | 673 | 1 922 | 2 192 | 1 551 | -29,2 % |
| Cautions bancaires | 3 024 | 2 924 | 2 456 | 3 905 | 5 196 | +33,0 % |
| Crédits relais | 1 051 | 13 | 1 720 | 1 827 | 1 098 | -39,9 % |
| Total autres crédits | 15 801 | 13 000 | 14 125 | 16 963 | 18 568 | +9,5 % |
| Total des octrois | 62 395 | 76 792 | 77 189 | 85 915 | 66 186 | -23,0 % |
| PRODUCTION CASDEN | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | n/n-1 |
| Crédits immobilier | 3 604 | 4 642 | 2 021 | 2 520 | 2 885 | +14,5 % |
| Crédits consommation | 2 319 | 1 350 | 913 | 1 033 | 1 094 | +5,9 % |
| Total production CASDEN | 5 923 | 5 992 | 2 934 | 3 553 | 3 979 | +12,0 % |
| ENCOURS BCI | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | n/n-1 |
| Encours brut total | 289 204 | 308 592 | 331 408 | 351 095 | 350 619 | -0,1 % |
| Encours sain | 277 521 | 296 909 | 316 033 | 331 330 | 334 718 | +1,0 % |
| Encours douteux | 11 683 | 11 683 | 15 375 | 19 765 | 15 901 | -19,6 % |
| Dépréciation des douteux | 6 149 | 6 440 | 7 217 | 8 833 | 7 577 | -14,2 % |
| Taux de douteux | 4,0 % | 3,8 % | 4,6 % | 5,6 % | 4,5 % | -1,1 pt |
| Couverture des douteux | 52,6 % | 55,1 % | 46,9 % | 44,7 % | 47,7 % | +3 pts |
| ENCOURS CASDEN | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | n/n-1 |
| Encours immobilier | 28 633 | 30 687 | 29 469 | 28 685 | 27 932 | -2,7 % |
| Encours consommation | 5 151 | 4 627 | 3 794 | 3 335 | 3 125 | -12,1 % |
| Total des encours CASDEN | 33 784 | 35 314 | 33 262 | 32 021 | 31 057 | -3,7 % |



| L'activité | en millions de F CFP | | | | | |
|------------------------------------|----------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| ENCOURS DE CRÉDIT | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | n/n-1 |
| Total Crédits amortissables | 272 867 | 294 292 | 315 971 | 333 561 | 333 990 | +0,1 % |
| Immobilier | 159 782 | 166 020 | 175 670 | 187 441 | 191 654 | +2,2 % |
| Production | 84 506 | 86 004 | 91 605 | 97 711 | 87 705 | -10,2 % |
| Collectivités publiques | 251 | 192 | 116 | 39 | - | |
| Trésorerie ménages et entreprises | 28 328 | 42 075 | 48 580 | 48 370 | 54 632 | +12,9 % |
| Total non amortissables | 15 491 | 13 534 | 14 063 | 16 506 | 15 616 | -5,4 % |
| Portefeuille | 2 981 | 3 225 | 3 207 | 3 019 | 2 565 | -15,0 % |
| Promotions immobilières | 2 921 | 2 434 | 2 456 | 3 278 | 3 014 | -8,1 % |
| Comptes ordinaires débiteurs | 9 589 | 7 876 | 8 400 | 10 210 | 10 037 | -1,7 % |
| Divers | 846 | 766 | 1 374 | 1 028 | 1 013 | -1,5 % |
| Créances rattachées | 450 | 570 | 440 | 474 | 525 | +10,9 % |
| Valeurs non imputées | 396 | 197 | 934 | 554 | 487 | -12,1 % |
| Total général | 289 204 | 308 592 | 331 408 | 351 095 | 350 619 | -0,1 % |

Répartition des encours de crédit

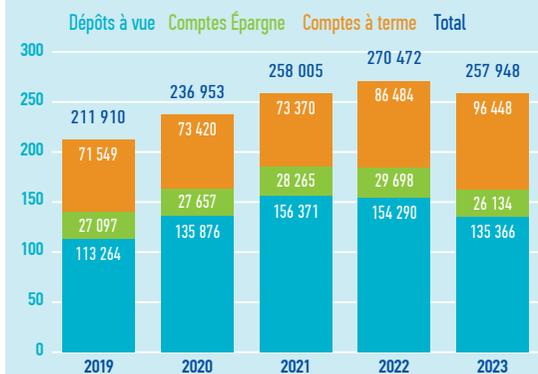
en %



| DÉPÔTS DE LA CLIENTÈLE | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | n/n-1 |
|-----------------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|---------------|
| Dépôts à vue | 113 264 | 135 876 | 156 371 | 154 290 | 135 366 | -12,3 % |
| Comptes épargne | 27 097 | 27 657 | 28 265 | 29 698 | 26 134 | -12,0 % |
| Comptes à terme | 71 549 | 73 420 | 73 370 | 86 484 | 96 448 | +11,5 % |
| Total de la collecte | 211 910 | 236 953 | 258 005 | 270 472 | 257 948 | -4,6 % |
| Parts de marché | 33,4 % | 35,3 % | 37,4 % | 37,7 % | 37,9 % | +0,2 pt |

Les dépôts de la clientèle

en millions de F CFP



Nombre de comptes à vue



Nombre de clients actifs



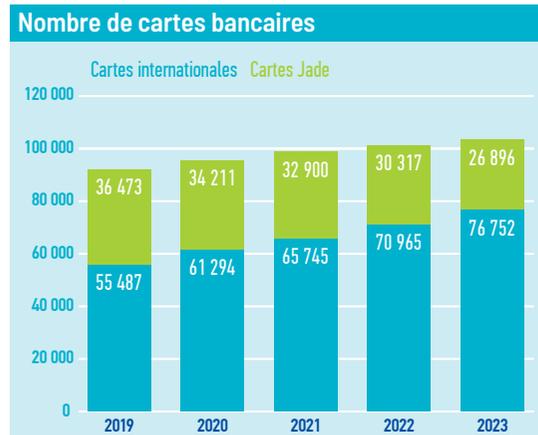
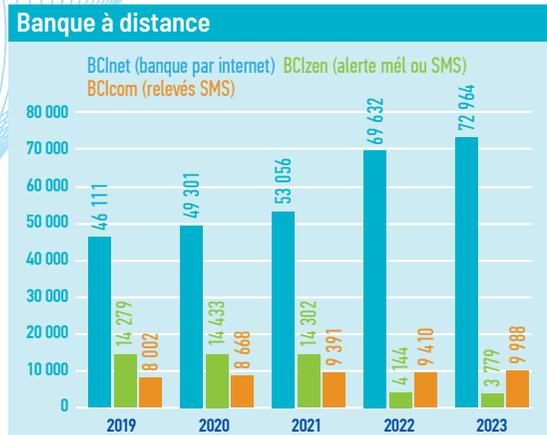
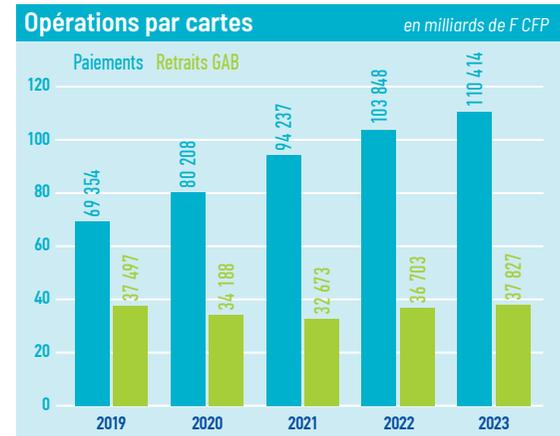
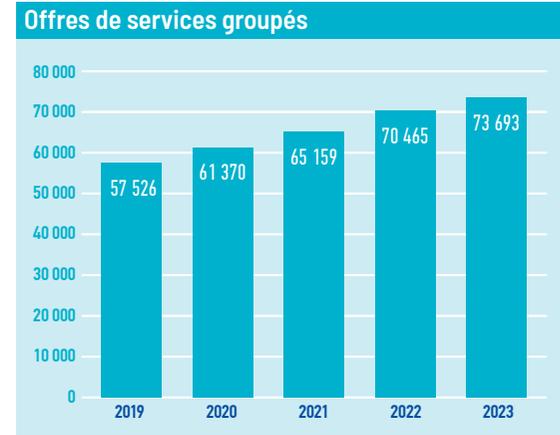
| L'activité | | | | | | en unités |
|----------------------------------|--------|--------|--------|--------|--------|-----------|
| PRODUITS ET SERVICES | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | n/n-1 |
| Nombre de comptes à vue | 79 845 | 82 050 | 83 708 | 88 431 | 90 361 | +2,2 % |
| Nombre de clients actifs | 51 034 | 51 967 | 52 802 | 56 703 | 58 867 | +3,8 % |
| Offres de services groupés | 57 526 | 61 370 | 65 159 | 70 465 | 73 693 | +4,6 % |
| BCInet (banque à distance) | 46 111 | 49 301 | 53 056 | 69 632 | 72 964 | +4,8 % |
| BCIcom (relevés SMS) | 14 279 | 14 433 | 14 302 | 4 144 | 3 779 | -8,8 % |
| BCIzen (alerte mél ou SMS) | 8 002 | 8 668 | 9 391 | 9 410 | 9 988 | +6,1 % |
| Cartes bancaires internationales | 55 487 | 61 294 | 65 745 | 70 965 | 76 752 | +8,2 % |
| Cartes bancaires Jade | 36 473 | 34 211 | 32 900 | 30 317 | 26 896 | -11,3 % |

en milliers d'opérations

| | | | | | | |
|--------------------------------|--------|--------|--------|--------|--------|---------|
| Paiements chez commerçants BCI | 10 863 | 12 745 | 15 480 | 18 353 | 20 222 | +10,2 % |
| Retraits sur automates BCI | 3 652 | 3 360 | 3 218 | 3 607 | 3 733 | +3,5 % |

en millions FCFP

| | | | | | | |
|--------------------------------|--------|--------|--------|---------|---------|--------|
| Paiements chez commerçants BCI | 69 354 | 80 208 | 94 237 | 103 848 | 110 414 | +6,3 % |
| Retraits sur automates BCI | 37 497 | 34 188 | 32 673 | 36 703 | 37 827 | +3,1 % |

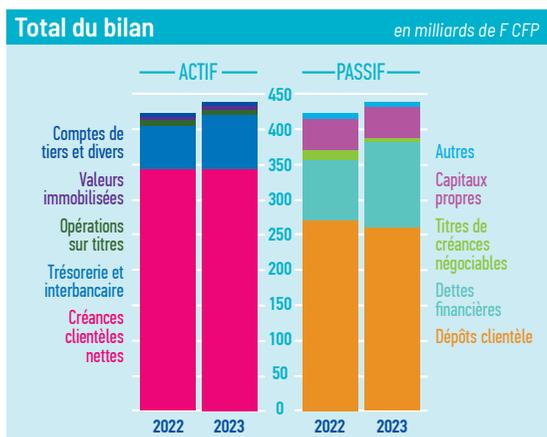


Bilan et activité de l'exercice 2023

Au 31 Décembre 2023, le total du bilan de l'établissement s'élève à 438,6 milliards F CFP. Il progresse de 15,6 milliards F CFP (+3,7 %) en rapport à 2022.

À l'actif, cette forte progression est principalement liée à la hausse des opérations de trésorerie et interbancaires (+14,7 milliards F CFP).

Au passif, l'évolution découle de la hausse des dettes à termes envers les établissements de crédit (+35,6 milliards F CFP), atténuée par la baisse de 12,5 milliards F CFP des dépôts de la clientèle et par la baisse de 7,6 milliards F CFP des Titres de Créances Négociables.



De manière détaillée, les principaux postes du bilan de la Banque ont évolué au cours de l'exercice comme suit :

CRÉDITS ACCORDÉS À LA CLIENTÈLE

La BCI a octroyé à la clientèle, 66,1 milliards F CFP de crédits tous types de crédits confondus (amortissables ou non) en 2023 contre 85,9 milliards F CFP en 2022.

Parmi ces crédits, les crédits amortissables représentent 71,2 % des crédits accordés à la clientèle. L'établissement a ainsi octroyé 4 614 dossiers pour un montant total de 46,6 milliards F CFP en 2023 contre 6 040 prêts octroyés, pour 69,0 milliards F CFP en 2022. Cette baisse de la production constatée à la fois en nombre et en valeur, tout comme pour la place, découle principalement du resserrement drastique de la liquidité et de la rapide et forte augmentation des taux voulue par les autorités monétaires cherchant à lutter contre l'inflation.

L'encours brut des crédits à la clientèle est quasiment stable. Il s'établit à 350,6 milliards F CFP à fin 2023, enregistrant une baisse de 477 millions F CFP. L'encours sain qui s'élève à 334,7 milliards F CFP progresse encore de 3,4 milliards F CFP (+1,0 %). Il commence toutefois à subir la baisse des octrois de crédits mais reste porté par ceux de 2022. Simultanément, l'encours

douteux est en recul de 3,9 milliards F CFP. Il diminue du fait d'une cession de créances, des premières indemnités reçues de l'État sur les PGE et du fait d'un contrôle accentué de la situation des clients en difficultés.

Les crédits à l'immobilier sont fortement impactés par le resserrement des conditions de crédits imposées par les autorités monétaires. En 2023, la BCI a octroyé 18,8 milliards F CFP de crédits immobiliers amortissables contre 33,2 milliards F CFP en 2022. En diminution de 43,4 %, la production de crédits immobiliers atteint son niveau le plus bas de ces dix dernières années. La part de marché de la BCI s'élève à 31,8 % à fin 2023, contre 40,8 % en 2022, et 38,1 % en 2021.

Au niveau des encours de crédits à l'immobilier, promoteurs inclus, la progression s'établit à +2,2 % en 2023, portée par la production de 2022 et s'élève à 191,7 milliards F CFP. Au 31 décembre 2023, les crédits immobiliers représentent 54,7 % des encours bruts de crédits de la banque, en progression de 1,3 point.

Parmi les prêts immobiliers, la Banque a accordé en 2023, 51 Prêts à Taux Zéro pour un montant global de 470 millions F CFP contre 94 dossiers pour 890 millions F CFP en 2022. La diminution de la production de PTZ est la marque d'une plus grande difficulté d'accéder à la propriété pour les ménages primo-accédants et dont les revenus sont limités conformément au dispositif fiscal prévu

pour ces prêts. L'engagement de la BCI dans leur accompagnement se poursuit néanmoins, en dépit également du durcissement des conditions d'accès à ce dispositif depuis quelques années.

Enfin, la BCI a contribué, en tant que représentante de la CASDEN sur le Territoire, à l'octroi de 2,9 milliards F CFP de crédits à l'habitat aux clients communs à ces deux établissements. Ce chiffre en progression de 14,5 % par rapport à 2022 n'en est pas moins faible au regard des chiffres qui ont pu dépasser les 7 milliards F CFP au cours de ces 15 dernières années. Ce repli résulte des conditions d'octroi plus strictes de la part de la CASDEN et de taux se détachant des conditions de la place.

Les octrois de **crédits à la consommation** atteignent 6,7 milliards F CFP à fin 2023 contre

La BCI représente 39,4 % des crédits à la consommation de la place octroyés en 2023 contre 42,2 % en 2022.

7,9 milliards sur l'année 2022. La BCI représente 39,4 % des crédits à la consommation de la place octroyés en 2023 contre 42,2 % en 2022. Les encours s'établissent à 19,7 milliards F CFP en 2023 contre 20,2 milliards en 2022 (-11,5 %).

La BCI est également à l'origine de 464 crédits à la consommation pour un total de 1094 millions F CFP accordés sur ressources CASDEN, contre 475 dossiers pour 1033 millions F CFP en 2022 (+5,9 %). Ce niveau d'octroi reste néanmoins faible au regard de volume dépassant les 2 milliards F CFP au cours de certaines de ces 15 dernières années.

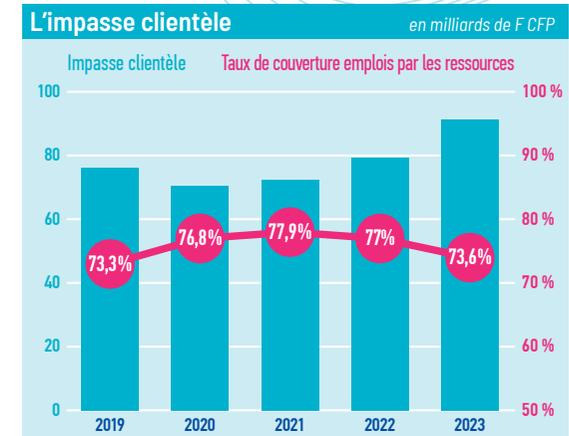
Concernant les **crédits aux professionnels et entreprises**, en 2023, la BCI a octroyé 22,1 milliards F CFP de crédits amortissables (hors immobilier) contre 27,8 milliards F CFP en 2022, soit une baisse de 20,4 %. Cette tendance au resserrement du crédit s'observe également sur la place, mais elle est moins prononcée (-13 %).

Les dépôts de la clientèle non financière s'élevaient à 257,9 milliards F CFP à fin 2023, contre 270,5 milliards F CFP fin 2022. Ils diminuent de 12,5 milliards F CFP (-4,6 %) et retrouvent le niveau de fin 2021 (258,0 milliards F CFP).

La baisse observée découle de la consommation de leur trésorerie par deux très gros déposants. Hormis ce phénomène, les dépôts seraient en hausse de 13,0 milliards F CFP.

Notons que ces dépôts incluent ceux d'institutionnels et grandes entreprises hors Territoire à la recherche de rentabilité pour leur trésorerie.

À fin 2023, la BCI détient 37,2 % des parts de marché des dépôts de la clientèle financière.



Le déficit emplois / ressources sur la clientèle s'élève à 92,7 milliards F CFP au 31 décembre 2023. En valeur absolue, il se creuse de 12,0 milliards F CFP (+9,4 %) en 2023 du fait principalement de la consommation de leur trésorerie de deux gros déposants tel qu'évoqué supra.

Le taux de couverture des crédits par les dépôts baisse de 3,5 points et s'établit à 73,6 % à fin 2023. Il est de 71,4 % pour l'ensemble de la place à cette même date.

Pour compléter ses ressources et faire face notamment au déficit de ressources clientèle, la BCI émet depuis 2011 des **Titres de Créances Négociables** (TCN). Ces émissions de titres sont déclinées en quatre programmes agréés annuellement par la Banque de France. Ils sont placés par la BRED Banque Populaire auprès de sa clientèle d'institutionnels, de grands comptes ou d'établissements financiers.

Les encours de Titres de Créances Négociables émis par la BCI s'élevaient à 6,3 milliards F CFP au 31 décembre 2023 contre 14,1 milliards F CFP fin 2022. La baisse découle d'un moindre appétit du marché pour ce type de produits dans un contexte de hausse des taux.

Les encours de Titres de Créances Négociables émis par la BCI s'élevaient à 6,3 milliards F CFP au 31 décembre 2023 contre 14,1 milliards F CFP fin 2022.

À l'actif, **les opérations sur titres** sont stables (+0,2 %) et s'élevaient au 31 décembre 2023 à 7,7 milliards F CFP. Ce poste est composé d'obligations ayant, pour l'essentiel, la qualification de titres hautement liquides sur les marchés financiers. Ils constituent, avec la trésorerie, la réserve de liquidité de la Banque requise par les autorités pour satisfaire aux obligations du ratio de liquidité LCR (*Liquidity Coverage Ratio*). Ils peuvent notamment être donnés en pension.

Le ratio de liquidité LCR vise, pour mémoire, à contrôler que les banques sont en mesure de résister à une crise de liquidité aiguë (systémique et/ou spécifique à une banque) sur une durée d'un mois. Son principe est le suivant : les réserves de liquidité (cash, titres hautement liquides sur le marché et éligibles au refinancement en Banque Centrale...) doivent être supérieures aux fuites de liquidité générées par la perte des possibilités de refinancement sur le marché, par la fuite des dépôts, et par une série d'autres facteurs qui peuvent survenir lors d'une telle crise de liquidité (tirages de lignes hors-bilan, fuite de liquidité liée aux collatéraux...).

Afin de se prémunir de la volatilité des dépôts, la BCI a opté pour un pilotage du LCR à un niveau plus haut que le niveau réglementaire (150 % vs 100 %).

Au 31 décembre 2023, le **LCR** de la BCI s'élevait à 263,3 % pour un seuil minimum fixé à 100 %. Pour mémoire, le LCR au 31 décembre 2022 s'élevait à 151,7 %.

La réserve de liquidité s'élevait à 66,5 milliards F CFP soit 15,2 % du bilan.

Le ratio **NSFR** qui simule, lui, la liquidité à un an, s'établissait à 113,4 % pour un seuil réglementaire de 100 %. Il était de 108,1 % fin 2022.

Les passifs interbancaires ont progressé de 35,8 milliards F CFP en 2023. Ils s'élevaient à 121,2 milliards F CFP contre 85,4 milliards F CFP fin 2022. Au cours de l'exercice, la banque a remboursé 25,0 milliards F CFP d'emprunts préexistants et tiré 58,4 milliards F CFP de nouvelles lignes, dont 27,4 milliards F CFP auprès de la BRED, 25,0 milliards F CFP auprès de l'IEOM et 6,0 milliards F CFP auprès de l'AFD.

Les actifs interbancaires s'élevaient à 76,8 milliards F CFP au 31 décembre 2023 contre 62 milliards F CFP au 31 décembre 2022. Cette évolution résulte de la variation des autres postes du bilan, essentiellement de la croissance des ressources interbancaires venues compenser la baisse des dépôts de la clientèle et celle des Titres de Créances Négociables émis, tandis que l'encours des crédits est resté globalement stable.

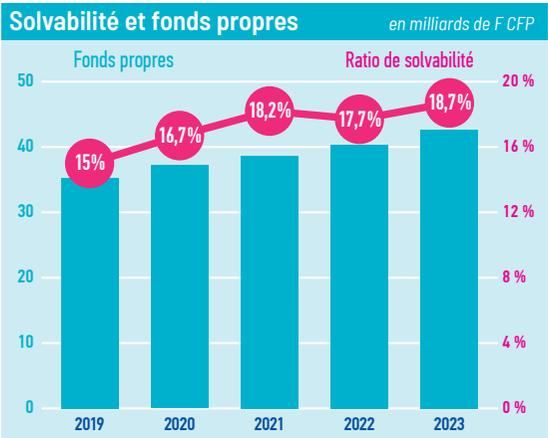
Les fonds propres, hors résultat, s'établissent au 31 décembre 2023 à 43 milliards F CFP. Ils comprennent les capitaux propres et le Fonds pour Risques Bancaires généraux. Leur croissance résulte de la part du résultat 2022 affectée en « autres réserves ».

Les fonds propres dit « réglementaires », calculés et définis en application du règlement de l'Union Européenne UE 575/2013 à partir des fonds propres, s'élèvent fin 2023 à 42,6 milliards F CFP. Ils sont destinés à garantir la continuité de l'activité de l'établissement, sa solvabilité et à protéger l'épargne des déposants. Le niveau de risque maximum que peut prendre un établissement en matière de crédit et de risques opérationnels notamment, est fixé sur leur base. Ce risque est suivi au travers du ratio de solvabilité.

Le ratio de solvabilité bancaire de la BCI continue de progresser en 2023. Il s'élève à 18,7 % contre 17,7 % un an plus tôt. Cette progression s'explique par une hausse des fonds propres associée à un encours de crédits, stable sur la période. Il se compare à un minimum réglementaire qui s'élevait au 31 décembre à 11,0 %.

Notons que des coussins supplémentaires de fonds propres peuvent être exigés de la part du régulateur et imposés à l'ensemble des banques ou à un établissement compte tenu de sa spécificité. Au 31 décembre 2023, le seuil de 11,0 % évoqué ci-dessus inclut un coussin contracyclique de 0,50 % imposé à toutes les banques. Il sera porté à 1 % à compter du 2 janvier 2024.

Le ratio de solvabilité bancaire de la BCI continue de progresser en 2023. Il s'élève à 18,7 % contre 17,7 % un an plus tôt.



Les résultats de l'activité

La BCI est attachée à ne procéder à aucune sélection de clientèle. Elle agit pour proposer à chacun les services bancaires les mieux adaptés.

Le nombre de **clients actifs** (clients répondant à un certain volume d'opérations) a augmenté en 2023 de 3,8 % pour atteindre 58 867 clients. La croissance nette sur 5 ans est de 7 833 clients (+15,3 %).

Le nombre de **comptes à vue** a progressé de 2,2 % en 2023 (+1933 comptes). Sur l'exercice, 9 601 comptes à vue ont été ouverts et 7 758 clôturés.

Le nombre de **d'abonnements au service BCInet** est passé de 69 632 à 72 964. Il progresse de 4,8 %.

103 648 **cartes bancaires internationales** ou locales sont en service au 31 décembre 2023. Leur nombre a progressé de 2 366 en 1 an (+2,3 %).

20,2 millions **d'opérations de paiements par cartes** (+10,2 %) ont été réalisées auprès des clients commerçants de la BCI pour un total de 110,4 milliards F CFP au cours de l'année contre 103,8 milliards F CFP (+6,3 %) en 2022. En 5 ans, les opérations ont progressé de 38,3 % en nombre et de 59 % en volume (+41,1 milliards F CFP).

Les **retraits aux guichets automatiques** de la Banque retrouvent en valeur leur niveau d'avant crise sanitaire (37,8 milliards F CFP en 2023 contre 37,5 milliards F CFP en 2019).

73 693 **conventions de relation** (+4,6 %) sont actives fin 2023 contre 70 465 à fin 2022. Elles

permettent de faire bénéficier aux clients de formules de services adaptées à leurs besoins à des conditions tarifaires plus avantageuses.

Enfin, 9 966 **contrats d'assurance vie** PREPAR sont ouverts au 31 décembre 2023 (+2,2 %). Leurs encours ont progressé de 4,3 % sur l'année pour atteindre 37 448 milliards F CFP.

La banque propose également une gamme diversifiée de produits d'assurance (emprunts, habitation, automobile, accidents de la vie, moyens de paiement, etc.)

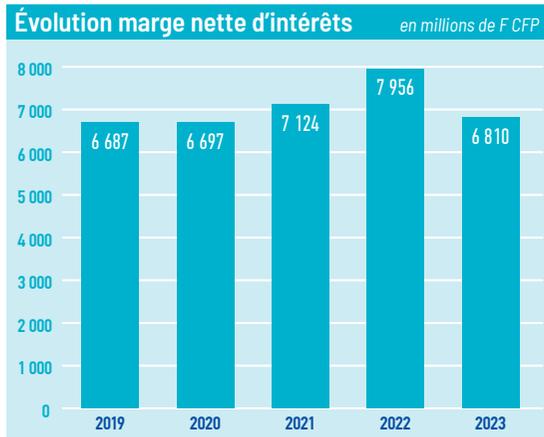
L'ensemble des éléments ci-dessus et l'implication des équipes de la Banque contribuent à son résultat.

LE PRODUIT NET BANCAIRE

Impacté par l'évolution des taux, le Produit Net Bancaire s'élève à 11,5 milliards F CFP en 2023. Il est en baisse de 9,1 % par rapport à 2022 exceptionnelle mais reste néanmoins supérieur de 99 millions à 2021.

> La Marge Nette d'Intérêts

Porté par la production de crédit de 2022, l'encours moyen des crédits atteint 352 milliards F CFP en 2023. Il progresse de 13 milliards F CFP par rapport à 2022 et génère, combiné à l'évolution des taux, 1 351 millions F CFP de Marge Nette d'Intérêts supplémentaire sur l'exercice.



Dans le même laps de temps, les dépôts de la clientèle ont perdu en moyenne 42 milliards F CFP, passant de 277 milliards F CFP à 235 milliards F CFP en 2023. Associée à cette évolution, l'augmentation de leur taux moyen entraîne une baisse de 1215 millions F CFP de la MNI.

Le coût des ressources financières augmente pour sa part de 2 402 millions F CFP tandis que le rendement de la trésorerie progresse de 1115 millions F CFP.

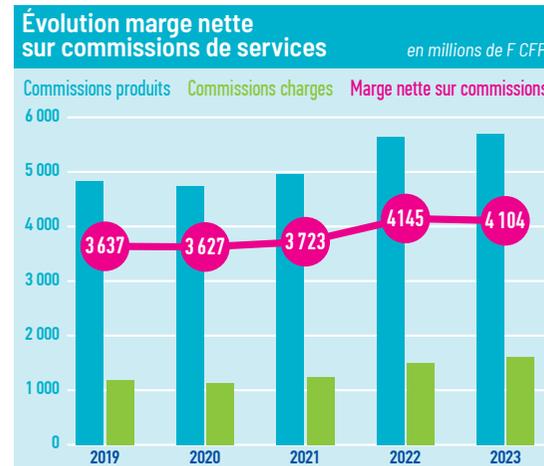
Au final, la Marge Nette d'Intérêts s'élève à 6 810 millions F CFP. Elle enregistre une baisse plutôt contenue au regard du contexte, de 1146 millions F CFP (-14,4 %).

> **Les commissions nettes**

Autre composante du Produit Net Bancaire, la marge nette sur commissions de services s'élève

à 4 104 millions F CFP au 31 décembre 2023 contre 4 145 millions F CFP au 31 décembre 2022 soit -1 %.

Les commissions brutes soutenues par l'activité commerciale de la Banque progressent de 64 millions F CFP (+1,1 %) et s'élèvent à 5 706 millions F CFP au 31 décembre 2023 contre 5 642 millions F CFP à fin 2022.



D'une manière générale, elles suivent les performances commerciales. Cependant, la performance est atténuée par la baisse de certaines commissions et notamment de celles relatives à la gestion des crédits, celles relatives aux crédits CASDEN ou encore celles découlant du traitement des Avis à Tiers Détenteurs et autres oppositions administratives émises par les tiers, qui avaient enregistré des hausses importantes en 2022.

Les commissions versées progressent pour leur part de 105,2 millions F CFP (+6,6 %) et atteignent 1 602 millions F CFP. Elles sont la contrepartie du développement de l'activité sur les moyens de paiement et du traitement des valeurs. Elles incluent principalement les coûts de fabrication et de traitement des moyens de paiement, monétiques notamment, et les coûts de transport et de traitement des espèces. Leur croissance découle principalement de l'accroissement de l'activité monétique mais néanmoins pèse aussi sur elle, les effets du reclassement par VISA des collectivités françaises du Pacifique en territoires non français entraînant une hausse du taux de charges refacturé à la banque en 2023.

> **Autres éléments constitutifs du PNB**

Les revenus des titres à revenu variable ou fixe s'élèvent à 81 millions F CFP en 2023 contre 75 millions F CFP en 2022 (+8,4 %), augmentation principalement liée à une hausse de 15,7 % des dividendes et produits assimilés perçus en 2023.

Les gains sur opérations financières (profits de change et réévaluation) progressent de 8,2 % pour atteindre 478 millions F CFP. Ils demeurent toutefois en retrait par rapport au niveau atteint avant crise sanitaire (612 millions F CFP en 2019).

Les autres produits d'exploitation bancaire (116 millions F CFP) diminuent de 37 millions F CFP en

2023 (-24 %) dont une part importante provient d'une baisse des commissions des placements OPCVM (-27 millions F CFP).

Les autres charges d'exploitation bancaire (60 millions F CFP) diminuent de 27 millions F CFP en 2023 (-31,2 %). Cette évolution provient principalement de la réduction des gestes commerciaux consentis à la clientèle en 2023 à hauteur de 30 millions F CFP après une année 2022 en partie exceptionnelle.

LE RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION

Le Résultat Brut d'exploitation enregistre une baisse de 1539 millions de F CFP pour se porter à 5082 millions F CFP, sous l'effet de l'évolution du PNB et des charges de fonctionnement.

Les charges de personnel, intéressement inclus, s'établissent à 4117 millions F CFP contre 3952 millions F CFP en 2022 (+4,2 %). Elles augmentent sous l'effet de la croissance de l'effectif accompagnant la croissance du fonds de commerce. Elles supportent également le relèvement du plafond des cotisations retraites CAFAT qui entraîne une charge supplémentaire. Enfin, elles prennent en compte la revalorisation du point bancaire et les reclassements individuels, ainsi que le nouvel accord d'intéressement qui prend effet sur l'exercice 2023 et portera également sur 2 exercices à venir.

Les autres frais administratifs s'élèvent à 1818 millions F CFP en 2023 et augmentent de 8,2 %.

Les impôts et taxes (hors impôts sur les sociétés) ont progressé de 29 millions F CFP en 2023 et ont plus que doublé du fait qu'ils aient en partie pour base, les intérêts perçus.

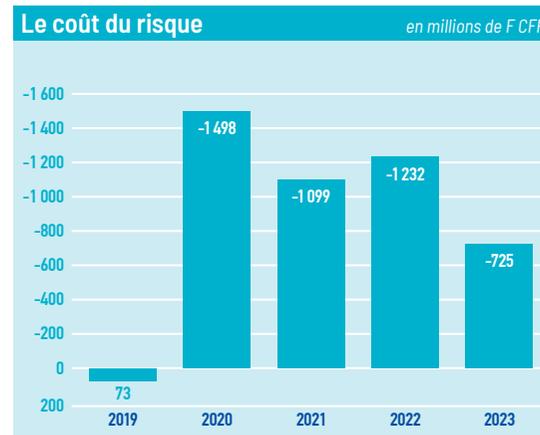
Les charges d'amortissement progressent de 47 millions (+11,4 %), en raison des investissements réalisés dans le cadre de l'équipement informatique de la banque et de la rénovation des agences et locaux.

Le coefficient d'exploitation (hors intéressement) qui mesure le rapport entre les charges de fonctionnement et le PNB s'établit à 54,09 %. Il est en hausse de 7,93 points en rapport à 2022 qui constituait toutefois une année remarquable. Il reste malgré tout d'une manière générale d'un très bon niveau, particulièrement compte tenu du contexte économique et financier de l'exercice 2023.

LE COÛT DU RISQUE

Le coût du risque s'élève à 725 millions F CFP contre 1232 millions F CFP à fin 2022 après avoir atteint 1498 millions F CFP en 2020, année de déclenchement de la crise sanitaire.

Il inclut trois éléments exceptionnels: la cession



d'un portefeuille de créances douteuses, la constitution d'une provision sectorielle sur le nickel, et la dépréciation d'un apport en compte courant dans une participation.

En 2023, la BCI a procédé à la cession d'un portefeuille de créances douteuses et contentieuses enregistrées à son bilan pour un total de 1435 millions F CFP. Compte tenu de son prix de cession et des dépréciations antérieures dont faisait l'objet ce portefeuille, sa cession a généré un résultat positif de 120 millions F CFP, atténuant d'autant le coût du risque.

Hormis cette cession, le coût du risque relatif aux créances douteuses et contentieuses s'élève pour l'exercice à 573 millions F CFP.

Au terme de l'exercice, le total des créances douteuses et contentieuses s'élève à 15,9 milliards F CFP contre 19,8 milliards F CFP fin 2022, la part d'encours douteux contentieux passant ainsi de 5,63 % à 4,54 % de l'encours brut total, représentant une diminution de 3,9 milliards F CFP. Cette évolution, résulte de la cession de créances mentionnée ci-dessus pour 1,4 milliards F CFP, de l'imputation des indemnités provisionnelles reçues dans le cadre de la mise en jeu de la garantie des Prêts Garantis par l'État pour 1,3 milliard F CFP, et pour le reste, d'apurement de créances et du retour à la normale d'autres.

Outre la part liée aux créances douteuses et contentieuses, le coût du risque 2023 prend en

“ La BCI a ainsi constitué une provision pour risque de 200 millions F CFP portant sur les créances saines de sa clientèle dépendant de manière significative du secteur nickel. ”

compte la dégradation de la situation économique du secteur nickel. La BCI a ainsi constitué une provision pour risque de 200 millions F CFP portant sur les créances saines de sa clientèle dépendant de manière significative du secteur nickel.

Enfin, dernier élément exceptionnel, la BCI a déprécié un apport en compte courant accordé à une participation bénéficiant de mesure de défiscalisation à hauteur de 69 millions F CFP.

LE RÉSULTAT AVANT IMPÔTS ET FRBG

Le Résultat avant Impôts sur les sociétés et charges assimilées, et avant dotations ou reprises au Fonds pour Risques Bancaires Généraux s'élève à 4 372 millions F CFP contre 5 389 millions F CFP fin 2022. Il diminue de 19,8 %.

Notons que la quote-part des résultats d'AXA qui concerne l'assurance décès invalidité peut enregistrer des différences importantes d'une année sur l'autre en raison de l'impact des sinistres enregistrés par la compagnie et des provisions techniques décidées par elle. Cette variabilité, et le fait qu'elle soit imprévisible par la BCI, sont les raisons pour lesquelles cette quote-part de résultat est enregistrée en résultat exceptionnel.

LE RÉSULTAT NET

Le résultat net de l'exercice s'élève à 2 501 millions F CFP. Il est en baisse de 17,3 % par rapport à 2022 qui constituait toutefois une année exceptionnelle et retrouve un niveau similaire à celui réalisé en 2021 (2 525 millions F CFP). Il démontre, par son niveau, la bonne résilience de la banque face au contexte de taux et au resserrement de la liquidité.

Le Résultat Net intègre 1924 millions F CFP d'impôts sur les sociétés et charges assimilées.

Et les produits suivants :

- 20 millions F CFP de régularisation d'impôts sur exercice antérieur ;
- 13 millions F CFP liés aux opérations de défiscalisation auxquelles la BCI participe.

MESURE ET SURVEILLANCE DES RISQUES

L'information relative à la mesure et à la surveillance des risques a fait l'objet de communications formelles par le Comité des Risques du Conseil d'Administration, au Conseil d'Administration. Suivant les dispositions de l'arrêté du 3 novembre 2014 modifié, relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque et des services d'investissement soumises au contrôle de l'ACPR, la Banque Calédonienne d'Investissement a poursuivi en 2023 le renforcement de son dispositif de contrôle des risques.

ACTIVITÉ DES FILIALES

L'activité des filiales de la BCI demeure très contenue par comparaison au niveau d'activité de la Banque elle-même. La BCI détient quatre filiales.

- La **SOCADIR** : SARL créée en 1993, ayant pour objet principal l'acquisition, la mise en valeur de tous biens et droits immobiliers, bâtis ou non bâtis, et la réalisation de toute construction. Dans ce cadre, elle acquiert, en vue d'assurer leur gestion et leur revente, les biens immobiliers et mobiliers saisis par la BCI et qui n'ont pas trouvé d'adjudicataire lors des ventes aux enchères. Elle est également propriétaire de locaux qu'elle donne en location à la BCI et dans lesquels la Banque a installé son agence de Bourail. Elle est également propriétaire de terrains jouxtant la Banque au Quartier latin.

L'exercice 2023 se solde par une perte de 715 041 F CFP incluant un abandon de créance de la BCI de 8 millions F CFP afin de maintenir les capitaux propres de la société au niveau du capital social.

- La **SOCALPAR** : SARL créée en 2006, ayant pour objet principal la prise de participations dans toutes personnes morales et notamment dans toutes sociétés ayant leur siège social en Nouvelle-Calédonie, existantes ou à créer, notamment par voie d'achat de titres, souscription au capital ou toute autre forme ainsi que la gestion desdites participations.

L'exercice 2023 se solde par un bénéfice de 87 812 F CFP incluant un abandon de créance de la BCI de 272 509 F CFP.

La BCI est également propriétaire de deux SCI, la SCI DE L'AVENIR, propriétaire du siège social de la Banque qu'elle donne en location à celle-ci, et la SCI LE BANIAN propriétaire de 114 places de parking louées principalement au personnel de la Banque. L'activité et les résultats de ces sociétés utiles au fonctionnement quotidien de l'établissement n'appellent pas de commentaire particulier.

ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Nous n'avons connaissance d'aucun événement porté à notre attention postérieurement à la clôture de l'exercice et dont l'incidence aurait pu donner lieu à ajustement significatif dans les comptes annuels. L'annonce de la mise en sommeil de l'usine de

Koniambo Nickel SAS est en revanche un événement susceptible d'influer significativement sur l'activité de ce début d'année 2024 ou sur la situation financière de l'établissement.

CAPITAL ET DIVIDENDES

Le capital de la BCI est détenu, à hauteur de :

- 50,0 % par la Nouvelle-Calédonie ;
- 49,9 % par COFIBRED ;
- 0,1 % par l'Agence Française de Développement.

L'Assemblée Générale Ordinaire de la Banque Calédonienne d'Investissement, réunie en séance le 17 avril 2023, a approuvé la proposition du Conseil d'Administration de distribuer 900 millions F CFP sur le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022. Ces dividendes ont été mis en paiement fin juin 2023.

PROJET DE DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

Il est proposé de soumettre à l'Assemblée Générale des actionnaires la décision de distribuer 900 millions F CFP de dividendes au titre du résultat 2023 et d'affecter le solde du résultat soit 1 601 millions F CFP en « autres réserves ».

Cette proposition répond à deux objectifs qui sont, le premier de rémunérer à un niveau acceptable l'investissement des actionnaires, et le second de conforter les fonds propres de l'établissement pour renforcer sa solidité et préserver ses capacités

d'octrois de crédit tout en maintenant une marge de sécurité par rapport aux seuils réglementaires du ratio de solvabilité ou du MREL, ou de répondre à toute nouvelle exigence qui pourrait être mise en place par le régulateur.

PERSPECTIVES

Au-delà des évolutions mondiales, la Banque portera en 2024 une attention toute particulière à l'évolution du secteur du nickel en Nouvelle-Calédonie et sur les effets que pourrait avoir cette évolution sur l'économie du Territoire et sur ses clients tout en restant engagée à leur côté.





Banque européenne d'investissement

D La Banque européenne d'investissement (BEI) est la banque de l'Union européenne. Plus grande institution financière multilatérale au monde, elle est aussi l'un des principaux bailleurs de fonds de l'action en faveur du climat.

Depuis sa création en 1958, la BEI a investi plus de mille milliards d'euros dans des projets en Europe et dans des pays du monde entier. L'action pour le climat est au cœur de toutes les activités de la BEI, qui ciblent les domaines prioritaires suivants : climat et environnement, développement, innovation et compétences, petites et moyennes entreprises, infrastructures et cohésion.

Le Fonds européen d'investissement, qui fait partie du Groupe BEI, est spécialisé pour sa part dans le soutien aux PME par le financement de nouvelles entreprises, de la croissance, de l'innovation, de la recherche-développement, de l'emploi et du développement régional.

La BEI collabore avec d'autres institutions de l'Union européenne pour favoriser l'intégration européenne, promouvoir le développement dans l'UE et soutenir les politiques de celle-ci. Ces activités ne se limitent toutefois pas à l'Europe : la BEI intervient

dans plus de 160 pays et améliore la vie de millions de personnes chaque année, tant dans l'Union européenne que dans le reste du monde.

L'interconnexion est au cœur de l'action de la Banque depuis sa création. Dans toute l'Europe, les investissements de la BEI rapprochent les pays. Par l'intermédiaire de sa branche BEI Monde, qui a été créée en 2022 pour accroître l'impact de ses financements en faveur du développement, elle aide à relever les défis mondiaux, à favoriser la croissance et à multiplier les perspectives sur tous les continents.

En ces temps où la valeur du multilatéralisme est remise en question, l'action de la BEI vient constamment nous rappeler que l'union des Européens fait leur force.

En 2023, la BEI a signé des opérations pour un total de 75,14 milliards d'euros et le FEI a signé un total de 14,91 milliards d'euros. La branche de la BEI dédiée aux partenariats mondiaux, BEI Monde, a signé de nouveaux prêts représentant 8,44 milliards d'euros.

Près de la moitié des prêts de la BEI dans l'Union européenne ont été signés en faveur de projets mis en œuvre dans des régions de la cohésion. Au total, 49,04 milliards d'euros ont été signés pour des projets soutenant l'action pour le climat et la durabilité environnementale.

La BEI intervient au côté de la BCI pour le financement des entreprises.



Co-Actionnaire historique de la BCI, l'AFD reste présente au Conseil d'Administration de la BCI et continue d'être un partenaire essentiel pour la Banque, notamment sur le plan financier.

À PROPOS DE L'AGENCE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT

Le groupe AFD contribue à mettre en œuvre la politique de la France en matière de développement durable et de solidarité internationale. Il est composé de l'Agence française de développement (AFD), en charge du financement du secteur public et des ONG, de la recherche et de la formation, de sa filiale Proparco, dédiée au financement et à l'accompagnement du secteur privé, et d'Expertise France, agence de coopération technique. Le Groupe AFD finance, accompagne et accélère les transitions nécessaires pour un monde plus juste et résilient.

Nous construisons avec nos partenaires des solutions partagées, avec et pour les populations concernées. Nos équipes sont engagées sur plus de 3250 projets et 115 pays, dans les territoires en crise, dans les Outre-mer et pour les biens communs : le climat (avec l'ambition d'une activité 100 % Accord de Paris), l'égalité femmes-hommes, la biodiversité,

> <https://www.afd.fr/fr/page-region-pays/trois-oceans>

la paix (avec notamment le Fonds Paix et résilience Minka), l'éducation ou encore la santé. Nous contribuons ainsi à l'engagement de la France et des Français en faveur des Objectifs de Développement Durables (ODD), pour un monde en commun.

L'AFD mène ces actions au service de ses clients, au sein de « l'Équipe France » du développement et de la « Team Europe », avec ses partenaires : partenaires multilatéraux et bilatéraux, organisations de la société civile, fondations, collectivités locales, centres de recherche mais aussi les 530 banques publiques de développement réunies autour des deux premiers sommets Finance en commun et les 27 établissements rassemblés depuis dix ans au sein de l'International Development Finance Club (IDFC), dont l'AFD assure la présidence.

Pour parvenir à ses objectifs, le Groupe a investi 12,3 milliards d'euros en 2022 dans les pays étrangers et les Outre-mer. À l'aune de ces résultats, l'aide française représente désormais 0,55 % du PNB et atteindra 0,7 % d'ici 2025.

NOUVELLES AMBITIONS, NOUVELLE LOI

Pour accompagner, guider et encadrer l'action de ce Groupe augmenté dans un cadre stratégique renouvelé, la loi de programmation relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales a été promulguée le 4 août 2021.

Le texte renforce l'objectif donné au groupe AFD

de lutter avec tous ses partenaires contre les causes profondes des crises, en accompagnant les pays les plus vulnérables, en particulier en Afrique, vers des modèles de croissance plus résilients, plus inclusifs et plus durables.

Il s'agit également d'inscrire pleinement la politique de développement dans le cadre multilatéral que s'est fixé la communauté internationale en 2015 avec l'Agenda 2030 pour le développement durable des Nations unies, l'Accord de Paris sur le climat et le programme d'action d'Addis-Abeba sur le financement du développement, cadre indispensable pour répondre collectivement aux enjeux globaux contemporains. Sans oublier le dispositif de restitution des biens mal acquis, déjà concrétisé avec la restitution début novembre 2021 des œuvres dérobées par le colonel Dodds au palais d'Abomey, au Bénin. La nouvelle loi impose également une exigence forte en termes de transparence, d'évaluation et de suivi des actes, des actions et des résultats du groupe AFD sur le terrain.

À PROPOS DE L'AGENCE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT DANS LE PACIFIQUE

Acteur historique en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie Française et à Wallis-et-Futuna, l'AFD soutient, au sein de ces territoires, de nombreux projets structurants dans divers secteurs. Grâce à ses financements, son expertise et sa production de connaissances, elle appuie le secteur public

local (collectivités locales, établissements publics et sociétés d'économie mixte), finance les entreprises et associations et accompagne le développement économique de ces géographies ultramarines.

Depuis 2018, une direction régionale a été créée, en charge des activités du Groupe AFD en Nouvelle-Calédonie, à Wallis-et-Futuna, en Polynésie française ainsi qu'au Timor Leste, au Vanuatu et dans les 13 autres États insulaires du Pacifique.

Le Groupe AFD s'est par ailleurs doté d'une « stratégie régionale Océan Pacifique 2019-2023 » mettant en lumière les enjeux régionaux qui seront au centre de l'action du Groupe dans les cinq prochaines années : un « Océan résilient » afin d'accompagner la région dans sa lutte contre les effets du changement climatique, un « Océan solidaire » qui permettra de faciliter l'accès aux services de base pour tous et notamment les populations les plus démunies, un « Océan d'avenir » dans l'accompagnement des secteurs de l'économie bleue, de l'économie verte ou encore du numérique et un « Océan en Commun » afin de favoriser l'intégration régionale des territoires français du Pacifique.

<https://nc.afd.fr>

Le contrôle interne et la gestion des risques

I - INTRODUCTION AU DISPOSITIF DE GESTION DES RISQUES

1. CADRE D'EXERCICE

L'enjeu principal du dispositif de contrôle interne mis en place par la BCI est d'assurer la maîtrise globale des risques et de donner une assurance raisonnable que les objectifs que la Banque s'est fixés à ce titre soient bien respectés.

Le système de contrôle interne de la BCI s'inscrit dans le cadre :

- Des dispositions du Code monétaire et financier, incluant notamment la réglementation relative à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme ;
- De l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne modifié, des entreprises du secteur de la banque, des services d'investissement soumis au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (modifié par l'arrêté du 25 février 2021) ainsi que l'arrêté du 6 janvier 2021 relatif aux dispositifs et au contrôle interne en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme ;
- Des orientations de l'Autorité Bancaire Européenne (ci-après EBA) en matière de gouvernance interne (EBA/GL/2017/05) ;
- Des dispositions édictées par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

La protection de la clientèle, la lutte contre la

corruption, ainsi que la protection des données personnelles sont pleinement prises en compte dans le dispositif mis en place.

Les objectifs du dispositif de contrôle interne de la BCI sont de :

- Développer une culture du risque et des contrôles parmi les collaborateurs de la Banque, notamment afin de prévenir le risque de fraude ;
- Renforcer de manière continue l'efficacité et la qualité du fonctionnement de l'établissement ;
- Garantir la fiabilité de l'information notamment en matière comptable et financière ;
- Assurer la sécurité des opérations conformément aux lois et aux règlements et aux instructions de la Direction Générale.

2. ORGANISATION DU CONTRÔLE INTERNE

ORGANISATION GÉNÉRALE

Conformément à la réglementation bancaire, le dispositif de contrôle interne de la BCI repose sur le contrôle de premier niveau assuré par la hiérarchie opérationnelle, le contrôle permanent de deuxième niveau pris en charge par des agents dédiés – qui n'ont pas d'activité opérationnelle au sens réglementaire – et en troisième niveau par l'audit interne.

Les responsables des fonctions de contrôle interne sont positionnés à un niveau hiérarchique adéquat conférant aux responsables de la fonction de contrôle l'autorité et le statut appropriés nécessaires pour s'acquitter de leurs responsabilités.

Au niveau de la BCI, le rattachement du Directeur des Risques et de la Conformité et du Responsable de l'Audit Interne s'effectue au niveau du Directeur Général.

Nonobstant la responsabilité globale des dirigeants effectifs et du Conseil d'Administration, les responsables des fonctions de contrôle interne sont indépendants des lignes d'activité ou des unités qu'ils contrôlent. À cet effet, ils rendent des comptes directement aux dirigeants effectifs. Ils tiennent informé le Conseil d'Administration, notamment via leur participation au Comité des Risques du Conseil d'Administration.

Le cas échéant, le Directeur des Risques et de la Conformité et le Responsable de l'Audit Interne ont accès au Conseil d'Administration ou au Comité des Risques du Conseil d'Administration sans avoir à en obtenir l'autorisation des dirigeants effectifs. Un lien fort d'autorité fonctionnelle est établi entre les fonctions de contrôle au niveau groupe BRED et celles de la BCI.

En particulier, les échanges entre ces fonctions sont libres et indépendants : ils ne doivent ni être intermédiés ni être altérés par le management opérationnel au sein de la BCI.

En sus de leurs missions, le Conseil d'Administration et les dirigeants effectifs de la BCI doivent mettre en harmonie la culture d'entreprise, ses activités et les comportements de ses employés

en vue d'assurer une gestion saine, prudente, intègre et conforme aux lois et règlements en vigueur.

FONCTIONS-CLÉ :

Le Directeur des Risques et de la Conformité est :

- Le responsable du contrôle permanent, au sens de l'article 16 de l'arrêté sur le contrôle interne du 3 novembre 2014 modifié.
- Le responsable de la fonction de vérification de la conformité, au sens de l'article 28 de l'arrêté sur le contrôle interne du 3 novembre 2014 modifié.
- Le responsable de la fonction de gestion des risques, au sens de l'article 74 de l'arrêté sur le contrôle interne du 3 novembre 2014 modifié.
- Le responsable de la fonction de contrôle permanent du dispositif LCB/FT au sens de l'article 15 de l'arrêté du 6 janvier 2021 relatif au dispositif et au contrôle interne en matière de LCB/FT.

Le Responsable de l'Audit Interne est le responsable du contrôle périodique, au sens de l'article 17 de l'arrêté sur le contrôle interne du 3 novembre 2014 modifié, et le responsable de la fonction de contrôle périodique du dispositif LCB/FT au sens de l'arrêté du 6 janvier 2021 relatif au dispositif et au contrôle interne en matière de LCB/FT.

LES ACTEURS DU CONTRÔLE INTERNE.

La Direction Générale

La Direction Générale, sous la direction du Conseil d'Administration, est responsable du dispositif d'ensemble de contrôle interne de la BCI.

À ce titre, la Direction Générale s'assure de la définition et de la mise en œuvre du système de contrôle interne dans le cadre des prescriptions fixées par les normes en vigueur. Elle en surveille régulièrement le bon fonctionnement, s'assure de la bonne adéquation des moyens dévolus au contrôle permanent et périodique en termes de quantification et de qualification des effectifs ainsi que d'outils au regard :

- De la nature, du volume et du périmètre des activités traitées ;
- De la taille de la BCI ;
- Du mode de traitement des opérations (activités externalisées) ;
- Des risques de différentes natures auxquels la BCI est exposée et de leur évolution ;
- Des évolutions régulières du cadre réglementaire.

En rapport avec la taille de la BCI et avec la diversité de ses activités, le Directeur Général a souhaité associer pleinement les membres du Comité de Direction (CODIR) au dispositif de contrôle interne. De manière générale, le Comité de Direction est fondé à traiter tout sujet important pour la BCI. Ainsi, il peut être saisi à tout moment de sujets liés au contrôle interne, sans attendre la réunion d'autres comités compétents.

LES OPÉRATIONNELS (1^{ER} NIVEAU)

Toutes les directions opérationnelles de la banque sont en charge du premier niveau de contrôle, qui constitue le socle indispensable et essentiel du dispositif de contrôle.

Chaque salarié, dans le cadre de l'autocontrôle, participe au dispositif de contrôle permanent de premier niveau de la banque, en s'appuyant sur des contrôles intégrés aux procédures opérationnelles et sur des contrôles automatisés dans le traitement des opérations. Des contrôles de 1^{er} niveau sont réalisés par les responsables hiérarchiques afin de s'assurer de la qualité des travaux de leurs collaborateurs.

Les directions opérationnelles sont responsables :

- De l'établissement et de la mise à jour des procédures liées à leur périmètre d'activités, en s'assurant de l'accord des fonctions de contrôle permanent quant aux processus retenus en matière de conformité et de maîtrise des risques ;
- De l'application des procédures placées sous leur responsabilité afin de permettre la gestion des activités dans un cadre maîtrisé ;
- De la conformité et de la maîtrise des éventuels risques des activités placées sous leur responsabilité, notamment en traitant de façon appropriée les nouvelles activités, les nouveaux produits ou les modifications impactant les conditions d'exercice des activités, ainsi que les limites définies par la banque, y compris sous leur impulsion, en matière de risques ;
- Du contrôle de premier niveau - il est établi un plan de contrôle de premier niveau en ce sens - et de la remontée des dysfonctionnements auprès de la Direction Générale ainsi qu'auprès des fonctions de contrôle potentiellement concernées ;

- Des réponses à formuler avec diligence aux demandes d'information émises par la Direction des Risques et de la Conformité et l'Audit Interne notamment lorsqu'elles émanent de demandes des autorités de contrôle prudentiel ou des marchés financiers;
- De l'établissement des plans d'actions correctrices qui pourraient s'avérer nécessaires (que ce soit à la suite de leurs propres constats ou bien de ceux du contrôle permanent ou périodique) et de leur mise en œuvre dans un délai raisonnable.

LES FONCTIONS INDÉPENDANTES DE CONTRÔLE PERMANENT (2^{ÈME} NIVEAU)

Les principales missions des fonctions en charge des risques, de la conformité et des contrôles permanents sont :

- De concourir à la bonne gouvernance en matière de gestion des risques, notamment en contribuant à l'élaboration des politiques et de l'appétit aux risques ainsi qu'en assurant un bon niveau d'information de l'organe de surveillance, des dirigeants effectifs, des autorités de contrôles et de l'ensemble des collaborateurs (prévention);
- D'assurer l'évaluation des risques (outils et indicateurs);
- D'assurer le bon fonctionnement des dispositifs de maîtrise des risques à travers :
 - La surveillance permanente des risques (analyses, suivi des indicateurs et des limites);
 - Les contrôles permanents.

Le périmètre couvert par la Direction des Risques

et de la Conformité concerne :

- Les risques notamment risques de crédits, risques financiers et risques opérationnels;
- La conformité notamment conformité bancaire et assurance, conformité des services d'investissement, sécurité financière (Lutte Contre le Blanchiment et Financement du Terrorisme) et lutte contre la corruption. Le Responsable du Pôle Conformité – Lutte contre le blanchiment et financement du terrorisme est le responsable de la mise en œuvre du dispositif de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.
- Le Plan d'urgence et de Poursuite d'activité;
- La Sécurité des Systèmes d'Information.

Filière de contrôle permanent de deuxième niveau, le Contrôle Financier est rattaché hiérarchiquement au Directeur Administration et Finance dans le but de contribuer à la fiabilisation de l'information comptable et financière.

Afin d'assurer l'indépendance du Contrôle Financier vis-à-vis du Service Comptabilité et Finance, le Contrôle Financier est fonctionnellement rattaché au Directeur des Risques et de la Conformité de la BCI.

Ce lien fonctionnel se matérialise par la validation du plan de contrôle du Contrôle Financier par le Directeur des Risques et de la Conformité qui est également destinataire de l'ensemble des résultats des contrôles.

L'AUDIT INTERNE (3^{ÈME} NIVEAU)

Le troisième niveau de contrôle est assuré par l'Audit Interne, qui couvre l'ensemble des activités de la BCI, y compris celles qui sont externalisées.

L'Audit Interne procède à des missions inscrites au plan d'audit annuel, préalablement soumis à l'Inspection générale BRED et validé par la Direction Générale (l'organe exécutif) et le Comité des risques du Conseil d'Administration de la BCI.

Dans le cadre des responsabilités définies par l'article 17 de l'arrêté du 3 novembre 2014 modifié relatif au contrôle interne, l'Audit Interne a pour objectifs prioritaires d'évaluer et de rendre compte pour chaque unité auditée de la qualité de la situation financière, du niveau des risques effectivement encourus, de la cohérence, de l'adéquation et du bon fonctionnement des dispositifs d'évaluation et de maîtrise des risques, de la fiabilité et de l'intégrité des informations comptables et de gestion, du respect des procédures et du cadre réglementaire.

L'Audit Interne fournit à l'organe exécutif et à l'organe de surveillance une assurance raisonnable sur le bon fonctionnement de la BCI, au travers de missions périodiques s'inscrivant dans le cadre d'un plan pluriannuel établi sur cinq ans et bâti sur une approche par les risques.

Pour atteindre cet objectif, l'Audit interne, doté des moyens dédiés et adaptés à leur réalisation, procède à une évaluation objective et formelle, en toute

indépendance, ses appréciations, ses conclusions et ses recommandations. L'Audit Interne de la BCI, conformément à la charte de l'audit interne de la BCI, entretient un lien fort d'autorité fonctionnelle avec le Directeur de l'Inspection Générale du Groupe BRED.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ET LE COMITÉ DES RISQUES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration

Conformément aux orientations de l'EBA sur la gouvernance interne, le Conseil d'Administration doit notamment :

- Garantir et évaluer périodiquement l'efficacité du cadre de gouvernance interne de l'établissement et prendre des mesures appropriées afin de remédier aux éventuelles faiblesses détectées ;
- Superviser et suivre la mise en œuvre de manière cohérente des objectifs stratégiques de la structure organisationnelle et de la stratégie en matière de risque de l'établissement, y compris son appétit pour le risque et son cadre de gestion des risques ;
- Contrôler que la culture du risque de l'établissement est mise en œuvre de manière cohérente ;
- Superviser la mise en œuvre et le maintien d'un code de conduite visant à détecter, gérer et atténuer les conflits d'intérêts avérés et potentiels ;
- Superviser l'intégrité des informations financières et des rapports financiers ainsi que le cadre de contrôle interne, y compris un cadre efficace et sain de gestion des risques ;
- Garantir que les responsables des fonctions de contrôle interne sont en mesure d'agir de manière

autonome, peuvent exprimer leurs préoccupations et l'avertir directement, le cas échéant, lorsque des risques d'évolutions défavorables affectent ou sont susceptibles d'affecter l'établissement ;

- Suivre la mise en œuvre du plan d'audit interne, après la tenue préalable du Comité des Risques.

À cette fin, le Conseil d'Administration s'appuie sur le Comité des Risques du Conseil d'Administration, qui porte une appréciation sur la qualité du contrôle interne, notamment la cohérence des systèmes de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques sur base consolidée et propose, en tant que de besoin, les actions complémentaires à ce titre.

Le Comité des Risques du Conseil d'Administration

Les missions principales du Comité des Risques du Conseil d'Administration sont définies au sein de la Charte qui le régit conformément aux orientations de l'EBA sur la gouvernance interne (paragraphe 60 à 62) :

- Assister le Conseil lorsque celui-ci supervise la mise en œuvre de la stratégie de l'établissement en matière de risque et les limites correspondantes qui ont été fixées ;
- Superviser la mise en œuvre des stratégies de l'établissement en matière de gestion des fonds propres et de liquidité ainsi que des autres risques pertinents, tels que le risque de marché, le risque de crédit, le risque opérationnel (y compris les risques juridique et informatique) et le risque de réputation, afin d'évaluer leur adéquation par rapport à l'appétit pour le risque et à la stratégie en matière de risque ;

• Fournir au Conseil d'administration des recommandations sur les ajustements nécessaires à apporter à la stratégie en matière de risque résultant, entre autres, de modifications du modèle d'entreprise de l'établissement, d'évolutions du marché ou de recommandations formulées par la fonction de gestion des risques ;

- Fournir des conseils concernant le recrutement de consultants externes auxquels la fonction de surveillance peut décider de recourir en vue d'obtenir des avis ou une assistance ;
- Examiner différents scénarios possibles, y compris des scénarios de tensions, afin d'évaluer la manière dont le profil de risque de l'établissement réagirait à des événements externes et internes ;
- Superviser l'adéquation de tous les produits et services financiers significatifs proposés aux clients avec le modèle d'entreprise et la stratégie en matière de risque de l'établissement ;
- Suivre la mise en œuvre des recommandations des audits internes ou externes.

COORDINATION DU CONTRÔLE INTERNE

La transversalité des fonctions de contrôle est assurée par le Comité de Coordination des Fonctions de Contrôle et par des échanges réguliers d'informations entre les différents acteurs du contrôle.

Le Comité de Coordination des Fonctions de Contrôle de la BCI, présidé par le Directeur Général, réunit semestriellement les principaux acteurs du contrôle permanent de premier et de deuxième niveau ainsi que l'audit interne.

Ce Comité s'assure principalement de la cohérence, de la pertinence et de l'efficacité du dispositif de contrôle de la BCI, de la bonne articulation entre les fonctions de contrôle dans leur domaine respectif, et traite de l'ensemble des actions à caractère transversal visant à renforcer la cohérence et l'efficacité du contrôle interne. Il propose, en tant que de besoin, les actions complémentaires. Il examine les principaux enseignements tirés de la surveillance des risques.

3. APPÉTIT AUX RISQUES

L'appétit aux risques se définit comme le niveau de risque que la BCI est prête à accepter dans l'exercice de son activité. Il s'applique dans un contexte donné, pour dégager un résultat récurrent et résilient en offrant le meilleur service à ses clients et en préservant la solvabilité, la liquidité et la réputation de la BCI. Il doit être cohérent avec l'environnement opérationnel, la stratégie et le modèle d'affaires de la BCI.

Les risques inhérents au modèle d'affaires de la BCI sont :

- Le risque de crédit et de contrepartie,
- Les risques de bilan en particulier le risque de liquidité (articles 148 à 186 de l'arrêté du 3 novembre 2014) et le risque de taux structurel (articles 134 à 139 de l'arrêté du 3 novembre 2014);
- Les risques non financiers y compris le risque de non-conformité, le risque juridique, le risque de sécurité des systèmes d'information et le risque de

fraude (articles 214 et 215 de l'arrêté du 3 novembre 2014).

L'appétit aux risques de la BCI est encadré par une politique d'appétit aux risques, validée par le Conseil d'Administration de la BCI, et par des indicateurs de suivi.

4. CULTURE RISQUES ET CONFORMITÉ.

Le Conseil d'administration et les dirigeants effectifs de la BCI promeuvent la culture du risque et de la conformité à tous les niveaux de son organisation. La Direction des risques et de la conformité coordonne la diffusion de la culture du risque et de la conformité auprès de l'ensemble des collaborateurs, en coordination avec l'ensemble des filières opérationnelles.

Les collaborateurs de la BCI sont inscrits aux différents modules de formations dites réglementaires dans les semaines qui suivent leur embauche. Un recyclage est ensuite réalisé tous les deux ans sur l'ensemble des modules, (hors la sensibilisation à la sécurité du système d'information effectuée tous les ans).

L'organisation des inscriptions et le suivi des taux de réalisation de ces formations sont opérés en premier niveau par la Direction des Ressources Humaines, et contrôlés en second niveau par les services de la Direction des Risques et de la Conformité.

II - RISQUES DE CRÉDIT ET DE CONTREPARTIE

Le risque de crédit est le risque encouru en cas de défaillance d'un débiteur ou d'une contrepartie, ou de plusieurs débiteurs ou de plusieurs contreparties considérées comme un même groupe liés conformément à la réglementation.

1. ORGANISATION DE LA GESTION DES RISQUES DE CRÉDIT

La gestion des risques de crédit à la BCI est assurée par le Service des Risques de Crédit, rattaché à la Direction des Risques et de la Conformité, lui conférant une stricte indépendance par rapport aux directions commerciales et opérationnelles. Le Service des Risques de Crédit (SRC) propose les politiques de crédit de la BCI, la politique de dépréciations et de provisionnements, et l'encadrement des risques de crédit par un dispositif de limites internes présentées aux dirigeants effectifs, au Comité des Risques du Conseil d'Administration de la BCI et approuvées par son Conseil d'administration. Le SRC assure, en totale indépendance par rapport aux directions commerciales, le contrôle permanent de deuxième niveau des risques de crédit.

2. DISPOSITIF DE MAÎTRISE DES RISQUES

Les principaux éléments du dispositif de maîtrise des risques de crédit sont :

- Un système de délégation de pouvoir *intuitu personae*,

prenant en compte des niveaux de risque ainsi que les compétences et expériences des équipes, qui est revu annuellement par la Direction des engagements;

- Des analyses contradictoires réalisées par le SRC sur les dossiers de crédit hors délégation de l'Exploitation Commerciale pour décision du comité de crédit;
- Le suivi des engagements, grâce à un système automatisé de contrôle des positions,
- Une détection et une prévention renforcées des risques sur la clientèle des particuliers, des professionnels et des entreprises, grâce à la mise à disposition des conseillers clientèle et des responsables, d'outils de pilotage;
- Un suivi périodique de la qualité et des risques des différents portefeuilles par des tableaux de bord, des études de risques de concentration et de risques sectoriels;
- Des limites internes d'exposition sur les contreparties ou groupes de contreparties liées, et sur les secteurs économiques validées par le Conseil d'Administration.

3. GOUVERNANCE

Le SRC est chargé de l'organisation de comités présidés par les dirigeants effectifs de la BCI, et dédiés à la maîtrise des risques de crédit :

- **Comité mensuel des comptes ordinaires débiteurs et des retards forts :**

Le comité examine la situation des clients à surveiller présentant au moins un impayé ou un dépassement de leur limite d'autorisation de plus de 30 jours dès lors que l'engagement du client est supérieur à 20 millions

F CFP et/ou qu'il détient un compte débiteur de plus de 2 millions F CFP. Sont ainsi examinés: niveau de couverture du risque, perspectives de régularisation, risques d'aggravation, dispositif de garanties.

- **Comité trimestriel des risques de crédit :**

Ce comité examine l'évolution et la répartition détaillée de l'encours douteux, l'évolution du coût du risque, des encours groupe, de l'exposition de la BCI sur les filières sensibles et non sensibles ainsi qu'un suivi du risque minier. Une présentation est également effectuée sur les promotions immobilières: suivi des principaux dossiers et évolution statistique.

- **Comité trimestriel Watch List :**

Le comité Watch List passe en revue la situation des contreparties répondant aux critères suivants :

Pour les contreparties isolées (n'appartenant pas à un groupe):

- Saines dès lors que ces contreparties présentent un montant d'engagements supérieur à 120 millions F CFP et une probabilité de défaut supérieure 20 % ;
- Douteuses et présentant un montant d'engagement supérieur à 120 millions F CFP.

Pour les contreparties appartenant à un Groupe :

- Dès lors que la somme des engagements des contreparties ayant une probabilité de défaillance de plus de 20 %, excède 120 millions F CFP.

4. DÉPRÉCIATION ET PROVISIONNEMENT

Dès lors qu'un encours est déclassé en encours douteux, la perte probable doit être prise en compte au moyen d'une dépréciation enregistrée en déduction de cet encours.

LES DÉPRÉCIATIONS STATISTIQUES

Les créances d'un montant inférieur à 15 millions F CFP font l'objet d'une dépréciation basée sur un modèle statistique. Ce modèle statistique est fondé sur l'observation sur plusieurs années des recouvrements et des pertes enregistrées sur les créances antérieurement déclassées, réparties en groupes de créances homogènes. Les dépréciations et taux de dépréciation découlent des recouvrements et des pertes observées au fil du temps. Les taux de dépréciation ainsi modélisés sont paramétrés dans le système d'information de la BCI et s'appliquent dès le déclassement de la créance. Le modèle statistique est révisé annuellement par le SRC.

Des paramètres complémentaires peuvent être intégrés au modèle statistique afin de tenir compte d'événements contextuels comme la prise en compte de facteurs macro-économiques. Pour les clients en phase de probation, la BCI applique des coefficients minorants aux taux de dépréciation et fonction de la date attendue de retour en situation saine du client.

Les créances entrées en phase de probation bénéficient selon leur date estimée de reclassement d'un taux de dépréciation bonifié afin de tenir compte de l'absence d'arriéré.

LES DÉPRÉCIATIONS À DIRE D'EXPERT

Les créances d'un montant supérieur à 15 millions F CFP font l'objet d'une dépréciation à dire d'expert basée sur une analyse individuelle de la situation de la contrepartie (situation financière, perspectives

économiques, garanties appelées ou susceptibles de l'être, l'état des procédures en cours, etc.)

Les dépréciations à dire d'expert se déclinent en deux grandes approches :

- Approche « continuité d'exploitation » :

Cette méthode est basée sur l'évaluation de la capacité du débiteur à générer des flux de trésorerie (*cash-flow*). Il s'agit de la méthode retenue lorsque le débiteur est en continuité d'exploitation.

- Approche « de liquidation » :

Cette méthode est basée sur l'estimation des garanties mises en jeu ou susceptibles de l'être dans le calcul des flux de recouvrement. S'agissant des garanties hypothécaires, l'estimation du produit futur de la vente du bien reçu en garantie doit être ajusté à la valeur de marché, en tenant compte notamment de sa vétusté, de sa situation géographique et de l'appétence du marché.

L'estimation de la dépréciation des créances de plus de 15 millions F CFP est effectuée par le Service des Risques de Crédit lors du déclassement de la créance, actualisée par la Direction des Engagements après le transfert du dossier au Pôle Recouvrement Amiable ou au Pôle Contentieux puis à minima à chaque événement significatif impactant les perspectives de recouvrement et pour chaque arrêté annuel.

Le suivi des dépréciations de ces créances est effectué dans le cadre du Comité des Provisions qui a lieu trimestriellement et qui est animé conjointement par le Service des Risques de Crédit et la Direction des Engagements. Ce comité est présidé par les

dirigeants effectifs de la BCI. Sont présentées les créances identifiées comme ayant une dépréciation inadaptée en fonction des éléments nouveaux du client. Le Comité arbitre sur un maintien des taux de dépréciation ou leur modification.

CRÉANCES RESTRUCTURÉES (FORBEARANCE)

La mise en place de crédit de restructuration induit des « concessions » accordées aux emprunteurs présentant des signes probables de difficultés financières et notamment un retard de paiement de 30 jours. La concession accordée peut prendre différentes formes, une restructuration des encours du client, un rallongement de la durée d'un prêt, une suspension des échéances...

L'identification d'une concession a pour conséquence le déclassement de la contrepartie en douteux pendant une période probatoire de 12 mois puis la mise en place d'une période d'observation de 24 mois pendant laquelle la contrepartie sera reclassée en sain mais restera placée sous surveillance. Les incidents survenant pendant l'une des deux périodes auront pour effet de prolonger d'autant la période concernée. Les créances restructurées bénéficient d'une codification spécifique afin d'assurer leur suivi et qui est levée à la fin de la période d'observation de 24 mois.

À noter qu'une renégociation purement commerciale, c'est-à-dire accordée à un client qui ne présente pas de signe probable de difficultés financières, ne rentre pas dans le champ de la restructuration au titre du risque de crédit.

III - RISQUES DE BILAN (GESTION ACTIF-PASSIF)

La gestion actif-passif (GAP) a pour objectif d'estimer et piloter pour l'ensemble du groupe bancaire, l'équilibre entre les ressources et les emplois au regard des risques pris, sous la contrainte d'un niveau de rentabilité et du cadre réglementaire. Elle contribue à sécuriser et favoriser le développement des établissements. Elle permet de mesurer et piloter les risques structurels de bilan (principalement liquidité et taux pour la BCI) au travers de la production et du suivi d'indicateurs de gestion normalisés et analysés régulièrement.

Le Service ALM-Contrôle de Gestion, rattaché à la Direction Administration et Finances, est en charge de la production trimestrielle du bilan ALM et des indicateurs de suivis qui sont présentés en Comité Gestion Actif-Passif.

1. GOUVERNANCE

Les risques de bilan de la BCI sont encadrés par la politique des risques financiers et par un dispositif de limites internes, validées annuellement par le Conseil d'Administration. Le Comité Gestion Actif-Passif, présidé par les dirigeants effectifs, se réunit trimestriellement en situation normale ou de façon exceptionnelle en cas de nécessité.

Les missions du COGAP sont les suivantes :

- La définition, la mise en œuvre et le suivi de la politique de gestion globale de bilan ;

- La gouvernance de la gestion actif-passif de la BCI en assurant le contrôle et le suivi des risques de taux d'intérêts et de liquidité ;
- La détermination des orientations de la gestion opérationnelle en validant les opérations financières de couverture à réaliser, en assurant le suivi de celles décidées lors des précédents comités, et en veillant au respect des limites de risques de taux d'intérêts et de liquidité ;
- La validation des hypothèses financières qui impactent les indicateurs de bilan et leur suivi (et notamment la production de crédit future, les règles d'écoulement, les modélisations comportementales et la prise en compte des options implicites comme par exemple de remboursement anticipé et de renégociation).

Le dispositif de contrôle permanent du risque de taux est réalisé au premier niveau au sein du Service ALM et Contrôle de Gestion et le second niveau est intégré au suivi des Risques Financiers, rattaché à la Directrice des Risques et de la Conformité. Les risques de taux sont suivis dans le rapport de contrôle trimestriel portant sur les risques financiers, établi par la Direction des Risques et de la Conformité et communiqué aux membres du COGAP ainsi qu'à la Direction des Risques et du Contrôle Permanent de la BRED.

2. RISQUE DE TAUX

Ce risque de taux structurel est, à la BCI, mesuré au moyen d'un outil de modélisation des écoulements des principaux postes de son bilan tenant compte

des conventions d'écoulement. Ce modèle délivre un aperçu statique de la situation de la banque à l'égard de ces critères (impasse et impact des variations de taux) et propose une vision prospective reposant sur des hypothèses régulièrement remises en question au regard de l'activité. Ces hypothèses portent sur le volume et la qualité des activités de collecte et de crédit, sur la répartition par produit de ces activités, sur les comportements attendus de la clientèle en matière de renégociations de taux ou de remboursements anticipés s'agissant du crédit.

Le suivi des risques de bilan est réalisé notamment au travers des indicateurs suivants produits trimestriellement par la Direction Administration et Finances :

- Sensibilité de la MNI prévisionnelle : incidence des variations des taux d'intérêts sur la perspective de revenus. Cette variation des revenus correspond à la différence entre les revenus attendus dans un scénario de base et les revenus attendus dans un scénario plus défavorable, de choc ou de tension, dans une perspective de continuité.
- SOT on EVE : Incidence de la variation de valeur de l'ensemble du bilan en cas de choc de taux dans une vision extinctive du portefeuille de la BCI, par rapport au scénario de base. Les 6 scénarios sont définis par l'EBA :
 - Choc parallèle vers le haut (+200 points de base),
 - Choc parallèle vers le bas (-200 points de base),
 - Pentification de la courbe,
 - Aplatissement de la courbe,
 - Hausse des taux courts,
 - Baisse des taux courts.

3. RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité se définit comme « le risque pour l'entreprise assujettie de ne pas pouvoir faire face à ses engagements ou de ne pas pouvoir dénouer ou compenser une position en raison de la situation du marché ». Le maintien d'une liquidité suffisante demeure donc une nécessité primordiale.

Les deux principaux indicateurs sont :

- Ratio de liquidité LCR calculé et produit mensuellement et estimé quotidiennement,
- Ratio de liquidité NSFR calculé et produit trimestriellement et estimé mensuellement.

Le LCR et le NSFR sont encadrés par des limites réglementaires et des seuils internes d'alerte, validés par le Conseil d'Administration après présentation en Comité des Risques du CA.

La BCI établit également des scénarii de stress de liquidité afin de mesurer sa résistance à une crise de liquidité. Ces scénarii ainsi que l'impasse statique de liquidité font l'objet d'un suivi en COGAP et sont intégrés au rapport ALM et au rapport de Contrôle des Risques Financiers.

Le risque de concentration des dépôts est suivi et mesuré sur le premier déposant, les cinq plus importants puis les dix plus importants déposants. Ce suivi est effectué à travers un reporting présenté en Comité COGAP et figurant au rapport trimestriel ALM.

IV - RISQUES DE NON-CONFORMITÉ

Le risque de non-conformité (RNC) se définit comme un « *risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, de perte financière significative ou d'atteinte à la réputation, qui naît du non-respect de dispositions propres aux activités bancaires et financières, qu'elles soient de nature législatives ou réglementaires, nationales ou européennes directement applicables, ou qu'il s'agisse de normes professionnelles et déontologiques, ou d'instructions des dirigeants effectifs prises notamment en application des orientations de l'organe de surveillance* ».

1. ORGANISATION ET MISSIONS

Chaque direction opérationnelle au sein de la BCI est responsable en premier niveau de la gestion des risques de non-conformité de son domaine d'activité.

Le pôle Conformité LCB-FT en tant que fonction de contrôle de second niveau est rattaché à la Direction des Risques et de la Conformité, placée sous l'autorité du Directeur Général assurant ainsi son indépendance de toute fonction effectuant des opérations commerciales, financières ou comptables.

Le Pôle Conformité LCB/FT intervient sur les trois lignes de métiers principales :

- **La Conformité Bancassurance** (bancaire, assurance non-vie et assurance-vie) dont le périmètre relève principalement de l'activité de banque de détail. Les thématiques réglementaires couvrent la vérification

de la conformité des nouveaux services/produits bancaires, la distribution d'assurance non-vie et vie, la protection de la clientèle, la connaissance clients et le suivi des formations réglementaires obligatoires afférentes.

- **La Déontologie** dont le périmètre englobe la gestion des conflits d'intérêt et la lutte contre la corruption ainsi que le suivi des formations réglementaires et obligatoires afférentes.
- **La lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme** (LCB/FT) qui s'assure du respect des programmes de sanctions financières internationales, embargos et gel des avoirs et des dispositifs anti-corruption.

2. GOUVERNANCE

Le Pôle Conformité organise trimestriellement le Comité Conformité, placé sous la présidence des dirigeants effectifs.

Outre l'information donnée sur les textes applicables aux opérations effectuées par la BCI, le comité Conformité a pour objectif de :

- Présenter l'activité de la conformité bancassurance, de la LCB FT, et de la déontologie, leurs évolutions, le suivi de la veille réglementaire, le suivi des formations réglementaires, les avis rendus et le résultat des contrôles permanents effectués par le Pôle Conformité au cours du trimestre écoulé ;
- Assurer un suivi des expositions aux risques de non-conformité ;
- Valider et suivre les plans d'actions du Pôle Conformité ;

Le dispositif des risques de non-conformité est encadré par une politique dédiée, validée par le Conseil d'Administration après présentation en Comité des Risques de Crédit.

3. LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME

Le contrôle a posteriori des opérations atypiques de la BCI se fait à travers le logiciel Siron®AML qui couvre l'ensemble du processus de détection préventive du blanchiment d'argent permettant ainsi de contrôler les relations clients selon une typologie de risques. Les opérations atypiques ainsi détectées sont remontées sous forme d'alertes aux collaborateurs en charge de la relation commerciale. Des contrôles permanents de premier niveau sont réalisés pour un collaborateur dédié à ces contrôles et rattaché à la Direction de l'Exploitation Commerciale, et également par les responsables de secteur.

Le pôle conformité LCB FT effectue des contrôles aléatoires de second niveau sur la qualité des réponses apportées ainsi que sur la complétude du traitement des alertes.

Le pôle conformité LCB FT dispose d'un environnement qui lui est dédié dans lequel sont insérés des scénarios de profilage pour la détection des opérations atypiques.

Dans le cadre de la détection des personnes (physiques ou morales) sur listes de sanctions ou de

gel des avoirs et des PPE, la BCI dispose également d'un système de détection automatique filtrant les contreparties de ses flux internationaux, ses entrées en relation.

4. CARTOGRAPHIE DES RISQUES DE NON-CONFORMITÉ

L'établissement de cette cartographie repose, dans un premier temps, sur l'évaluation du risque brut de non-conformité qui est le risque potentiel auquel est exposé un métier sans tenir compte du dispositif existant permettant de mieux le maîtriser.

Cette évaluation repose sur 3 sous-jacents : les impacts d'image et de réputation, les impacts financiers et les impacts administratifs et disciplinaires.

Quatre niveaux de risques bruts (critique, élevé, moyen et faible) sont évalués à partir de leur impact unitaire en cas de survenance, indépendamment de leur probabilité et de leur fréquence de survenance. L'impact le plus élevé est pris en compte pour chaque risque de non-conformité.

Dans un second temps, l'efficacité du dispositif de maîtrise des risques (procédure, contrôle en place...) est évaluée. Les résultats des contrôles permanents, des contrôles périodiques internes et externes, des réclamations et des incidents de l'année concernée par l'évaluation, déterminent l'efficacité du Dispositif de Maîtrise des Risques.

Une fois le DMR évalué, le risque net est calculé par le croisement de l'évaluation du risque brut et de l'évaluation du DMR en place.

La BCI est concernée par 9 grands risques agrégés, en phase avec les grands piliers de la conformité que sont :

- Protection de la clientèle ;
- Gouvernance produit ;
- Ethique et conduite ;
- Encadrement des activités ;
- Connaissance client ;
- Règlementation, intégrité et transparence des marchés ;
- Lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme ;
- Anti-corruption ;
- Sanctions & embargos.

Ces 9 grands risques se décomposent en 70 risques détaillés auxquels la BCI est exposée, l'ensemble des risques évalués à fort font l'objet d'un plan d'actions suivi en comité conformité.

V - PLAN D'URGENCE ET DE POURSUITE DES ACTIVITÉS (PUPA)

Un plan d'urgence et de poursuite de l'activité, est un ensemble de mesures visant à assurer, selon divers scénarios de crise, y compris face à des chocs extrêmes, le maintien, le cas échéant, de façon temporaire selon un mode dégradé, des prestations de services ou d'autres tâches opérationnelles

essentielles ou importantes de l'entreprise assujettie, puis la reprise planifiée des activités, et à limiter ses pertes (définition de l'arrêté du 3 novembre 2014).

1. DISPOSITIF PUPA

Le dispositif PUPA s'applique à l'ensemble des métiers de la BCI et couvre trois scénarios principaux :

- **Scénario 1 (S1) - Indisponibilité des locaux :** Ce scénario correspond à l'indisponibilité prolongée, totale ou partielle d'un des sites principaux accueillant du personnel. De nombreux événements peuvent être à l'origine de ce scénario : incendie, inondation, etc. Au-delà de ces vulnérabilités, l'analyse des menaces est élargie aux crises sociales (grèves, manifestations...) qui rendraient difficile l'accès aux locaux. Ce scénario est couvert par l'identification de sites de repli et par la stratégie de repli des collaborateurs telle que présentée dans les Plans de Continuité Métier.
- **Scénario 2 (S2) - Indisponibilité du Système d'Information :** Ce scénario correspond à l'indisponibilité totale ou partielle du Système d'Information, qui peut être causée par une panne électrique, une cyberattaque, une panne de réseau informatique, etc. Ce scénario est couvert par des procédures de continuité et de reprises des activités informatiques.
- **Scénario 3 (S3) - Indisponibilité des personnes :** Ce scénario correspond à l'indisponibilité totale ou partielle des collaborateurs. De nombreux événements peuvent être à l'origine de ce scénario : pandémies, mouvements sociaux, etc. Ce scénario est couvert par l'identification des personnes clés

« Key People » dans les Plans de Continuité Métier. Il est possible qu'une crise combine tout ou partie de ces scénarios.

Le PUPA de la BCI répond ainsi aux huit grands risques identifiés par le Groupe de Place Robustesse de la Banque de France, adaptés à la situation de la Nouvelle-Calédonie : Pandémie, Catastrophe naturelle (cyclone, inondations, etc.), Cyberattaque, Attentat, Grève générale, Panne générale d'électricité, Accident industriel, Défaillance d'un prestataire critique.

PUPA ad hoc « Cyclone » :

Compte tenu de la récurrence des dépressions tropicales dans la zone du Pacifique Sud, un scénario de crise spécifique a également été validé et formalisé

PUPA ad hoc « Cyberattaque » :

La BCI formalise un PUPA *ad hoc* Cyberattaque. Ce document a pour objectif de fournir aux membres de la Cellule de Crise de la BCI, un ensemble de mesures de réactions des métiers et fonctions supports impliqués dans le traitement de la Cyberattaque. Il intègre également pour chaque scénario des plans de communication dédiés. S'il n'y a pas eu de déclenchement formel du PUPA au cours de l'exercice 2023, plusieurs événements ont été surveillés par le RPUPA et la cellule de crise. L'objectif étant de fixer les actions visant à préserver la continuité d'activité et à anticiper une dégradation de la situation pouvant conduire au déclenchement effectif du PUPA. Ces

événements ont principalement concerné des risques de blocages en raison de mouvements sociaux en Nouvelle-Calédonie ou des déclenchements d'alertes météorologiques en raison de dépressions tropicales ou de cyclones.

2. GOUVERNANCE

Le Responsable du Plan d'Urgence et de Poursuite des Activités (RPUPA) de la BCI, rattaché à la Direction des Risques et de la Conformité, assure l'animation de la filière composée des correspondants PUPA métier et fonction support, et de la cellule de crise décisionnelle regroupant les membres du Comité de Direction de la BCI ainsi que plusieurs responsables de services exerçant des activités liées opérationnellement à la cellule de crise.

Des comités PUPA, présidés par les dirigeants effectifs et animés par le RPUPA, sont tenus semestriellement. Ils ont pour but de piloter les risques liés au PUPA, d'en vérifier la conformité, de présenter les nouveautés du dispositif, d'exposer les difficultés rencontrées et les plans d'action associés.

La Politique PUPA de la BCI est révisée annuellement et présentée en Comité des Risques du Conseil d'Administration, puis au Conseil d'Administration pour validation. Elle constitue la référence interne en matière de continuité d'activité à la BCI et vise à définir le cadre général du dispositif PUPA mis en place, son application ainsi que ses composantes.

VI - SÉCURITÉ DES SYSTÈMES D'INFORMATION (SSI)

La BCI dispose de son propre Système d'Information, hébergé majoritairement sur ses propres infrastructures réparties sur plusieurs sites en mesure d'assurer 100 % des capacités informatiques. Fortement progicielisée, la BCI s'appuie également sur des prestataires pour le maintien en conditions opérationnelles ou pour le développement des évolutions.

La fonction informatique est partagée entre deux entités, rattachées au Directeur Général Adjoint : la Direction des Systèmes d'Information et le Département Pilotage des projets et Organisation.

En tant que fonction indépendante des entités en charge de la fonction informatique, le Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information (RSSI) est rattaché à la Direction des Risques et de la Conformité.

Le Comité SSI est présidé par le Directeur Général et animé par le Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information. Ce comité est dédié au bilan des actions SSI et passe en revue les incidents de sécurité. Le comité SSI se réunit périodiquement afin d'assurer un suivi des sujets SSI.

La Politique de Sécurité du Système d'Information (PSSI) est actualisée annuellement. Elle est présentée en Comité SSI, puis au Comité des Risques du

Conseil d'Administration et validée par le Conseil d'Administration. Cette politique constitue le principal document de référence en matière de Sécurité des SI. Elle définit les éléments stratégiques, les directives, procédures, règles organisationnelles et techniques, ayant pour objectif la protection des systèmes d'information de l'entreprise.

La DSI procède à la formalisation des contrôles permanents de premier niveau. Ces contrôles sont intégrés dans les logiciels de gestion de l'exploitation afin de fluidifier les processus. Concernant les contrôles de seconds niveaux, la BCI dispose d'un référentiel de 114 points de contrôles permanents donnant lieu à 149 contrôles et portant sur l'ensemble des règles de la PSSI. Les défauts constatés sont, le cas échéant, pris en compte dans les projets en cours.

En complément des audits, des cabinets spécialisés dans les tests d'intrusion sont missionnés annuellement.

VII - RISQUES OPÉRATIONNELS ET CONTRÔLES PERMANENTS

Le risque opérationnel, défini par l'article 10 j de l'arrêté du 3 novembre 2014 modifié, est « le risque de pertes découlant d'une inadéquation ou d'une défaillance des processus, du personnel et des systèmes internes ou d'événements extérieurs, y compris le risque juridique. Le risque opérationnel inclut notamment les risques liés à des événements de faible probabilité d'occurrence mais à fort impact,

les risques de fraude interne et externe définis à l'article 324 du règlement UE n°575/2013 susvisé, et les risques liés au modèle ».

Le dispositif de gestion des risques opérationnels est piloté par le Service des Risques Opérationnels, rattaché à la Direction des Risques et de la Conformité. Il est relayé par des correspondants sur l'ensemble du périmètre de la BCI dans ses différents métiers et fonctions supports.

Le suivi des risques opérationnels de la BCI s'appuie sur une cartographie annuellement mise à jour, sur un outil de déclaration et de suivi dédié et sur la mise en place d'un processus de remontée des incidents s'appuyant sur des correspondants répartis dans les différentes directions.

Des guides méthodologiques N1 et N2, actualisés annuellement, répertorient l'ensemble des contrôles hiérarchiques déployés dans un outil dédié. Ces guides précisent pour chaque contrôle : son rattachement, sa périodicité, sa méthode d'échantillonnage, sa taille d'échantillon, son mode de sélection de l'échantillon et les précisions afférentes à chaque point de contrôle. Le guide méthodologique N1 est composé de 101 fiches, répartis sur l'ensemble des entités de la BCI

Dans le cadre du dispositif de contrôles agences, le Service des Risques Opérationnels assure le suivi et la vérification des contrôles formalisés par les responsables des différentes agences du réseau commercial de la BCI. Ces contrôles couvrent

l'ensemble des activités courantes d'un point de vente (surveillance des encaisses, opérations de guichets, activité de crédit, sécurité des locaux et des personnes, etc.). Ils sont exercés de façon permanente sur chaque domaine d'activité selon un périmètre déterminé. Ils sont formalisés selon une périodicité fixée suivant la nature et le type de contrôle.

Les contrôleurs de second niveau du Service des Risques Opérationnels s'assurent dans le cadre de leurs contrôles de la bonne réalisation des contrôles de premier niveau conformément aux procédures internes. Les contrôles contradictoires, réalisés en partie sur un échantillon contrôlé en premier niveau permettent de mesurer la fiabilité et l'efficacité du dispositif de contrôle de premier niveau ainsi que le degré de maîtrise du risque.

Le Comité des Risques Opérationnels présidé par les dirigeants effectifs de la banque se réunit trimestriellement et couvre notamment : les résultats des contrôles permanents de premier et deuxième niveau, la répartition et l'évolution des incidents opérationnels (en nombre et en montant), le suivi des indicateurs prédictifs de risque. La Politique des Risques Opérationnels est actualisée annuellement et validée par le Conseil d'Administration après avoir été présentée au Comité des Risques du Conseil d'Administration.

Rapport général des Commissaires aux comptes

Exercice clos le 31 décembre 2023

OCEA NOUVELLE-CALÉDONIE

Le Forum du Centre
30 route de la Baie-des-Dames
BP 73 - 98845 Nouméa Cedex

KPMG AUDIT

Immeuble Koneva - 3 rue Ernest-Massoubre
Baie de l'Orphelinat
BP 2232 - 98846 Nouméa Cedex

COMMISSAIRES AUX COMPTES, MEMBRES DE LA COMPAGNIE RÉGIONALE DE NOUMÉA

Banque Calédonienne d'Investissement SAEM

Siège social : 54, avenue de la Victoire
98000 Nouméa
Capital social : 15 000 000 000 F CFP

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2023, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Banque Calédonienne d'Investissement SAEM, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 / OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel françaises telles qu'applicables en Nouvelle-Calédonie; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français tels qu'applicables en Nouvelle-Calédonie, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2 / JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Estimations comptables :

Votre société constate une dépréciation complémentaire afin de couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités dans un contexte et selon les modalités décrites dans les notes en page 8 8 (§ 1.2) et 12 (§ 1.10) de l'annexe.

Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des dépréciations et des provisions spécifiques et avons procédé sur ces bases, ainsi que par sondages, à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 / VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel françaises telles qu'applicables en Nouvelle-Calédonie, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participations et de contrôle ont été mentionnées dans le rapport de gestion.

Nouméa, le 3 avril 2024
Les commissaires aux comptes

OCEA NOUVELLE-CALÉDONIE
Nicolas Bernier
Associé

KPMG Audit
Jacques Le Maître
Associé

Les comptes annuels publiables au 31 décembre 2023

| ACTIF | | en milliers F CFP | |
|---|--|--------------------|--------------------|
| Notes | | 31/12/2023 | 31/12/2022 |
| Opérations de trésorerie et interbancaires | | 76 778 420 | 62 035 513 |
| | Caisse, banques centrales, C.C.P | 54 481 199 | 42 887 377 |
| 2.1 | Créances sur les Établissements de Crédit | 22 297 221 | 19 148 136 |
| | - À vue | 7 975 174 | 6 161 390 |
| | - À terme | 14 322 047 | 12 986 746 |
| 2.2 | Créances sur la clientèle | 343 041 414 | 342 261 950 |
| | Créances commerciales | 708 879 | 577 353 |
| | Autres concours à la clientèle | 333 640 208 | 333 051 724 |
| | Comptes ordinaires débiteurs | 8 692 327 | 8 632 872 |
| Opérations sur titres | | 7 659 106 | 7 640 939 |
| 2.3.1 | Obligations et autres titres à revenu fixe | 7 659 106 | 7 640 939 |
| 2.3.2 | Actions et autres titres à revenu variable | - | - |
| Valeurs immobilisées | | 5 298 201 | 5 061 323 |
| 2.4 | Prêts participatifs | | |
| 2.5 | Participations et autres titres détenus à long terme | 1 252 094 | 1 209 400 |
| 2.6 | Parts dans les entreprises liées | 293 790 | 299 702 |
| 2.7 | Immobilisations incorporelles | 273 502 | 343 049 |
| 2.8 | Immobilisations corporelles | 3 478 814 | 3 209 172 |
| 2.9 | Créances douteuses | - | - |
| Comptes de tiers et divers | | 5 782 662 | 5 987 657 |
| 2.9.1 | Autres actifs | 3 068 344 | 3 654 366 |
| 2.10.1 | Comptes de régularisation | 2 714 319 | 2 333 292 |
| TOTAL ACTIF | | 438 559 803 | 422 987 382 |

| PASSIF | | en milliers F CFP | |
|---|--|--------------------|--------------------|
| Notes | | 31/12/2023 | 31/12/2022 |
| Opérations de trésorerie et interbancaires | | 121 212 032 | 85 362 741 |
| 2.1 | Dettes envers les établissements de crédit | 121 212 032 | 85 362 741 |
| | - À vue | 4 261 870 | 4 034 830 |
| | - À terme | 116 950 162 | 81 327 911 |
| 2.2 | Comptes créditeurs de la clientèle | 257 947 869 | 270 471 634 |
| | Comptes d'épargne | 26 134 399 | 29 697 600 |
| | - À vue | 26 134 399 | 29 697 600 |
| | Autres dettes | 231 813 470 | 240 774 034 |
| | - À vue | 135 365 884 | 154 290 067 |
| | - À terme | 96 447 585 | 86 483 967 |
| 2.3.3 | Dettes représentées par un titre | 6 557 016 | 14 141 334 |
| | Titres de créances négociables | 6 557 016 | 14 141 334 |
| Comptes de tiers et divers | | 5 997 095 | 7 687 888 |
| 2.9.2 | Autres passifs | 2 725 320 | 3 064 189 |
| 2.10.2 | Comptes de régularisation | 3 271 775 | 4 623 698 |
| Provisions et dettes subordonnées | | 6 864 336 | 6 942 941 |
| 2.11 | Provisions pour risques et charges | 1 343 629 | 1 422 234 |
| 2.12 | Fonds pour risques bancaires généraux | 5 520 707 | 5 520 707 |
| 2.13 | Capitaux propres hors FRBG | 39 981 455 | 38 380 845 |
| | Capital souscrit versé | 15 000 000 | 15 000 000 |
| | Réserves | 22 480 845 | 20 358 344 |
| | Report à nouveau débiteur | | - |
| | Résultat de l'exercice | 2 500 610 | 3 022 501 |
| TOTAL PASSIF | | 438 559 803 | 422 987 382 |

Les comptes annuels publiables au 31 décembre 2023

| ENGAGEMENTS REÇUS | | en milliers F CFP | |
|--|-------------------|-------------------|--|
| Notes | 31/12/2023 | 31/12/2022 | |
| 3.1.1 Engagements de financement | - | - | |
| Engagements reçus d'établissements de crédit | - | - | |
| 3.2.1 Engagements de garantie | 2 598 776 | 2 230 160 | |
| Engagements reçus d'établissements de crédit | 2 598 776 | 2 230 160 | |
| 3.3 Autres engagements reçus | 7 625 601 | 10 963 980 | |
| Garanties reçues des administrations publiques et assimilées | 7 625 601 | 10 963 980 | |
| Engagements reçus de la clientèle | - | - | |
| TOTAL ENGAGEMENTS REÇUS | 10 224 377 | 13 194 141 | |

| ENGAGEMENTS DONNÉS | | en milliers F CFP | |
|--|--------------------|--------------------|--|
| Notes | 31/12/2023 | 31/12/2022 | |
| Engagements de financement | 31 071 120 | 32 765 199 | |
| 3.1.2 Engagements en faveur de la clientèle | 31 071 120 | 32 765 199 | |
| Engagements en faveur d'établissements de crédit | - | - | |
| Engagements de garantie | 14 147 530 | 13 364 742 | |
| Engagements d'ordre d'établissements de crédit | 99 250 | 1 388 498 | |
| 3.2.2 Engagements d'ordre de la clientèle | 13 848 960 | 11 732 084 | |
| Engagements donnés sur clientèle douteuse | 199 320 | 244 160 | |
| 3.3.2 Autres engagement donnés | 123 562 954 | 127 221 834 | |
| Créances données en garantie | 123 562 954 | 127 221 834 | |
| TOTAL ENGAGEMENTS DONNÉS | 168 781 604 | 173 351 775 | |

| COMPTÉ DE RÉSULTAT | | <i>en milliers F CFP</i> | |
|--------------------|---|--------------------------|--------------------|
| Notes | | 31/12/2023 | 31/12/2022 |
| 4.1 | Intérêts et produits assimilés | 11 963 101 | 9 496 102 |
| | Sur opérations avec les établissements de crédit | 1 303 021 | 187 617 |
| | Sur opérations avec la clientèle | 10 660 080 | 9 308 485 |
| 4.2 | Intérêts et charges assimilées | - 5 153 009 | - 1 540 180 |
| | Sur opérations avec les établissements de crédit | - 2 951 635 | - 548 857 |
| | Sur opérations avec la clientèle | - 1 936 458 | - 721 250 |
| | Sur dettes représentées par des titres | - 247 555 | - 251 432 |
| | Autres intérêts et charges assimilées | - 17 362 | - 18 641 |
| 4.3 | Revenus des titres à revenu variable | 80 839 | 74 583 |
| 4.4 | Commissions (Produits) | 5 706 420 | 5 642 119 |
| 4.5 | Commissions (Charges) | - 1 602 117 | - 1 496 927 |
| 4.6 | Gains sur opérations de portefeuille de négociation | 478 622 | 442 296 |
| | Solde (bénéfice) des opérations de change | 478 622 | 442 296 |
| 4.7 | Gains sur opérations de portefeuille de placement et assimilés | - | 6 921 |
| | Solde (bénéfice) des opérations sur titres en portefeuille | - | 6 921 |
| 4.8 | Autres produits et charges d'exploitation bancaire | 56 167 | 65 640 |
| 4.8.1 | Autres produits d'exploitation bancaire | 116 121 | 152 795 |
| 4.8.2 | Autres charges d'exploitation bancaire | - 59 954 | - 87 154 |
| | Produit Net Bancaire | 11 530 023 | 12 690 555 |
| 4.9 | Charges générales d'exploitation | - 5 992 663 | - 5 660 701 |
| 4.9.1 | Frais de personnel | - 4 117 360 | - 3 952 241 |
| 4.9.2 | Autres frais administratifs | - 1 817 615 | - 1 680 607 |
| 4.9.3 | Impôts et taxes | - 57 687 | - 27 854 |
| 4.10 | Dotations aux amortissements et dépréciations | - 455 279 | - 408 590 |
| | Résultat brut d'exploitation | 5 082 081 | 6 621 264 |
| 4.11 | Coût du Risque | - 724 577 | - 1 232 031 |
| | Résultat d'Exploitation | 4 357 504 | 5 389 233 |
| 4.12 | Gains ou pertes sur actifs immobilisés | 4 989 | - 3 149 |
| | Résultat courant avant impôts | 4 362 493 | 5 386 085 |
| 4.13 | Résultat exceptionnel | 9 601 | 66 501 |
| | Résultat avant FRBG et impôts | 4 372 094 | 5 452 586 |
| 2.12 | Dotations / Reprises de FRBG et provisions règlementées | - | - |
| 4.14 | Impôts sur les bénéfices | - 1 871 484 | - 2 430 086 |
| | RÉSULTAT NET | 2 500 610 | 3 022 501 |

CADRE GÉNÉRAL

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

En 2023, la Banque a poursuivi sa politique de dépréciations complémentaires sur les créances douteuses et compromises au regard des difficultés à recouvrer celles-ci. Les dépréciations complémentaires pratiquées s'élevaient à 1116 millions F CFP à fin 2023, nous enregistrons sur l'exercice une reprise de 298 millions F CFP.

La Banque a procédé au cours de l'exercice à la cession d'un portefeuille de créances douteuses et compromises inscrits en ces livres pour un montant brut de 1435 millions F CFP et provisionné à hauteur de 1100 millions F CFP.

Compte tenu du contexte difficile que rencontre le secteur du Nickel, la BCI a enregistré une provision pour risques portant sur les créances saines des clients dépendant à plus de 50 % du secteur, toute catégorie confondue (clientèle de particuliers, entrepreneurs individuels et sociétés). La méthodologie consiste à appliquer une probabilité de défaut différenciée selon le niveau de dépendance au secteur Nickel et une perte en cas de défaut différenciée selon la typologie clientèle (Particuliers – Entreprises et Professionnels). Le montant de la provision pour risques s'élève à 200 millions F CFP.

ÉVÉNEMENTS POST-CLÔTURE

Aucun événement post-clôture susceptible d'avoir un impact sur la situation économique et financière de la Banque, n'est à signaler.

Les comptes annuels de la Banque Calédonienne d'Investissement clos le 31 décembre 2023 ont été établis conformément aux dispositions du plan comptable applicable aux établissements de crédit, aux instructions de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolutions, aux règlements du Comité de la Réglementation Comptable, aux règlements du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière, au règlement n°2014-07 de l'Autorité des Normes Comptables et dans le respect des principes comptables généralement admis.

La Banque déroge toutefois aux préconisations de la réglementation dans les 2 cas suivants :

- la Banque n'a pas mis en œuvre l'avis 2006-02 du Conseil National de la Comptabilité qui prévoit que les engagements aux conséquences défavorables pour les établissements de crédit habilités à recevoir des dépôts d'épargne-logement et à consentir des prêts d'épargne logement doivent être provisionnés à chaque arrêté, ces engagements étant relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. La mise en œuvre de l'épargne logement en Nouvelle-Calédonie qui ne remonte qu'à septembre 2002 et la faiblesse du nombre d'opérations d'épargne ou de crédit, ne permettent pas à la Banque de disposer d'échantillons mathématiques suffisants pour estimer les comportements futurs d'épargne et de crédit, et par là même, les conséquences défavorables qui pourraient en résulter. Compte tenu du volume restreint des dépôts d'épargne, les

engagements qui pourraient en résulter ne pourraient être que faibles.

- La Banque a mis en œuvre au 1^{er} janvier 2010, l'avis 2009-05 du Conseil National de la Comptabilité relatif à la comptabilisation des commissions reçues par un établissement de crédit et des coûts marginaux de transaction à l'occasion de l'octroi ou de l'acquisition d'un concours, mais elle enregistre au passif en produits constatés d'avance, les commissions à étaler, au lieu de les enregistrer en diminution des créances.

Les textes adoptés par l'Autorité des Normes Comptables et d'application obligatoire en 2023 n'ont pas d'impact significatif sur les comptes individuels de l'établissement.

Tous les postes du bilan sont présentés, le cas échéant, nets de dépréciations, d'amortissements et de corrections de valeur.

Tous les montants sont exprimés en milliers de Francs CFP (sauf mention contraire).

Pour mémoire, la parité Franc CFP / Euro est fixe et s'établit comme suit :

1 000 francs CFP = 8,38 euros.

ACTIF

1.1 CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

Les créances sur la clientèle figurent au bilan pour leur montant net de dépréciations.

Elles comprennent les créances commerciales, les autres concours à la clientèle qui totalisent les crédits de trésorerie, les crédits à l'exportation, les crédits à

l'habitat, les crédits d'équipement et les valeurs en cours d'imputation, ainsi que les comptes débiteurs de la clientèle.

Elles sont inscrites au bilan pour le montant du principal restant dû et non exigible à la date de clôture.

Les intérêts courus non échus sur opérations avec la clientèle ainsi que les intérêts capitalisés du fait des périodes de différé sont intégrés aux créances auxquelles ils sont rattachés.

La Banque utilise pour l'évaluation de ses créances deux indicateurs: la cotation IEOM et un système interne d'évaluation de la relation commerciale à 12 niveaux classés de A à L.

La segmentation des encours retenue par l'établissement est la suivante :

Outre la segmentation des crédits par durée restant à courir, la Banque a retenu l'approche suivante en matière de ségrégation des crédits :

- Par grand type de contrepartie (particuliers, professionnels, entreprises, secteur public);
- Pour les entreprises et professionnels, par secteur d'activité économique; les secteurs suivants ont été retenus: Développement rural, Pêche, Artisanat/ Industrie, Hôtellerie/Tourisme, Services/Commerce, Crédits sécheresse, Prêts en devises, et Autres crédits court terme.

Compte tenu de son poids pour l'établissement, le secteur de l'immobilier est présenté toutes contreparties confondues.

La Banque opère l'intégralité de son activité de crédit en Nouvelle-Calédonie. La présentation par secteur géographique à l'intérieur de la Nouvelle-Calédonie n'est pas jugée être un indicateur critique.

1.2 CRÉANCES DOUTEUSES ET DÉPRÉCIATIONS

Les créances douteuses sont constituées de l'ensemble des encours échus et non échus, garantis ou non, dus par les débiteurs dont un engagement au moins présente un risque de crédit avéré. Un risque est avéré dès lors qu'il est probable que l'établissement ne percevra pas tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie, nonobstant l'existence de garantie ou de caution.

Le déclassement en encours douteux s'opère en particulier systématiquement lorsqu'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins, en harmonisation avec les événements de défaut conformément à la réglementation applicable.

La mise en place d'une concession à un débiteur présentant des signes probables de difficulté financière ou la diminution de plus de 1 % de la valeur actualisée des cash-flows d'une créance a pour conséquence d'identifier cette créance comme étant en situation de « *forbearance* ». Ceci conduit également à son déclassement en douteux et par contagion au déclassement du client.

Au sein de l'encours douteux, les créances douteuses compromises sont les créances pour lesquelles aucun reclassement en encours sain n'est prévisible. Sont en particulier identifiées comme telles, les créances déchues de leur terme et les créances qui sont douteuses

depuis plus d'un an à l'exception de celles pour lesquelles les clauses contractuelles sont respectées ou assorties de garanties permettant leur recouvrement.

Les créances irrécouvrables sont inscrites en pertes et les dépréciations correspondantes font l'objet d'une reprise.

Les créances douteuses sont réinscrites en encours sain à l'issue d'une période de probation de 90 jours pendant laquelle les règlements ont repris de façon régulière pour les montants correspondants aux échéances contractuelles d'origine, et lorsque la contrepartie ne présente plus de risque de défaillance.

Les créances déclassées identifiées « *forbearance* » restent quant à elles en défaut pendant une période probatoire de 12 mois puis sont reclassées en encours sain en conservant leur identification « *forbearance* » pendant une période d'observation de 24 mois au cours desquels elles restent placées sous surveillance. Les incidents survenant pendant l'une des deux périodes auront pour effet de prolonger d'autant la période concernée et le maintien ou le retour du client en statut douteux selon la typologie de l'incident. À l'issue de la période d'observation la qualification du contrat en « *forbearance* » est levée.

Les intérêts sur créances douteuses sont comptabilisés en produits d'exploitation bancaire, jusqu'au prononcé de la déchéance du terme. Lorsqu'ils sont impayés, ils sont intégralement dépréciés. Les mouvements sur la dépréciation pour intérêts des créances douteuses amortissables sont portés en correction des produits d'exploitation

bancaire constatés. En l'absence d'information sur l'encaissement des intérêts des crédits non amortissables, les dépréciations constituées sur ces intérêts ne sont pas retraitées.

Les créances d'un montant inférieur à 15 millions de F CFP font l'objet d'une dépréciation établie sur la base d'une modélisation des défaillances observées par le passé sur des groupes de créances homogènes. Les créances d'un montant supérieur ou égal à 15 millions de F CFP font l'objet d'une analyse et d'une estimation individuelle des perspectives de recouvrement. Les dépréciations ainsi déterminées font l'objet d'une actualisation au taux du crédit. L'effet de désactualisation constaté sur les exercices suivants reste imputé sous la rubrique coût du risque.

Ces dépréciations sont inscrites directement en diminution de l'actif.

Les remboursements d'arriérés sont imputés prioritairement sur les échéances les plus anciennes, d'abord sur les pénalités de retard, puis sur les intérêts et enfin sur le capital.

1.3 OPÉRATIONS SUR TITRES

Les titres sont classés dans les catégories suivantes: titres de participation et parts dans les entreprises liées, autres titres détenus à long terme, titres d'investissement, titres de l'activité de portefeuille, titres de placement et titres de transaction.

Pour les titres de transaction, de placement, d'investissement ainsi que de l'activité de portefeuille, les risques de défaillance avérés de la contrepartie

dont les impacts peuvent être isolés font l'objet de dépréciations. Les mouvements de dépréciations sont inscrits en coût du risque.

1.4 TITRES DE PARTICIPATION, PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES ET AUTRES TITRES DÉTENUS À LONG TERME

Les titres de participation sont enregistrés au coût d'acquisition.

Une dépréciation est constatée, au prorata des titres détenus, sur la base des fonds propres connus, lorsque celle-ci est inférieure à la valeur d'acquisition. Lorsque les résultats de l'exploitation sont déficitaires de manière récurrente ou en l'absence de visibilité consécutive à l'absence de transmission des documents comptables, une dépréciation est constatée par prudence à hauteur de 100 % de la valeur d'acquisition de la participation.

- ▶ Sont classés en titres de participation, les titres dont la détention durable est estimée utile à la Banque en raison de son activité.
- ▶ Sont classés en autres titres détenus à long terme, les titres de sociétés participant directement au développement économique de la Nouvelle-Calédonie.

1.5 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les logiciels acquis par l'entreprise sont enregistrés à leur valeur d'acquisition.

Ils sont amortis sur leur durée probable d'utilisation selon le mode linéaire à partir de leur date de mise en service, soit :

- Logiciels micro-informatiques 1 à 3 ans
- Logiciels bancaires 1 à 5 ans

Les coûts de développement interne générés par la mise en œuvre de projets d'ampleur sont inclus dans le coût des logiciels concernés.

Les autres coûts de développement supportés par la société sont comptabilisés directement en charges.

1.6 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition, à l'exception des constructions et des terrains acquis initialement par la SICNC, conservés par la BCI lors de la scission, et qui ont fait l'objet d'une réévaluation libre le 31 décembre 1987.

Elles sont amorties sur leur durée probable d'utilisation selon le mode linéaire exclusivement.

Les durées probables d'utilisation ont été estimées à :

- ▶ Constructions :
 - Façades destructibles 30 ans
 - Fondations et ossatures 50 ans
 - Couverture 25 ans
 - Ravalement et étanchéité 10 ans
 - Équipements techniques 10 ans
 - Agencements intérieurs 10 ans
- ▶ Matériel, mobilier, et agencements de 4 à 10 ans
- ▶ Matériel informatique de 3 à 7 ans
- ▶ Véhicules 5 ans

Sont également classées en immobilisations corporelles, les participations majoritaires dans des sociétés civiles immobilières ainsi que les avances en comptes courants qui ont été faites à ces sociétés, pour financer la construction de locaux d'exploitation. Elles ne font l'objet d'aucun amortissement. Lorsque leur

résultat est déficitaire, il fait l'objet d'une dépréciation des titres et créances rattachées. Cette dépréciation est assimilable à un amortissement.

1.7 INTÉRÊTS COURUS NON ÉCHUS SUR OPÉRATIONS INTERBANCAIRES

Les intérêts courus non échus sur opérations interbancaires figurent dans le poste d'actif à raison duquel ils sont dus.

PASSIF

1.8 DETTES À VUE ET À TERME

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont présentées dans les états financiers selon leur durée initiale ou leur nature : dettes à vue ou à terme pour les établissements de crédit, comptes d'épargne ordinaires et autres dettes pour la clientèle.

Est incluse, dans les dettes envers les établissements de crédit, la mobilisation de fonds par voie de réescompte auprès de l'Institut d'Émission d'Outre-Mer.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

1.9 DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

Les dettes représentées par un titre sont constituées exclusivement par des titres de créances négociables avec ou sans sûretés.

Les intérêts courus non échus sont enregistrés en compte de dettes rattachées, en contrepartie du

compte de résultat et figurent sous la rubrique « Titres de créances négociables ».

1.10 PROVISIONS

Ce poste recouvre les provisions destinées à couvrir des risques et des charges non directement liés à des opérations bancaires au sens de l'article L311-1 du Code Monétaire et Financier et des opérations connexes définies à l'article L311-2 du même code, dont le montant ou l'échéance ne peuvent être fixés de façon précise.

Elles comprennent notamment :

- Les provisions pour charges de retraite et primes de fidélité du personnel,
- Les provisions pour promesses de rétrocession de crédit d'impôts ou d'abandon de créances consenties dans le cadre d'opérations visées à l'article Lp 45 ter 1 et suivants du Code des impôts de Nouvelle-Calédonie

Le calcul des droits à indemnité de départ à la retraite et des droits à prime de fidélité, acquis par les salariés au titre des années de présence dans la Banque, prend en compte les probabilités de réalisation de ces droits.

Les charges de retraite sont supportées par les caisses et les organismes auprès desquels la Banque et ses salariés cotisent.

Ce poste recouvre également les provisions destinées à couvrir les risques et charges liés à des opérations bancaires au sens de l'article L311-1 du Code Monétaire et Financier et des opérations connexes définies à l'article L311-2 de ce même code,

que des événements survenus ou en cours rendent probables, nettement précisés quant à leur objet, dont la réalisation est incertaine et notamment :

- le risque probable de mise en jeu d'engagements par signature ;
- le risque de défaillance des créances saines appartenant à des secteurs touchés par la crise sanitaire ;
- Le risque de défaillance des créances saines appartenant au secteur Nickel ;
- la provision pour litiges clients.

1.11 FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX

Doté ou repris conformément au règlement 2014-07 de l'Autorité des Normes Comptables, le fonds pour risques bancaires généraux est destiné à faire face à des charges ou à des risques dont la concrétisation est incertaine mais relevant de l'activité bancaire.

ENGAGEMENTS (HORS-BILAN)

1.12 ENGAGEMENTS DE HORS-BILAN

Sont considérés comme engagements, tous droits et obligations dont les effets sur le montant ou la composition du patrimoine de la Banque sont subordonnés à la réalisation de conditions (cautions ou avals) ou d'opérations ultérieures (autorisations de crédit). Seuls les engagements qui ont un caractère d'irrévocabilité sont enregistrés au hors bilan.

COMPTE DE RÉSULTAT

1.13 PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION

Les produits et les charges d'exploitation sont comptabilisés selon le principe d'indépendance des

exercices. Les commissions sont comptabilisées selon le critère de la date d'exigibilité, d'encaissement ou de paiement.

1.14 OPÉRATIONS EN DEVICES

Les opérations en devises sont constituées :

- Des emprunts souscrits par la BCI auprès d'établissements financiers ;
- Du montant des avoirs des clients logés dans les livres de la banque, sous forme de dépôts à vue ou à terme ;
- Du montant des avoirs de la BCI logés dans les livres des correspondants étrangers, sous forme de dépôts à vue ou à terme ;
- Des encaisses destinées aux opérations de change manuel ;
- Des titres de créances négociables émis en devises ;
- Des titres de participations acquis en devises ;
- Les engagements en devises.

Toutes ces transactions font l'objet d'une réévaluation mensuelle aux cours de clôture et d'un enregistrement au compte de résultat hormis les opérations pour lesquelles sont enregistrées un écart de réévaluation.

1.15 IMPÔTS DIFFÉRÉS

La Banque comptabilise un impôt différé pour étaler les crédits d'impôt des Prêts à Taux Zéro sur la durée de vie de ces prêts.

1.16 PRIME D'INTÉRESSEMENT

La prime d'intéressement due au personnel est constatée à la clôture de l'exercice en créditeurs divers. Son montant a été fixé en application de l'accord signé en 2023 pour les exercices 2023 à 2025 inclus.

NOTE 2 – OBSERVATIONS SUR L'ACTIF ET LE PASSIF

2.1 OPÉRATIONS AVEC LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

Les échéances des créances et des dettes avec les établissements de crédit s'analysent de la manière suivante :

| en milliers FCFP | CRÉANCES | | DETTES | |
|-------------------------------|-------------------|-------------------|--------------------|-------------------|
| | 31/12/2023 | 31/12/2022 | 31/12/2023 | 31/12/2022 |
| De 0 à 3 mois | 24 002 900 | 19 103 653 | 15 129 977 | 6 059 127 |
| De 3 à 12 mois | 12 131 | | 35 498 192 | 23 532 743 |
| De 1 à 5 ans | 32 142 | | 48 001 564 | 44 596 364 |
| Plus de 5 ans | 17 900 | 17 900 | 20 628 249 | 10 886 059 |
| Créances et dettes rattachées | -1 767 851 | 26 583 | 1 954 051 | 288 448 |
| TOTAL | 22 297 221 | 19 148 136 | 121 212 032 | 85 362 741 |

Parmi les opérations ci-dessus, les refinancements obtenus auprès de l'Institut d'Émission d'Outre-Mer, font l'objet de créances données en garantie. Les montants des refinancements et des créances données en garantie sont synthétisés ci-dessous :

| en milliers FCFP | MONTANT DU REFINANCEMENT | | MONTANT DES CRÉANCES DONNÉES EN GARANTIE | |
|------------------------------|--------------------------|------------|--|-------------|
| | 31/12/2023 | 31/12/2022 | 31/12/2023 | 31/12/2022 |
| Réescompte | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Lignes de refinancement (LR) | 50 700 466 | 47 134 091 | 118 039 954 | 107 748 146 |

2.2 OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE

A) Détail des créances et des dettes avec la clientèle par échéance

| en milliers FCFP | CRÉANCES | | DETTES | |
|-------------------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|
| | 31/12/2023 | 31/12/2022 | 31/12/2023 | 31/12/2022 |
| De 0 à 3 mois | 28 629 367 | 31 009 117 | 192 292 222 | 231 380 276 |
| De 3 à 12 mois | 25 831 628 | 26 782 422 | 30 995 069 | 22 312 060 |
| De 1 à 5 ans | 109 398 718 | 110 376 227 | 35 150 295 | 16 336 398 |
| Plus de 5 ans | 178 427 058 | 173 342 696 | 96 171 | 114 046 |
| Créances et dettes rattachées | 754 642 | 751 488 | -585 888 | 328 853 |
| TOTAL | 343 041 414 | 342 261 950 | 257 947 869 | 270 471 634 |

La centralisation à la Caisse des Dépôts et Consignations de la collecte du Livret A représente 1843 millions F CFP à la clôture de l'exercice. Elle est présentée en déduction des opérations avec la clientèle au passif.

B) Détail des créances sur la clientèle :

► Par secteur d'activité

| en milliers FCFP | Brut | Dépréciation | Net 2023 | Net 2022 |
|---|--------------------|------------------|--------------------|--------------------|
| Créances commerciales | 788 938 | 80 059 | 708 879 | 577 353 |
| Crédit à l'immobilier | 194 906 188 | 1 912 134 | 192 994 053 | 188 770 708 |
| Crédit de trésorerie | 56 528 688 | 2 699 918 | 53 828 770 | 48 512 299 |
| Prêts aux professionnels : | 87 870 569 | 1 540 680 | 86 329 889 | 95 174 970 |
| . Développement rural | 5 256 627 | 109 433 | 5 147 194 | 5 693 376 |
| . Pêche | 38 023 | 14 588 | 23 435 | 50 045 |
| . Artisanat / Industrie | 2 292 469 | 128 414 | 2 164 055 | 3 669 972 |
| . Hôtellerie / Tourisme | 3 429 264 | 92 713 | 3 336 550 | 3 779 816 |
| . Services / Commerce | 76 688 613 | 1 186 619 | 75 501 994 | 81 834 261 |
| . Crédits sécheresse | - | - | - | - |
| . Créances rattachées | 165 573 | 8 913 | 156 661 | 147 501 |
| Collectivités publiques | - | - | - | 39 348 |
| Valeurs en cours d'imputation | 487 492 | | 487 492 | 554 399 |
| Comptes ordinaires débiteurs | 10 036 701 | 1 344 371 | 8 692 330 | 8 632 873 |
| TOTAL (1) | 350 618 576 | 7 577 162 | 343 041 414 | 342 261 950 |
| (1) dont encours restructuré à des conditions hors-marché | - | - | - | - |

Les valeurs en cours d'imputation enregistrent le montant des échéances de prêts exigibles à la clôture de l'exercice et impayées à cette même date, ainsi que les prélèvements en cours de recouvrement non encore imputés sur les comptes clients, compte tenu des délais de règlement.

Les comptes ordinaires débiteurs comprennent l'ensemble des découverts autorisés ou non.

► Par contrepartie

| en milliers FCFP | Brut | Dépréciation | Net 2023 | Net 2022 |
|--------------------------------------|--------------------|------------------|--------------------|--------------------|
| Sociétés et quasi-sociétés | 149 092 337 | 3 932 404 | 145 159 933 | 148 929 116 |
| Entrepreneurs individuels | 22 132 844 | 839 450 | 21 293 393 | 20 234 803 |
| Particuliers | 177 854 884 | 2 763 237 | 175 091 647 | 171 083 529 |
| Autres | 1 051 016 | 42 071 | 1 008 945 | 1 460 103 |
| Valeurs en cours d'imputation | 487 496 | | 487 496 | 554 399 |
| TOTAL | 350 618 576 | 7 577 162 | 343 041 414 | 342 261 950 |

RISQUES IMMOBILIERS

Les crédits à l'habitat représentent 56,5 % du montant brut des Autres Concours à la Clientèle. Dans ce secteur, les risques de la BCI sont limités compte tenu de leur large répartition et du fait que la majorité des crédits à l'immobilier est garantie par des sûretés réelles ou un organisme de caution mutuelle.

| <i>en milliers FCFP</i> | 31/12/2023 | 31/12/2022 |
|--|-------------|-------------|
| Prêts garantis par des sûretés réelles ou un organisme de caution mutuelle | 168 880 129 | 168 038 048 |
| Crédits à l'immobilier | 190 947 046 | 194 906 188 |
| Taux de couverture | 88,44 % | 86,21 % |

Outre les crédits amortissables à l'habitat, les crédits à l'immobilier comprennent également le financement à court terme de promotions immobilières. Ce marché représente 1,5 % du portefeuille immobilier.

Le taux de dépréciation des créances douteuses et litigieuses relatives à des concours amortissables à l'immobilier, s'élève à 23,4 %. Leur taux de douteux rapporté à l'encours brut est de 3,4 %.

Les créances douteuses sur promotion s'élèvent pour leur part à 4,9 % de l'encours total accordé aux promoteurs. Elles sont dépréciées à hauteur de 44,3 %.

Dans leur globalité, les créances douteuses sont dépréciées à hauteur de 47,7 %. Elles sont détaillées comme suit :

C) Détail des créances douteuses

Les créances douteuses sont détaillées comme suit pour leur valeur brute :

► Par secteur d'activité

| <i>en milliers FCFP</i> | 31/12/2023 | 31/12/2022 |
|-------------------------------|-------------------|-------------------|
| Créances commerciales | 96 368 | 109 366 |
| Crédit à l'immobilier | 6 592 309 | 8 318 259 |
| Crédit de trésorerie | 4 705 529 | 4 863 266 |
| Prêts aux professionnels : | 2 903 616 | 4 545 565 |
| . Développement rural | 186 227 | 238 631 |
| . Pêche | 14 588 | 38 124 |
| . Artisanat / Industrie | 136 595 | 417 446 |
| . Hôtellerie / Tourisme | 134 225 | 277 118 |
| . Services / Commerce | 2 423 068 | 3 565 158 |
| . Crédits sécheresse | - | - |
| . Créances rattachées | 8 913 | 9 089 |
| Collectivités publiques | - | - |
| Valeurs en cours d'imputation | - | - |
| Comptes ordinaires débiteurs | 1 603 116 | 1 928 563 |
| TOTAL | 15 900 938 | 19 765 018 |

► Par contrepartie

| <i>en milliers FCFP</i> | Douteux | Compromis | Total 2023 | Total 2022 |
|-------------------------------|-------------------|------------------|-------------------|-------------------|
| Sociétés et quasi-sociétés | 3 835 150 | 3 568 195 | 7 403 346 | 8 836 923 |
| Entrepreneurs individuels | 1 288 610 | 536 361 | 1 824 970 | 2 442 045 |
| Particuliers | 5 259 875 | 1 262 067 | 6 521 943 | 8 324 832 |
| Autres | 144 119 | 6 560 | 150 679 | 161 219 |
| Valeurs en cours d'imputation | - | - | - | - |
| TOTAL | 10 527 755 | 5 373 183 | 15 900 938 | 19 765 018 |

D) Détail des dotations et reprises et dépréciations de créances sur la clientèle

► Par secteur d'activité

| <i>en milliers FCFP</i> | DÉPRÉCIATIONS | | | |
|-------------------------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
| | 31/12/2022 | Dotations | Reprises | 31/12/2023 |
| Créances commerciales | 101 408 | 19 156 | 40 506 | 80 059 |
| Crédit à l'immobilier | 2 176 338 | 586 880 | 851 083 | 1 912 134 |
| Crédit de trésorerie | 2 278 633 | 853 627 | 432 342 | 2 699 918 |
| Prêts aux professionnels : | 2 700 407 | 262 534 | 1 422 261 | 1 540 680 |
| . Développement rural | 156 590 | 26 352 | 73 509 | 109 433 |
| . Pêche | 37 137 | 87 | 22 635 | 14 588 |
| . Artisanat / Industrie | 374 142 | 9 042 | 254 770 | 128 414 |
| . Hôtellerie / Tourisme | 134 335 | 10 900 | 52 521 | 92 713 |
| . Services / Commerce | 1 989 115 | 215 906 | 1 018 403 | 1 186 619 |
| . Crédits sécheresse | - | - | - | - |
| . Autres crédits court terme divers | 9 089 | 246 | 422 | 8 913 |
| Collectivités publiques | - | - | - | - |
| Valeurs en cours d'imputation | - | - | - | - |
| Comptes ordinaires débiteurs | 1 576 693 | 454 943 | 687 265 | 1 344 371 |
| TOTAL | 8 833 480 | 2 177 139 | 3 433 456 | 7 577 162 |

► Par contrepartie

| en milliers FCFP | DÉPRÉCIATIONS 2023 | | | DÉPRÉCIATIONS AU 31/12/2022 |
|-------------------------------|--------------------|------------------|------------------|--------------------------------|
| | Douteux | Compromis | Total | |
| Sociétés et quasi-sociétés | 1 481 918 | 2 450 486 | 3 932 404 | 4 297 439 |
| Entrepreneurs individuels | 383 977 | 455 473 | 839 450 | 1 089 349 |
| Particuliers | 1 804 720 | 958 517 | 2 763 237 | 3 400 633 |
| Autres | 35 711 | 6 360 | 42 071 | 46 059 |
| Valeurs en cours d'imputation | - | - | - | - |
| TOTAL | 3 706 326 | 3 870 836 | 7 577 162 | 8 833 480 |

2.3 OPÉRATIONS SUR TITRES

2.3.1 Obligations et autres titres à revenu fixe (actif)

| en milliers FCFP | Valeur d'acquisition | Coût amorti en fin de période dont coupon couru | Valeur liquidative à la clôture de l'exercice | Produits de l'exercice | Résultat des cessions de l'exercice |
|------------------|----------------------|---|---|------------------------|-------------------------------------|
| FR0013189073 | 1 193 317 | 1 194 850 | 1 146 420 | 3 484 | - |
| FR0013200813 | 1 135 130 | 1 175 525 | 1 125 489 | 2 983 | - |
| FR0013228756 | 596 659 | 596 767 | 582 041 | 4 940 | - |
| FR0013200813 | 570 736 | 588 583 | 562 744 | 1 492 | - |
| XS1559352437 | 599 140 | 600 091 | 598 545 | 3 729 | - |
| FR0014007L00 | 1 156 802 | 1 163 586 | 973 747 | - | - |
| FR0014007L00 | 1 142 434 | 1 151 633 | 973 747 | - | - |
| ES0000012F43 | 1 186 806 | 1 188 071 | 1 063 166 | 7 160 | - |
| TOTAL | 7 581 023 | 7 659 105 | 7 025 899 | 23 789 | - |

Ces titres antérieurement classés en titre de placement ont été reclassés en titre détenus jusqu'à maturité, en conséquence ils ne font pas l'objet d'une dépréciation sur la base de leur valeur de marché.

2.3.2 Actions et autres titres à revenu variable (actif)

Néant.

2.3.3 Titres de créances négociables (Passif)

Les opérations sur titres au passif sont uniquement constituées de Titres de Créances Négociables émis par la BCI.

en milliers FCFP

| | DETTES | |
|-------------------|------------------|-------------------|
| | 31/12/2023 | 31/12/2022 |
| De 0 à 3 mois | - | 1 118 700 |
| De 3 à 12 mois | 2 733 513 | 6 090 549 |
| De 1 à 5 ans | 3 579 952 | 6 313 465 |
| Plus de 5 ans | - | - |
| Dettes rattachées | 243 550 | 618 619 |
| TOTAL | 6 557 016 | 14 141 334 |

Certains de ces titres font l'objet de créances garantissant leur émission :

en milliers FCFP

| | TCN ÉMIS AVEC CRÉANCES DONNÉES EN GARANTIE | | MONTANT DES CRÉANCES DONNÉES EN GARANTIE | |
|--|--|------------|--|------------|
| | 31/12/2023 | 31/12/2022 | 31/12/2023 | 31/12/2022 |
| | 2 983 294 | 8 235 018 | 5 523 000 | 19 473 688 |

2.4 LES PRÊTS PARTICIPATIFS

en milliers FCFP

| | Brut | Dépréciation | net 2023 | net 2022 |
|---------------------|----------|--------------|----------|----------|
| Prêts participatifs | - | - | - | - |
| TOTAL | - | - | - | - |

2.5 PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DÉTENUS À LONG TERME

en milliers FCFP

| | Date des états financiers | Capital social | Capitaux propres (hors capital) | CA ou PNB de l'exercice | Résultat de l'exercice | Part BCI en % | Valeur d'acquisition des titres | Valeur nette | Dividendes bruts |
|--|---------------------------|----------------|---------------------------------|-------------------------|------------------------|---------------|---------------------------------|----------------|------------------|
| Activité de portefeuille | | | | | | | | | |
| DANS DES SOCIÉTÉS FINANCIÈRES - A | | | | | | | | | |
| SOGEFOM | 31/12/2022 | 131 528 | 1 074 383 | 165 126 | -73 665 | 3,76 % | 4 766 | 4 766 | - |
| FGDR | - | - | - | - | - | - | 196 395 | 196 395 | - |
| TOTAL A | - | - | - | - | - | - | 201 161 | 201 161 | - |
| DANS DES SOCIÉTÉS NON FINANCIÈRES - B | | | | | | | | | |
| AIR CALÉDONIE INTERNATIONAL | 31/12/2022 | 10 434 973 | -141 143 | 16 400 728 | 118 304 | 0,21 % | 63 816 | 21 260 | - |
| NORD TOURISME | 31/03/2022 | 472 740 | -2 817 218 | 169 950 | -33 210 | 3,96 % | 18 740 | - | - |
| PROMO - SUD | 31/03/2023 | 384 740 | 5 081 836 | 52 764 | 34 775 | 5,20 % | 19 000 | 19 000 | - |
| S.A. KOULNOUÉ VILLAGE | 31/03/2023 | 5 688 | -1 232 047 | 278 816 | -16 402 | 3,86 % | 18 012 | - | - |
| S.H.N. | 31/12/2022 | 6 113 357 | -1 425 886 | 722 079 | 111 829 | 1,51 % | 92 325 | 46 163 | - |
| SEM DE TINA | 31/12/2022 | 340 378 | 178 | 169 238 | 4 755 | 0,64 % | 4 173 | - | - |
| SECAL SA | 31/12/2022 | 565 000 | 341 389 | 2 897 252 | 147 888 | 8,00 % | 2 600 | 2 600 | - |
| SODEMO SAEM | 31/12/2022 | 185 000 | 122 446 | 684 764 | -42 254 | 3,48 % | 6 430 | 6 430 | - |
| SURF S.A. | 31/03/2023 | 478 927 | -1 432 677 | - | -37 521 | 0,00 % | 12 | - | - |
| CÔTE OCÉANIENNE SEML | 31/03/2023 | - | - | - | - | - | - | - | - |
| GRAND NORD SEML | 31/03/2023 | - | - | - | - | - | - | - | - |
| ESPACES DE L'OUEST SEML | 31/03/2023 | 352 450 | 105 393 | - | 11 702 | 5,00 % | 32 660 | 15 371 | - |
| SUD MINIER SEML | 31/03/2023 | - | - | - | - | - | - | - | - |
| SC NORD INVEST 2011 | nd | 10 | - | - | - | 40,00 % | 4 | - | - |
| NORD INVESTISSEMENT 2016 | nd | 4 000 | - | - | - | 15,00 % | 600 | - | - |
| SC GRISSETTES INVEST | nd | 3 000 | - | - | - | 30,02 % | 901 | - | - |
| SC HESPÉRIDES2 INVESTS | nd | 2 999 | - | - | - | 20,11 % | 603 | - | - |
| NORD INVESTISSEMENT 2016 | nd | 4 000 | - | - | - | 30,00 % | 1 200 | - | - |
| HP INVEST | nd | 4 000 | - | - | - | 19,09 % | 764 | - | - |

| | Date des états financiers | Capital social | Capitaux propres (hors capital) | CA ou PNB de l'exercice | Résultat de l'exercice | Part BCI en % | Valeur d'acquisition des titres | Valeur nette | Dividendes bruts |
|---|---------------------------|----------------|---------------------------------|-------------------------|------------------------|---------------|---------------------------------|------------------|------------------|
| <i>en milliers FCFP</i> | | | | | | | | | |
| BH INVEST | nd | 4 000 | - | - | - | 47,23 % | 1 889 | - | - |
| SCP WADRA INVEST | nd | 200 | - | - | - | 18,00 % | - | - | - |
| TINA INVEST | nd | 4 000 | - | - | - | 33,34 % | - | - | - |
| SCP SERPOLETS NVEST | nd | 200 | - | - | - | 28,00 % | - | - | - |
| SCP ILES 2019 | nd | 200 | - | - | - | 66,70 % | 133 | - | - |
| SCP ILES 2020 | nd | 200 | - | - | - | 41,70 % | 83 | - | - |
| SCP WADRA INVEST II | nd | 200 | - | - | - | 60,00 % | - | - | - |
| SCP SERPOLETS INVEST II | nd | 200 | - | - | - | 28,00 % | - | - | - |
| SAS NAVIMON | nd | 200 | - | - | - | 19,40 % | - | - | - |
| SAS GYGADEIX | nd | 200 | - | - | - | 22,70 % | - | - | - |
| KWITA WIJE | nd | 4 000 | - | - | - | 26,29 % | 1 052 | - | - |
| SCP MEV INVEST | nd | 200 | - | - | - | 24,90 % | - | - | - |
| SCP WADRA INVEST IV | nd | 200 | - | - | - | 52,20 % | - | - | - |
| PROMED INVEST II | nd | 440 | - | - | - | 10,99 % | 440 | - | - |
| RECYF INVEST | nd | 4 000 | - | - | - | 37,75 % | 1 510 | - | - |
| SCP WADRA INVEST V | nd | 200 | - | - | - | 25,00 % | 50 | - | - |
| SCP BISCO INVEST 1 | nd | 200 | - | - | - | 24,80 % | 50 | - | - |
| SCP BISCO INVEST 2 | nd | 200 | - | - | - | 14,30 % | 29 | - | - |
| TINA INVEST | nd | 4 000 | - | - | - | 19,08 % | 763 | - | - |
| TOTAL B | | | | | | | 267 836 | 110 823 | |
| TITRES DE PARTICIPATIONS - C | | | | | | | | | |
| Dans des sociétés financières | | | | | | | | | |
| Banque de Wallis et Futuna ⁽¹⁾ | 31/12/2022 | 455 000 | 222 573 | 337 345 | 59 781 | 34,00 % | 92 820 | 92 820 | 20 315 |
| BRED FIDJI | 31/12/2022 | 8 253 548 | -72 242 | 2 657 061 | 976 880 | 10,00 % | 825 355 | 825 355 | - |
| Dans des sociétés non financières | | | | | | | | | |
| CSB | 31/12/2022 | 104 000 | 1 546 814 | 1 106 708 | 78 284 | 15,38 % | 15 990 | 15 990 | 4 615 |
| VISA INC. | nd | - | - | - | - | ns | - | - | - |
| TOTAL C | | | | | | | 934 165 | 934 165 | 24 930 |
| TOTAL (A+B+C) | | | | | | | 1 403 162 | 1 246 149 | 24 930 |

(1) Hors 61 880 000 FCFP d'actions gratuites

(nd) Comptes du 1^{er} exercice non disponible à la clôture des comptes de la BCI.

2.6 PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES

| | Date des états financiers | Capital social | Capitaux propres (hors capital) | CA ou PNB de l'exercice | Résultat de l'exercice | Part BCI en % | Valeur d'acquisition des titres | Valeur nette | Dividendes bruts |
|---------------------------------|---------------------------|----------------|---------------------------------|-------------------------|------------------------|---------------|---------------------------------|----------------|------------------|
| <i>en milliers FCFP</i> | | | | | | | | | |
| Sociétés financières | | | | | | | | | |
| néant | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Sociétés non financières | | | | | | | | | |
| Titres des filiales | | | | | | | | | |
| SOCADIR | 31/12/2022 | 1 000 | 100 | - | 148 | 100,00 % | 1 000 | 1 000 | - |
| SOCALPAR | 31/12/2022 | 500 | -88 | - | - | 100,00 % | 500 | 500 | - |
| Créances rattachées | | | | | | | | | |
| SOCADIR | 31/12/2022 | - | - | - | - | 0,00 % | 276 211 | 276 211 | - |
| SOCALPAR | 31/12/2022 | - | - | - | - | 0,00 % | 122 | 122 | - |
| GIE SIENC | 31/12/2022 | - | - | - | -10 760 | 14,29 % | 15 958 | 15 958 | - |
| TOTAL | | | | | | | 293 790 | 293 790 | |

2.7 LES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

| | 31/12/2022 | Augmentations | Diminutions | 31/12/2023 |
|-------------------------------|----------------|----------------|---------------|----------------|
| <i>en milliers FCFP</i> | | | | |
| Immobilisations incorporelles | 1 606 758 | 69 527 | 19 353 | 1 656 932 |
| Amortissements cumulés | -1 263 709 | -128 425 | -8 705 | -1 383 430 |
| Immobilisations en cours | - | 11 158 | 11 158 | - |
| TOTAL NET | 343 049 | -47 740 | 21 807 | 273 502 |

2.8 LES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

| | 31/12/2022 | Augmentations | Diminutions | Transferts | 31/12/2023 |
|---------------------------------------|-------------------|-----------------|-----------------|------------|-------------------|
| <i>en milliers FCFP</i> | | | | | |
| Immobilisations | | | | | |
| Titres des sociétés civiles (1) | 94 754 | - | - | - | 94 754 |
| Créances rattachées | 124 335 | 88 658 | - | - | 212 993 |
| Dépréciations | -9 378 | 9 378 | 12 886 | - | -12 885 |
| Total SCI | 209 710 | 98 036 | 12 886 | - | 294 861 |
| Immobilisations d'exploitation | 5 427 008 | 510 820 | 215 777 | - | 5 722 051 |
| Immobilisations hors exploitation | 535 022 | 5 773 | 1 449 | - | 539 347 |
| Immobilisations en cours | 54 602 | 129 316 | 137 462 | - | 46 456 |
| Total brut des immobilisations | 6 016 632 | 645 909 | 354 688 | - | 6 307 854 |
| Amortissements / Dépréciations | | | | | |
| Immobilisations d'exploitation | -2 850 456 | -282 016 | -205 981 | - | -2 926 491 |
| Immobilisations hors exploitation | -166 714 | -31 974 | -1 279 | - | -197 409 |
| Total amortissements | -3 017 170 | -313 990 | -207 260 | - | -3 123 900 |
| TOTAL NET | 3 209 173 | 429 955 | 160 313 | - | 3 478 815 |

(1) Entreprises dont la BCI est indéfiniment responsable :

- SCI - Avenir 50 avenue de la Victoire Nouméa
- SCI - Le Banian Rue du Docteur-Guégan Nouméa

2.9 AUTRES ACTIFS/PASSIFS

2.9.1 Postes d'Actif

| AUTRES ACTIFS | en milliers FCFP | 31/12/2023 | 31/12/2022 |
|--|------------------|------------------|------------------|
| . Débiteurs divers | | 1 865 175 | 1 680 241 |
| . Stocks et emplois divers | | - | - |
| . Créances rattachées à des participations | | 1 425 000 | 2 100 000 |
| . Provisions sur débiteurs divers | | - | - |
| . Biens acquis sur adjudication | | 12 500 | 39 500 |
| . Provisions sur débiteurs divers | | -234 332 | -165 375 |
| TOTAL | | 3 068 344 | 3 654 366 |

Les créances rattachées à des participations concernent principalement les financements consentis dans le cadre des articles Lp 45 ter 1 et suivants du Code des impôts de Nouvelle-Calédonie.

2.9.2 Postes de Passif

| AUTRES PASSIFS | en milliers FCFP | 31/12/2023 | 31/12/2022 |
|---|------------------|------------------|------------------|
| . Dettes fiscales | | 261 536 | 682 843 |
| . Dettes sociales | | 927 843 | 947 526 |
| . Dettes fournisseurs | | 11 377 | 87 890 |
| . Crédoeurs divers | | 685 488 | 535 166 |
| . Fonds gérés pour le compte de l'État, de la Nouvelle-Calédonie, des Provinces et autres collectivités | | 839 077 | 810 764 |
| TOTAL | | 2 725 320 | 3 064 189 |

Les fonds gérés s'analysent ainsi :

| FONDS GÉRÉS | en milliers FCFP | 31/12/2023 | 31/12/2022 |
|----------------------------|------------------|----------------|----------------|
| Pour le compte : | | | |
| . de la Nouvelle-Calédonie | | 312 031 | 282 721 |
| . de la Province des Îles | | 14 419 | 14 419 |
| . de la Province Nord | | 20 686 | 22 772 |
| . de la Province Sud | | 491 941 | 490 852 |
| TOTAL | | 839 077 | 810 764 |

Ces fonds sont utilisés conformément aux dispositions des conventions qui les régissent. Les soldes représentent l'excédent net entre les ressources ainsi confiées à la gestion de la BCI et les utilisations sous forme de prêts ou d'aides publiques. Les excédents sont rémunérés par la BCI et la Banque perçoit des commissions pour la gestion de ces conventions, suivant les modalités prévues par les conventions.

2.10 COMPTES DE RÉGULARISATION

2.10.1 Postes d'Actif

| COMPTES DE RÉGULARISATION | en milliers FCFP | 31/12/2023 | 31/12/2022 |
|---------------------------------------|------------------|------------------|------------------|
| . Comptes de régularisation et divers | | 201 256 | 261 447 |
| . Valeurs en recouvrement | | 2 513 062 | 2 071 844 |
| TOTAL | | 2 714 319 | 2 333 292 |

2.10.2 Postes de Passif

| COMPTES DE RÉGULARISATION | en milliers FCFP | 31/12/2023 | 31/12/2022 |
|---|------------------|------------------|------------------|
| . Produits constatés d'avance et autres | | 3 207 512 | 3 245 088 |
| . Valeurs à compenser | | 64 263 | 1 378 610 |
| TOTAL | | 3 271 775 | 4 623 698 |

2.11 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

| | 31/12/2022 | Dotations aux provisions | Reprises de provisions devenues disponibles | Reprises de provisions pour utilisation | 31/12/2023 |
|--|------------------|--------------------------|---|---|------------------|
| <i>en milliers FCFP</i> | | | | | |
| . Engagements de retraite | 468 390 | 48 105 | 13 556 | 2 666 | 500 273 |
| . Engagements de fidélité | 163 026 | 14 825 | 11 166 | 503 | 166 183 |
| . Engagements donnés (1) | 11 417 | - | - | - | 11 417 |
| . Litiges avec la clientèle | 38 270 | 4 400 | 9 169 | 4 400 | 29 101 |
| . Litiges sociaux | 27 000 | - | 11 036 | 7 000 | 8 964 |
| . Promesses d'abandon de créances | 714 131 | 56 632 | - | 343 281 | 427 483 |
| . Risques sectoriels | - | 200 209 | - | - | 200 209 |
| Total des provisions pour risques et charges et assimilés | 1 422 234 | 324 172 | 44 927 | 357 850 | 1 343 629 |

(1) Concerne des engagements de hors bilan.

Les engagements en matière de retraite et de fidélité ont été calculés sur la base d'un taux d'actualisation de 3 %. Ils tiennent compte depuis 2018 de l'allongement progressif de l'âge de départ à la retraite.

Les provisions sur engagements donnés concernent des engagements de hors bilan pour lesquels il existe un risque que la Banque soit appelée.

Les promesses d'abandon de créances concernent les engagements pris au regard des financements consentis dans le cadre des opérations visées aux articles Lp 45 ter 1 et suivants du Code des Impôts de la Nouvelle-Calédonie.

La provision pour risques sectoriels porte sur les créances saines des clients dépendants à plus de 50 % du secteur Nickel. Les caractéristiques de calcul de la provision sont décrites dans les faits caractéristiques de l'exercice.

2.12 FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX

Les mouvements affectant le Fonds pour Risques Bancaires Généraux ont été les suivants au cours des 5 derniers exercices :

| <i>en milliers FCFP</i> | Mouvements | Solde en fin d'exercice |
|-------------------------|------------|-------------------------|
| EXERCICE 2019 | 480 008 | 5 520 707 |
| EXERCICE 2020 | - | 5 520 707 |
| EXERCICE 2021 | - | 5 520 707 |
| EXERCICE 2022 | - | 5 520 707 |
| EXERCICE 2023 | - | 5 520 707 |

2.13 CAPITAUX PROPRES (HORS FRBG)

A) Détail des capitaux propres (hors FRBG)

| <i>en milliers FCFP</i> | 31/12/2022 | Affectation du résultat n-1 | Autres mouvements | 31/12/2023 |
|------------------------------------|-------------------|-----------------------------|-------------------|-------------------|
| . Réserve légale | 1 500 000 | - | - | 1 500 000 |
| . Réserves spéciales | 50 000 | - | - | 50 000 |
| . Autres réserves | 18 808 344 | 2 122 501 | - | 20 930 845 |
| . Résultat de l'exercice | - | - | 2 500 610 | 2 500 610 |
| . Résultat de l'exercice antérieur | 3 022 501 | -3 022 501 | - | - |
| . Capital social | 15 000 000 | - | - | 15 000 000 |
| Distribution de dividendes | - | 900 000 | -900 000 | - |
| TOTAL | 38 380 845 | - | 1 600 610 | 39 981 455 |

B) Informations sur le capital social

Le capital social de la Banque Calédonienne d'Investissement entièrement libéré s'élève à 15 milliards de F CFP. Il est composé de 250 000 actions d'une valeur nominale de 60 000 F CFP.

À la clôture de l'exercice, le capital social de la Banque est détenu de la manière suivante :

- 50,0 % par la Nouvelle-Calédonie ;
- 49,9 % par la COFIBRED ;
- 0,1 % par l'Agence Française de Développement.

LES ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT

3.1.1 Les engagements reçus

Les engagements de financement reçus d'établissements de crédit sont détaillés de la manière suivante :

| ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT REÇUS | en milliers FCFP | 31/12/2023 | 31/12/2022 |
|-----------------------------------|------------------|------------|------------|
| D'entreprises liées | | - | - |
| D'autres établissements de crédit | | - | - |
| TOTAL | | - | - |

3.1.2 Les engagements donnés

Les engagements de financement en faveur de la clientèle se décomposent comme suit :

| ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT DONNÉS | en milliers FCFP | 31/12/2023 | 31/12/2022 |
|-------------------------------------|------------------|-------------------|-------------------|
| Ouvertures de crédits confirmés | | 29 284 938 | 31 440 808 |
| Ouvertures de crédits documentaires | | 1 697 416 | 1 147 085 |
| Autres engagements | | 88 767 | 177 306 |
| TOTAL | | 31 071 120 | 32 765 199 |

LES ENGAGEMENTS DE GARANTIE

3.2.1 Les engagements reçus

| en milliers FCFP | 31/12/2023 | 31/12/2022 |
|---|------------|------------|
| Cautions, avals et garanties reçus d'établissements de crédit | 2 598 776 | 2 230 160 |
| Dont entreprises liées | - | - |

3.2.2 Les engagements donnés

| en milliers FCFP | 31/12/2023 | 31/12/2022 |
|---|------------|------------|
| Engagements de garanties d'ordre de la clientèle | 13 848 960 | 11 732 084 |
| Dont entreprises liées | - | - |
| Engagements de garanties d'ordre d'établissements de crédit | 99 250 | 132 005 |
| Engagements de garanties donnés douteux | 199 320 | 244 160 |

3.3.1 Les autres engagements reçus

en milliers FCFP

| | 31/12/2023 | 31/12/2022 |
|--|------------|------------|
| Garanties reçues d'administrations publiques (avals) | 7 625 601 | 10 963 980 |
| Autres garanties reçues de la clientèle | - | - |

3.3.2 Les autres engagements donnés

en milliers FCFP

| | 31/12/2023 | 31/12/2022 |
|--|-------------|-------------|
| Créances données en garantie des lignes de refinancement de l'IEOM et des titres de créances négociables | 123 562 954 | 127 221 834 |

LES ENGAGEMENTS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

Les opérations réalisées concernent exclusivement des instruments à terme de taux, négociés sur le marché de gré à gré. Elles portent sur des swaps visant à couvrir l'impasse de taux de la Banque. Leur durée résiduelle est inférieure à 5 ans.

en milliers FCFP

| | 31/12/2023 | | 31/12/2022 |
|---|------------|---------------------------|------------|
| MARCHÉ DE GRÉ À GRÉ | Nominal | Valorisation à la clôture | Nominal |
| - Opérations fermes sur instruments de taux d'intérêt | 11 455 847 | 856 378 | 11 455 847 |

Compte tenu de leur finalité, la valorisation de ces opérations n'a fait l'objet d'aucune dépréciation.

AUTRES DIVERS

Les engagements en devises

Les contrats d'achats et de ventes à terme concernent :

en milliers FCFP

| | 31/12/2023 | |
|-----------------------|------------|--------|
| DEVICES | Achats | Ventes |
| Dollars australiens | - | 14 744 |
| Dollars néo-zélandais | - | - |
| Dollars US | - | 13 432 |
| Yens japonais | - | - |

La Banque organise systématiquement la couverture des opérations à terme qu'elle réalise avec ses clients. Elle couvre également le cas échéant, par des achats à terme, les dépôts à terme que la clientèle effectue auprès d'elle.

NOTE 4 – OBSERVATIONS SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

4.1 INTÉRÊTS ET PRODUITS ASSIMILÉS

| en milliers FCFP | 2023 | 2022 |
|--|-------------------|------------------|
| Sur opérations avec les établissements de crédit | | |
| . À vue | 1 177 352 | 96 228 |
| . À terme | 125 679 | 91 389 |
| Sous-total (1) | 1 303 030 | 187 617 |
| Sur opérations avec la clientèle | | |
| . Intérêts sur créances commerciales | 68 866 | 39 265 |
| . Intérêts sur crédits de trésorerie | 2 594 843 | 1 989 963 |
| . Intérêts sur crédits à l'habitat | 4 582 424 | 4 359 853 |
| . Intérêts sur crédits d'équipement | 3 161 541 | 2 664 863 |
| . Autres produits assimilés | 252 406 | 254 541 |
| Sous-total (2)(3) | 10 660 080 | 9 308 485 |
| TOTAL | 11 963 110 | 9 496 102 |
| (1) Dont établissements liés | - | - |
| (2) Dont établissements liés | - | - |
| (3) Dont net de dotations reprises des intérêts douteux retraités des règles de présentation CRC N° 2000.03. | -9 713 | 17 955 |

4.2 INTÉRÊTS ET CHARGES ASSIMILÉES

| en milliers FCFP | 2023 | 2022 |
|--|------------------|------------------|
| Sur opérations avec les établissements de crédit | | |
| . À vue | 50 194 | 10 277 |
| . À terme | 2 710 704 | 485 214 |
| . Autres | 190 737 | 53 366 |
| Sous-total (1) | 2 951 635 | 548 857 |
| Sur opérations avec la clientèle | | |
| . À vue | 160 638 | 151 324 |
| . À terme | 1 749 884 | 565 339 |
| . Autres | 25 935 | 4 586 |
| Sous-total (2) | 1 936 458 | 721 250 |
| Sur dettes représentées par des titres | 247 555 | 251 432 |
| Autres intérêts et charges assimilées (fonds gérés) | 17 362 | 18 641 |
| TOTAL | 5 153 009 | 1 540 180 |
| (1) Dont établissements liés | - | - |
| (2) Dont établissements liés | - | - |

4.3 REVENUS DES TITRES À REVENU VARIABLE

en milliers FCFP

| | 2023 | 2022 |
|--------------------------------------|---------------|---------------|
| . Titres de placement | 42 189 | 43 879 |
| . Étalement des primes d'acquisition | -233 | -3 001 |
| . Titres de participation | 38 883 | 33 599 |
| . Autres titres détenus à long terme | - | - |
| . Parts dans les entreprises liées | - | - |
| . Intérêts des prêts participatifs | - | 105 |
| TOTAL | 80 839 | 74 583 |

4.4 COMMISSIONS - PRODUITS

COMMISSIONS PERÇUES (PRODUITS)

en milliers FCFP

| | 2023 | 2022 |
|--|------------------|------------------|
| . Commissions sur opérations avec la clientèle | 2 062 890 | 2 194 544 |
| . Commissions sur moyens de paiement | 2 773 012 | 2 635 947 |
| . Commissions sur opérations de change | 26 281 | 17 099 |
| . Commissions sur prestations de service | 844 237 | 794 529 |
| TOTAL (1) | 5 706 420 | 5 642 119 |
| (1) Dont entreprises liées | - | - |

4.5 COMMISSIONS - CHARGES

COMMISSIONS VERSÉES (CHARGES)

en milliers FCFP

| | 2023 | 2022 |
|--|------------------|------------------|
| . Sur opérations de trésorerie et interbancaires | 80 973 | 92 471 |
| . De gestion des moyens de paiement et divers | 1 521 144 | 1 404 456 |
| TOTAL (1) | 1 602 117 | 1 496 927 |
| (1) Dont entreprises liées | - | - |

4.6 GAINS SUR OPÉRATIONS DE PORTEFEUILLE DE NÉGOCIATION

Les gains sur opérations de portefeuille de négociation correspondent pour leur totalité au bénéfice de change réalisé sur les opérations en devises. Celles-ci comprennent : les opérations au comptant, les opérations à terme et l'évaluation du stock des opérations en devises inscrites à la clôture de l'exercice.

| <i>en milliers FCFP</i> | 2023 | 2022 |
|-------------------------|----------------|----------------|
| . Résultat de change | 478 622 | 442 296 |
| TOTAL | 478 622 | 442 296 |

4.7 GAINS SUR OPÉRATIONS DE PORTEFEUILLE DE PLACEMENT ET ASSIMILÉS

| <i>en milliers FCFP</i> | 2023 | 2022 |
|-------------------------------------|----------|--------------|
| . Titres d'activité de portefeuille | - | - |
| . Titres de placement | - | 6 921 |
| TOTAL | - | 6 921 |

4.8 AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE

4.8.1 Autres produits d'exploitation bancaire

| <i>en milliers FCFP</i> | 2023 | 2022 |
|--|----------------|----------------|
| . Commissions de gestion sur dossiers d'assurance | 297 | 177 |
| . Intérêts de retard perçus sur clientèle contentieuse | 27 124 | 29 803 |
| . Revenus des immeubles | 28 347 | 27 865 |
| . Prestations de services diverses | 44 937 | 72 738 |
| . Autres produits | 15 416 | 22 211 |
| TOTAL | 116 121 | 152 795 |

4.8.2 Autres charges d'exploitation bancaire

| <i>en milliers FCFP</i> | 2023 | 2022 |
|-------------------------|----------------|---------------|
| . Autres charges | -59 954 | 87 154 |
| TOTAL | -59 954 | 87 154 |

4.9 CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

4.9.1 Frais de Personnel

| en milliers FCFP | 2023 | 2022 |
|---|------------------|------------------|
| . Salaires | 2 756 193 | 2 663 971 |
| . Charges patronales | 1 091 907 | 1 018 849 |
| . Autres charges (formation continue, CE...) | 104 609 | 99 134 |
| . Intéressement des salariés au résultat | 211 753 | 211 776 |
| . Charges de personnel refacturées et transfert de charges ⁽¹⁾ | -64 106 | -75 059 |
| . Net de dotations reprises sociales | 17 004 | 33 570 |
| TOTAL | 4 117 360 | 3 952 241 |
| (1) Dont transfert de charges correspondant au coût du personnel immobilisé sur le développement d'un nouveau système informatique. | - | - |

4.9.2 Autres frais administratifs

| en milliers FCFP | 2023 | 2022 |
|--|------------------|------------------|
| . Assistance technique | 351 772 | 280 256 |
| . Locations | 149 116 | 133 583 |
| . Transports et déplacements | 54 003 | 60 628 |
| . Fournitures consommables et autres services extérieurs | 230 076 | 234 011 |
| . Frais d'entretien et de réparation | 414 551 | 380 028 |
| . Honoraires et rémunérations d'intermédiaires | 63 290 | 60 510 |
| . Autres frais généraux | 554 809 | 531 591 |
| TOTAL SERVICES EXTÉRIEURS | 1 817 615 | 1 680 607 |

4.9.3 Impôts et taxes

| en milliers FCFP | 2023 | 2022 |
|--|---------------|---------------|
| . Impôt sur le Revenu des Créances, Dépôts et Cautionnements | 20 376 | 10 191 |
| . Autres impôts et taxes | 37 311 | 17 663 |
| TOTAL IMPÔTS ET TAXES | 57 687 | 27 854 |

4.10 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS

| en milliers FCFP | 2023 | 2022 |
|---|----------------|----------------|
| Dotations aux amortissements : | | |
| . des immobilisations incorporelles | 128 425 | 111 742 |
| . des immobilisations corporelles | 313 968 | 287 470 |
| Sous-Total | 442 393 | 399 211 |
| Dotations pour dépréciations des titres et créances rattachées | 9 378 | 10 110 |
| TOTAL | 455 279 | 408 590 |

4.11 COÛT DU RISQUE

| en milliers FCFP | 2023 | 2022 |
|--|-----------------|-------------------|
| . Pertes sur créances irrécouvrables non couvertes par des dépréciations | -216 575 | -52 188 |
| . Pertes sur créances irrécouvrables couvertes par des dépréciations | -1 521 456 | -223 535 |
| . Reprises de dépréciations utilisées | 1 521 456 | 223 535 |
| . Dotations aux dépréciations pour créances douteuses | -2 236 382 | -3 173 129 |
| . Récupérations sur créances amorties | 18 547 | 25 685 |
| . Reprises de dépréciations devenues disponibles | 1 912 000 | 1 315 315 |
| . Pertes sur litiges avec la clientèle | -11 127 | - |
| . Dotations aux provisions pour risques et charges | -204 609 | - |
| . Reprises de provisions pour risques et charges | 13 569 | 652 286 |
| TOTAL | -724 577 | -1 232 031 |

4.12 GAINS OU PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISÉS

| en milliers FCFP | 2023 | 2022 |
|---|--------------|---------------|
| . Dotations pour dépréciations sur titres | -18 081 | -3 299 |
| . Reprises de dépréciations sur titres | 17 889 | 1 717 |
| . Plus-value sur cessions de titres | - | - |
| . Moins-value sur cessions de titres | - | -1 334 000 |
| . Reprises de dépréciations constituées sur immobilisations corporelles | - | - |
| . Moins-value sur cessions d'immobilisations | -2 418 | -704 |
| . Plus-value sur cessions d'immobilisations | 7 598 | 471 |
| TOTAL | 4 989 | -3 149 |

4.13 RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

| en milliers FCFP | 2023 | 2022 |
|--|---------------|----------------|
| Produits | | |
| . Résultat d'assurance | 22 974 | 379 |
| . Reprise dépréciation SCI LE BANIAN | 9 378 | 10 110 |
| . Reprise de provision sur litige fiscal | - | 305 361 |
| . Autres produits exceptionnels | 642 | 1 617 |
| Total Produits | 32 995 | 317 467 |
| Charges | | |
| . Indemnités de remboursements anticipés d'emprunts ⁽¹⁾ | - | - |
| . Subvention d'équilibre filiales | 229 | - |
| . Perte SCI LE BANIAN | 4 892 | 10 009 |
| . Perte sur créances hors clientèle irrécouvrables | - | 238 845 |
| . Autres charges exceptionnelles | 18 273 | 2 112 |
| Total Charges | 23 394 | 250 966 |
| RÉSULTAT EXCEPTIONNEL | 9 601 | 66 501 |
| (1) Dont entreprises liées | - | - |

4.14 IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

A) Fiscalité

L'impôt sur les sociétés et la Contribution Sociale Additionnelle, dus au titre de l'exercice, sont présentés dans le tableau ci-dessous, déduction faite de l'impôt sur le Revenu des Créances Dépôts et Cautionnements (IRCDC), de l'impôt sur le Revenu des Valeurs Mobilières (IRVM) des titres des sociétés calédoniennes et des crédits d'impôt liés à des mesures de défiscalisation.

Au cours de l'exercice, la BCI a effectué des prises de participation et des apports en comptes courants dans différentes sociétés. Les projets supportés par ces sociétés ayant obtenu des agréments de défiscalisation, ils ont permis à la BCI de bénéficier d'une réduction d'impôt présentée ci-dessous, en contrepartie dans certains cas, de promesses d'abandons des sommes apportées en comptes courants ou sous forme de prises de participation. La dotation aux provisions de ces promesses d'abandon de créances, ainsi que les autres charges et produits liés à ces opérations sont inscrites au poste Impôts sur les bénéfices comme étant le coût de l'économie d'impôt réalisée.

| <i>en milliers FCFP</i> | 2023 | 2022 |
|--|------------------|------------------|
| . Impôts sur les sociétés hors opérations de défiscalisation | 1 224 406 | 1 635 055 |
| . Contribution sociale additionnelle | 581 537 | 780 307 |
| . Réductions d'impôt liées aux opérations de défiscalisation | -78 750 | -293 250 |
| . Impôts différés sur Prêts à Taux Zéro | 71 961 | 62 948 |
| Impôts sur les sociétés dus au titre de l'exercice | 1 799 153 | 2 185 060 |
| . Régularisation sur exercices antérieurs | -20 646 | -332 |
| Impôts sur les sociétés dus | 1 778 507 | 2 184 728 |
| Charges et produits sur opérations de défiscalisation | 66 172 | 223 045 |
| Contribution additionnelle à l'Impôt sur les Sociétés | 26 805 | 22 312 |
| IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES | 1 871 484 | 2 430 086 |

B) Répartition du montant global des impôts sur les bénéfices

La ventilation de l'impôt sur les bénéfices, entre la partie imputable aux éléments exceptionnels du résultat et la partie imputable aux autres éléments, s'établit comme suit :

| NATURE DU RÉSULTAT | <i>en milliers FCFP</i> | Montant brut | IS ⁽¹⁾ | Montant après IS |
|---|-------------------------|------------------|-------------------|------------------|
| Résultat courant (y compris dotation au FRBG) | | 4 362 493 | -1 844 679 | 2 517 813 |
| Résultat exceptionnel | | 9 601 | - | 9 601 |
| Contribution additionnelle à l'IS | | | -26 805 | -26 805 |
| RÉSULTAT NET COMPTABLE | | 4 372 094 | 1 871 484 | 2 500 610 |

(1) et charges assimilées

NOTE 5 – AUTRES INFORMATIONS

A) Fiscalité latente

Le tableau ci-dessous synthétise les créances et dettes d'impôts non comptabilisées.

La différence entre le résultat comptable et le résultat fiscal est justifiée principalement par la non-déductibilité de l'Impôt sur les Sociétés et de la Contribution Sociale Additionnelle pour un total de 1727 millions de F CFP.

À noter que l'ensemble des dotations au FRBG constatées n'ont pas été déduites fiscalement.

en milliers FCFP

| CRÉANCES ET DETTES D'IMPÔTS (en base d'IS) | Début d'exercice | | Variation de l'exercice | | Fin d'exercice | |
|---|------------------|----------|-------------------------|------------------|------------------|----------|
| | Actif | Passif | Actif | Passif | Actif | Passif |
| Décalages certains ou éventuels | | | | | | |
| Provisions pour amendes et pénalités | - | - | - | - | - | - |
| Provisions pour abandons de créances | - | - | - | - | - | - |
| Décote pour écarts futurs d'intérêts | - | - | - | - | - | - |
| Provisions pour indemnités de départ en retraite | 468 390 | - | 48 105 | 16 222 | 500 273 | - |
| Provisions pour litiges clientèle non déductibles | - | - | - | - | - | - |
| Provisions pour risques et charges non déductibles | - | - | - | - | - | - |
| Provisions pour risques sectoriels | - | - | 200 209 | - | 200 209 | - |
| Étalement des frais de dossiers | 1 104 488 | - | 1 134 553 | 1 104 488 | 1 134 553 | - |
| Dépréciation sur créances clients | 1 413 880 | - | 1 115 873 | 1 413 880 | 1 115 873 | - |
| Charges non déductibles temporairement | - | - | - | - | - | - |
| - Provisions sur perte Fonds de prêts d'honneur | - | - | - | - | - | - |
| Produits non taxables temporairement | - | - | - | - | - | - |
| - Fraction différée des plus-values à court terme | - | - | - | - | - | - |
| - Plus-values à long terme différées | - | - | - | - | - | - |
| - Plus-values latentes taxables d'avance | - | - | - | - | - | - |
| IRCDC s/intérêts courus non échus | - | - | - | - | - | - |
| | 2 986 758 | - | 2 498 740 | 2 534 591 | 2 950 908 | - |
| Éléments à imputer | | | | | | |
| - Déficit reportable fiscalement | - | - | - | - | - | - |
| - Amortissements différés | - | - | - | - | - | - |
| - Moins-values à long terme | 67 468 | - | 18 081 | 17 889 | 67 660 | - |
| | 67 468 | - | 18 081 | 17 889 | 67 660 | - |
| Éléments de taxation éventuels | | | | | | |
| - Réserve spéciale des plus-values à long terme | - | - | - | - | - | - |
| - Réserve spéciale des profits éventuels | - | - | - | - | - | - |
| TOTAL CRÉANCES ET DETTES D'IMPÔTS NON COMPTABILISÉES (en base) | 3 054 226 | - | 2 516 821 | 2 552 479 | 3 018 567 | - |

en milliers FCFP

| CRÉANCES ET DETTES D'IMPÔTS | Début d'exercice | | Variation de l'exercice | | Fin d'exercice | |
|-----------------------------|------------------|--------|-------------------------|--------|----------------|--------|
| | Actif | Passif | Actif | Passif | Actif | Passif |
| NATURE | | | | | | |
| IS sur Prêts à Taux Zéro | 506 238 | - | - | 47 974 | 458 265 | - |
| CSA sur Prêts à Taux Zéro | 253 119 | - | - | 23 987 | 229 132 | - |

B) Informations relatives aux transactions entre parties liées

Aucune partie n'est considérée comme liée à la BCI compte tenu de la détention de son capital.

C) Épargne Logement

en milliers FCFP

| | 2023 | 2022 | 2021 |
|--------------------------------|---------|---------|---------|
| Montants collectés | | | |
| Comptes Épargne-Logement (CEL) | 62 263 | 27 042 | 24 760 |
| Plans Épargne-Logement (PEL) | 219 418 | 282 740 | 280 742 |
| Encours de crédits | | | |
| Comptes Épargne-Logement (CEL) | - | - | - |
| Plans Épargne-Logement (PEL) | - | - | - |

D) Livret A

À la clôture de l'exercice, la part des fonds collectés par la Banque au titre du Livret A et non centralisés à la Caisse des Dépôts et Consignations s'élève à 1,617 milliard FCFP. Ces fonds sont employés par la Banque au financement des petites et moyennes entreprises, notamment pour leur création et leur développement, ainsi qu'au financement des travaux d'économie d'énergie dans les bâtiments anciens.

E) Effectif moyen (Équivalent Temps Plein)

| | 2023 | 2022 |
|------------------|------------|------------|
| Cadres expatriés | 2 | 2 |
| Cadres | 101 | 97 |
| Gradés | 179 | 178 |
| Employés | 155 | 141 |
| Apprentis | 10 | 13 |
| TOTAL | 447 | 431 |

Il s'agit de l'effectif moyen opérationnel (hors congé sabbatique, création d'entreprise, maladie, etc.).

F) Contre-valeur des comptes en devises (hors Euros)

en milliers FCFP

| ACTIF | 2023 | 2022 |
|---|------------|------------|
| Opérations de trésorerie | 2 451 499 | 2 824 781 |
| . Billets, monnaies et autres valeurs | 287 561 | 330 268 |
| . Comptes et prêts, comptes de régularisation et divers | 2 163 938 | 2 494 514 |
| Opérations avec la clientèle | 0 | 0 |
| . Crédits à l'équipement | - | - |
| . Valeurs non imputées et divers | - | - |
| Valeurs immobilisées | 825 355 | 854 416 |
| . Titres de participations | 825 355 | 854 416 |
| PASSIF | | |
| Opérations de trésorerie | - | - |
| . Emprunts (Yen, Livre Sterling, USD) | - | - |
| . Autres sommes dues | - | - |
| Opérations avec la clientèle | -5 280 945 | -3 932 796 |
| . Comptes ordinaires et à terme, dettes rattachées | -5 280 084 | -3 937 446 |
| . Autres sommes dues | -861 | 4 650 |

G) Projet d'affectation des résultats de l'exercice

en milliers FCFP

| | |
|-------------------------------------|------------------|
| . Résultat de l'exercice (Bénéfice) | 2 500 610 |
| . Report à nouveau | - |
| TOTAL À AFFECTER | 2 500 610 |
| . Affectation à la réserve légale | - |
| . Distribution de dividendes | 900 000 |
| . Affectation autres réserves | 1 600 610 |
| TOTAL AFFECTÉ | 2 500 610 |

H) Résultat au cours des cinq derniers exercices

en milliers FCFP

| NATURE DES INDICATIONS | 2023 | 2022 | 2021 | 2020 | 2019 |
|--|------------|------------|------------|------------|------------|
| CAPITAL EN FIN D'EXERCICE | | | | | |
| . Capital social | 15 000 000 | 15 000 000 | 15 000 000 | 15 000 000 | 15 000 000 |
| . Nombre d'actions ordinaires existantes | 250 000 | 250 000 | 250 000 | 250 000 | 250 000 |
| OPÉRATIONS ET RÉSULTATS DE L'EXERCICE | | | | | |
| . Chiffre d'affaires | 18 345 102 | 15 814 816 | 14 551 757 | 14 440 409 | 15 170 184 |
| . Bénéfice avant amortissements, provisions et impôts | 3 638 325 | 6 878 320 | 5 779 406 | 4 652 934 | 5 728 943 |
| . Impôts sur les bénéfices et charges assimilées | 1 871 484 | 2 430 086 | 2 125 717 | 2 569 348 | 2 536 423 |
| . Bénéfice après amortissements, provisions et impôts | 2 500 610 | 3 022 501 | 2 525 369 | 1 876 328 | 2 853 746 |
| RÉSULTAT PAR ACTION (EN UNITÉ MONÉTAIRE) | | | | | |
| . Résultat après impôts, mais avant amortissements et provisions | 7 067 | 17 793 | 9 022 | 8 334 | 12 770 |
| . Résultat après impôts, amortissements et provisions | 10 002 | 12 090 | 10 101 | 7 505 | 11 415 |
| PERSONNEL | | | | | |
| . Effectif moyen des salariés pendant l'exercice (1) | 445 | 431 | 428 | 418 | 410 |
| . Montant de la masse salariale de l'exercice (2) | 2 713 938 | 2 614 321 | 2 525 491 | 2 493 488 | 2 420 487 |
| . Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (2)(3) | 1 403 422 | 1 337 920 | 1 246 120 | 1 208 405 | 1 318 090 |

(1) Hors personnel détaché.

(2) Déduction faite des charges refacturées au titre du personnel détaché.

(3) Intéressement des salariés compris.

I) Rémunération des membres du conseil d'administration et de la direction

La rémunération brute des membres du conseil d'administration s'élève pour l'exercice à 1 000 000 F CFP.

La rémunération brute des membres de la direction générale, qu'ils soient salariés de la BRED Banque Populaire et fassent l'objet d'une refacturation par cette dernière à la BCI dans le cadre d'une convention de mise à disposition de personnel, ou qu'ils soient salariés de la Banque, s'élève pour l'exercice à 86 164 752 F CFP.

J) Avances, crédits accordés et engagements donnés aux membres du Conseil d'Administration et de la Direction

Aucune avance ou aucun découvert significatif n'a été accordé aux membres du Conseil d'Administration ou de la Direction Générale au cours de l'exercice.

Les prêts consentis aux membres du Conseil d'Administration ou de la Direction Générale, l'ont été aux conditions normales du marché, à raison de leur qualité de clients de la Banque, et non de leur participation aux organes de direction. Les conditions d'octroi n'ont pas dérogé aux conditions normales d'octroi des crédits à la clientèle.

Aucun engagement n'a été pris par la Banque pour le compte des membres du conseil d'administration ou de la direction générale.

K) Rémunération des commissaires aux comptes

Les honoraires des commissaires aux comptes, facturés au titre du contrôle légal des comptes clos le 31 décembre 2023, s'élèvent à 13 600 000 F CFP HT.

L) Consolidation

La Banque n'établit pas de comptes consolidés, soit parce qu'elle ne détient pas de contrôle exclusif sur ses participations et autres titres détenus à long terme, soit parce que l'intégration des filiales serait sans incidence sur les résultats consolidés.

La Banque est consolidée par mise en équivalence au sein du groupe BRED Banque Populaire.

M) Rapport de gestion et d'activités

Le rapport de gestion décrivant en particulier les activités de l'exercice est mis à la disposition du public sur le site internet de la BCI, www.bci.nc.

annexes

AGENCES

Victoire

50-52, avenue de la Victoire - Nouméa
Tél. : 25 69 79 - Fax : 25 65 40
(DAB-ARC-ADE*)

Anse-Vata

113, route de l'Anse-Vata - Nouméa
Tél. : 28 58 60 - Fax : 25 11 46
(DAB-ARC-ADE*)

Baie-des-Citrons

Complexe Mirage Plaza
27, promenade Roger-Laroque - Nouméa
Tél. : 25 09 90 - Fax : 27 63 51
(DAB-ARC-ADE*) - *Changeur de devises*

Carré Immo

10, route du Vélodrome - Nouméa
Tél. : 25 56 40 - Fax : 28 86 87

Cercle Patrimonial

11 rue Georges-Baudoux - Nouméa
Tél. : 25 53 96 - Fax : 23 74 23

Ducos agence particuliers

37, route de la Baie-des-Dames - Nouméa
Tél. : 28 81 53 - Fax : 27 69 16
(DAB-ARC-ADE*)

Ducos Centre d'affaires

même adresse

Kénu-In

En cours de relocalisation

La Coulée

Centre commercial La Coulée - Mont-Dore
Tél. : 25 69 75 - Fax : 43 55 45
(DAB-ARC-ADE*)

Magenta

185, rue Auguste-Bénébig - Nouméa
Tél. : 25 69 54 - Fax : 25 15 63
(DAB-ARC-ADE*)

Mairie

Centre commercial Nouméa-Centre
20, rue Anatole-France - Nouméa
Tél. : 25 53 65 - Fax : 24 20 63
(DAB-ARC-ADE*) - *Changeur de devises*

Médipôle

En cours de relocalisation

Normandie

362, avenue Jacques-Iekawé - Nouméa
Tél. : 25 53 40 - Fax : 44 17 26
(DAB-ARC-ADE*)

Orphelinat

117, avenue du Général-de-Gaulle
Nouméa
Tél. : 23 00 45 - Fax : 24 85 44
(DAB-ARC-ADE*)

PK6 La Belle Vie

224, rue Jacques-Iekawé - Nouméa
Tél. : 25 69 04 - Fax : 41 01 24
(DAB-ARC-ADE*)

Trianon Professions libérales

106, route de l'Anse-Vata - Nouméa
Tél. : 25 53 94 - Fax : 23 74 23
(DAB-ARC*)

Vallée-du-Tir

En cours de relocalisation

Païta

En cours de relocalisation

Boulouparis

Route Territoriale n°1 - Boulouparis
Tél. : 25 64 85 - Fax : 41 11 36
(DAB-ARC-ADE*)

La Foa

Route Provinciale n°1 - BP 11 - La Foa
Tél. : 25 53 60 - Fax : 44 35 96
(DAB-ARC-ADE*)
+ Bureaux périodiques:
Kouaoua - Tél. : 92 95 16
Thio (DAB*) - Tél. : 44 50 50

Bourail

Rue Simone-Dremon - BP 333 - Bourail
Tél. : 25 69 92 - Fax : 44 10 26
(DAB-ARC-ADE*)
+ Bureau périodique:
Houaïlou (DAB*) - Tél. : 42 46 42

Koné

Centre commercial Téari - Koné
Tél. : 25 53 80 - Fax : 47 26 30
(DAB-ARC-ADE*)

Koumac

Centre administratif - BP 186 - Koumac
Tél. : 25 53 77 - Fax : 47 51 72
(DAB-ARC-ADE*)

Canala

145, rue Henri-Mayet - Canala
Tél. : 42 30 43 - Fax : 42 30 42
(DAB*)

Poindimié

97, voie Urbaine 6 - BP 37 - Poindimié
Tél. : 25 53 85 - Fax : 42 74 44
(DAB-ARC-ADE*)
+ Bureau périodique:
Hienghène (DAB*) - Tél. : 42 77 10

Île des Pins - Vao

Tél. : 46 10 45 - Fax : 46 11 80
(DAB*)

Maré - Tadine

BP 108 - Tél. : 25 53 20 - Fax : 45 40 66
(DAB*)

Lifou - Wé

BP 62 - Tél. : 25 53 24 - Fax : 45 15 44
(DAB*)

Ouvéa - Banutr

Tél. : 28 05 84 - Fax : 45 71 30
(DAB*)

Tontouta-Aéroport International

Tontouta-Aéroport (Bureau de change)
aux horaires des vols
Tél. : 35 10 03 - Fax : 35 10 07

AUTRES DAB/LSB*

Aérodrome de Magenta - Nouméa

Casino Méridien - Nouméa

Casino Surf - Nouméa

Clinique Kundo Magnin Nouville -
Nouméa

Le Kiosque Anse-Vata - Nouméa

Magasin GIFI - Nouméa

Magasin SC6 Ouémo - Nouméa

Sainte-Marie - Nouméa

Station Shell 4^e KM - Nouméa

Station Shell Portes-de-Fer - Nouméa

Station Shell Victoire - Nouméa

Korail Ducos - Nouméa

Aéroport international de La Tontouta

Magasin Chez Camille - Boulouparis

Centre commercial Auteuil - Dumbéa

Centre commercial Kénu-In - Dumbéa

Station Shell Apogoti - Dumbéa

Station Total Vallée de Koé - Dumbéa

Station Total ZAC Panda - Dumbéa

Centre commercial Téari - Koné

Village - Koné

Magasin Vival - Koumac

Station Total Robinson - Mont-Dore

Station Total - Népoui

Super U Tontouta - Païta

Station Mobil - Pouembout

Station Total - Poya

Station Shell - Voh

Agence mobile foires et salons

LES AUTRES CLÉS D'ACCÈS

BCInet

Via le site internet : www.bci.nc

Sous abonnement

BCIcom

Via son téléphone portable, en recevant, automatiquement par SMS, les données essentielles de son compte

Sous abonnement

BCIvox

Au 36 67 01 en tapant son numéro de compte (11 chiffres) + son code BCIvox**

BCIDirect¹

Via un conseiller au 36 67 77

BCIzen

L'alerte anti-dépassement par SMS

Sous abonnement

BCImob²

Via son téléphone portable, en envoyant un SMS au 2565, avec un point (.) entre chaque donnée :

- son numéro de compte (11 chiffres),
- son code BCIvox**,
- le mot clé (SOLD, MOUV, CART, PRET)

* DAB : Distributeur Automatique de Billets

LSB : Libre Service Bancaire

ARC : Automate de Remises de Chèques

ADE : Automate de Dépôts d'Espèces

** Le code BCIvox figure sur tous les relevés de compte

1 - Coût de l'appel : 12,6 F TTC par tranche de 11 secondes

2 - Coût du SMS : 60 F HT



ENSEMBLE, VOIR PLUS LOIN

BANQUE CALÉDONIENNE D'INVESTISSEMENT

SAEM au capital de 15 milliards FCFP

Siège social : 54, avenue de la Victoire - BP K5 - 98849 Nouméa Cedex

Téléphone (+687) 25 65 65 - Fax (+687) 25 65 57

RCS Nouméa 15479 - Ridet n° 0 015 479 001 - RIAS NC170007